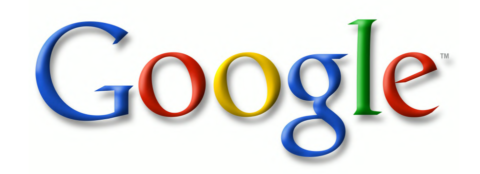
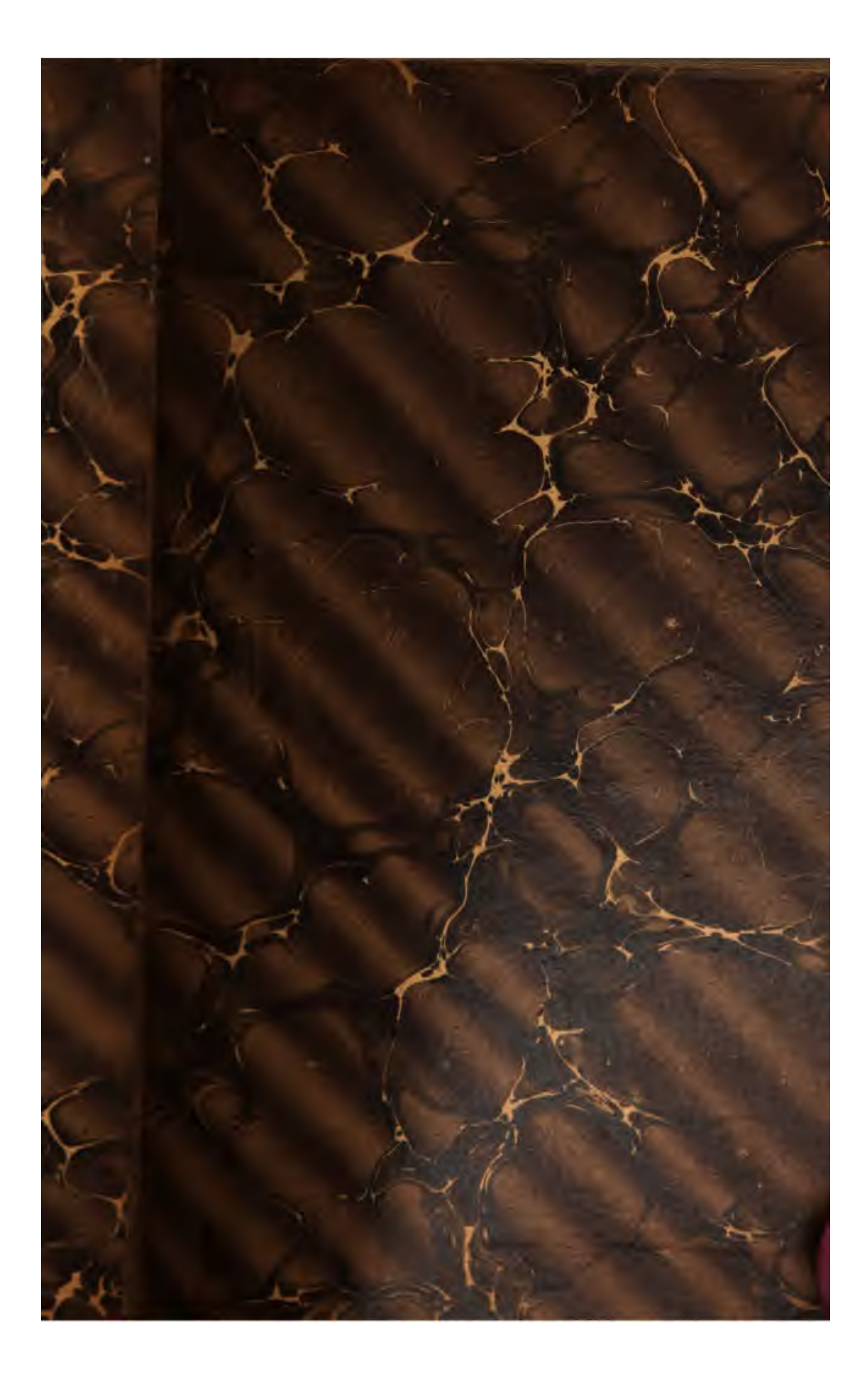






Le Bienheureux

Bernardin de Feltre

"LES SAINTS"

Collection publiée sous la direction de M. Henri JOLY.

VOLUMES PARUS :

Sainte Clotilde, par G. Kurth. *Troisième édition.*
Saint Augustin, par Ad. Hatzfeld. *Troisième édition.*
Psychologie des Saints, par H. Joly. *Deuxième édition.*
Le Bienheureux Bernardin de Feltre, par E. Flornoy. *Deuxième édition.*
Saint Augustin de Canterbury, par le R. P. Brou (S. J.). *Deuxième édition.*
Saint Vincent de Paul, par le prince E. de Broglie. *Deuxième édition.*
Saint Pierre Fourier, par L. Pingaud.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Saint Louis, par M. Sepet.
Jeanne d'Arc, par Petit de Julleville.
Saint Ambroise, par le Duc de Broglie.
Saint Henri, par M. l'abbé Lesêtre.
Saint Ignace de Loyola, par H. Joly.

Chaque volume se vend séparément. Broché. . . 2 fr.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

“ LES SAINTS ”

Le Bienheureux

Bernardin de Feltre

par

E. FLORNOY

TROISIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90
—
1898

VIE

DU BIENHEUREUX BERNARDIN

DE FELTRE

CHAPITRE PREMIER

LE SIÈCLE DU SAINT

Les saints, type parfait de l'humanité régénérée par le Christ, ne sont pas seulement des êtres d'élection, surnaturalisés par l'extase et par le miracle, ce sont aussi les apôtres des peuples, les pères de la vie chrétienne ; leur magistère régit les forces intimes des sociétés. Leur âme monte vers Dieu pour lui demander les dons de force et de vérité qu'ils départissent aux faibles et aux égarés : messagers entre le ciel et la terre, confidents à la fois des angoisses de leurs frères et des conseils divins.

Ils se souviennent de Moïse et guident les errants à travers le désert, font jaillir la source d'eau vive, légifèrent et châtient au nom de Celui qu'ils ont entendu sur le nouveau Sinaï.

Ils sont vraiment des hommes, — des hommes de direction par la doctrine, d'action par les œuvres, — non de vagues apparitions dans un monde idéal, non des météores décrivant leur course dans des régions étrangères à la nôtre.

La grande figure des saints, pour se révéler très nette et puissante, doit s'encadrer dans la vie sociale de leur temps. Elle se détache, pieuse et mystique, sur les fonds d'or pur qu'aimaient les peintres primitifs, et dans les annales du Moyen Age qui, tout éprises de surnaturel, s'efforçaient d'isoler du contact terrestre les préférés de Dieu. Mais pour nous, elle doit être plus réelle, plus expressive des sentiments humains. Nous voulons les voir, ces saints, vivant de la vie de leurs con temporains, cheminant sur la route où passent les peuples, ouvrant à l'amour fraternel les divines solitudes de leur cœur.

Bernardin de Feltre, thaumaturge, héros d'éclatantes vertus, domine le siècle : mais il s'est mêlé à la foule pour l'évangéliser, il s'est heurté aux puissants, il a connu l'obstacle des mœurs; les nécessités économiques et sociales ont guidé

son action. Et dans sa vie publique, comme en un miroir éclairé par une très pure lumière, se reflète l'image de son temps, de son pays. Cette vie publique, manifestation des vertus intimes de l'apôtre, nous l'étudierons spécialement parce qu'elle révèle les desseins providentiels dans la conduite des affaires humaines et montre par quels dons surnaturels la sainteté lutte contre la décadence d'un peuple. En Bernardin de Feltre nous vénérons le citoyen du ciel; nous essaierons de mieux connaître le citoyen de la terre.

Dans quelle sphère s'est mue l'action du saint? Quels milieux hostiles ou favorables a-t-il rencontrés? Qu'était, au quinzième siècle, cette Italie qu'il a voulu reconstituer en société chrétienne?

Une nation divisée contre elle-même, proie du despotisme ou de la démagogie, sans élan pour les grandes causes, affinée mais non fortifiée par la culture intellectuelle, rebelle à toute sage direction, tel est le disciple infidèle que Bernardin s'efforcera de ramener à la pratique des vertus morales et civiques.

Le quinzième siècle fut pour l'Italie une ère de luttes incessantes, luttes sans grandeur et sans but utile, parce que, ni elles n'étaient dirigées contre l'étranger et inspirées par le patriotisme, ni elles ne servaient d'instrument et de véhicule

à des idées généreuses. L'entrée de Charles VIII à Rome et à Naples, la conquête du Milanais et de Gênes par Louis XII, qui vinrent clore le siècle, furent le châtiment de ces dissensions.

Le morcellement du territoire avait détruit l'esprit de nationalité. La diversité des lois et des institutions faisait étrangères, les unes aux autres, les cités voisines. De la concurrence des intérêts mercantiles naissaient les rivalités politiques. Volontiers on estimait amis les peuples d'Outre-Monts, ennemis les frères de même race. Dans chaque cité, l'intrigue et le désordre.

L'évolution historique avait été imcomplète ou trop rapide pour les villes lombardes qui reçurent moins longtemps que les nations voisines, la sévère éducation de la féodalité. Dès la fin du dixième siècle, les communes italiennes commencèrent à se constituer. Trop tôt affranchies d'une nécessaire tutelle, elles oublièrent les leçons de discipline sociale que, seule, peut donner aux peuples jeunes une hiérarchie incontestée : au nom de l'égalité des droits, toutes les ambitions assaillirent le pouvoir. Trop tôt aussi pour l'Italie, tombèrent ces enthousiasmes de la chevalerie, qui élevaient des natures, même grossières, aux plus hautes conceptions du sacrifice et de l'honneur : les marchands succédèrent aux preux ;

les calculs intéressés dédaignèrent les héroïques aventures.

Au treizième siècle, la communauté du péril dans la lutte contre Frédéric Barberousse impose encore à ces émancipés l'obéissance aux chefs naturels et lie étroitement le faisceau de la résistance. Mais dès que le traité de Constance reconnaît l'indépendance des cités, les passions politiques se déchaînent et la tyrannie des factions maîtresses du pouvoir suscite la turbulence, souvent la révolte. Les démocraties deviennent ardentes, et les oligarchies égoïstes.

Dante, qui a vu ses contemporains expier dans l'Enfer leurs crimes contre la patrie, aurait pu s'écrier encore : « Malheureuse Italie, ceux qui vivent dans tes contrées se font une guerre implacable; ceux qu'une même muraille et les mêmes remparts protègent, se rongent les uns les autres. Cherche, misérable, autour de tes rives et vois si, dans ton sein, une seule de tes provinces jouit de la paix ! »

Ces guerres intestines ne virilisèrent pas la nation, elles l'épuisèrent : l'effusion du sang n'est saine pour les peuples que lorsqu'une cause juste la commande et la légitime. Les citoyens, toujours prêts à l'assassinat et à l'émeute, remettaient à des mercenaires la défense de leur

cause sur le champ de bataille (1). Les condottieri voulaient le pillage et non la gloire; ils tuaient plus d'habitants inoffensifs que de belligérants; ils n'apprirent pas à l'Italie les vertus guerrières qui ne devaient se révéler que dans les terribles luttes du seizième siècle. Les Italiens, pour s'excuser de la facile victoire de Charles VIII, inventèrent le mot de *furia francese,* mais le Pape Alexandre VI avait plus raison de dire que « les Français semblaient être venus en Italie la craie à la main pour y marquer leurs logements ».

Et voici qu'au seuil du *quattrocento*, elles nous apparaissent, ces villes, républiques ou duchés, affaiblies, divisées de castes et de factions, jamais lasses d'intrigues ni de violences. Elles sont avides de jouissances plutôt que de gloire, de domi-

(1) «... Ces mercenaires cherchaient à prolonger les guerres dont ils tiraient profit, et les armées adverses s'entendaient souvent pour s'épargner mutuellement. On décidait la victoire par des mouvements de troupes sans recourir à la lutte. Ne vit-on pas Sforza, le premier capitaine de l'Italie, et Jacques Piccinino, héritier de la renommée de son père, rester tout un jour en face l'un de l'autre, avec plusieurs milliers de soldats, sans vouloir se battre *par crainte de la pluie* (1452), et dans la fameuse journée d'Anghiari (1440), un *seul homme* périr après plusieurs heures de combat simulé! » (Trognon, *Histoire d'Italie,* Ire partie : Lombardie.)

nation plutôt que de liberté. Elles méconnaissent les principes de l'ordre social chrétien qui soumettent à un pouvoir modéré un peuple docile.

La grande pensée des Croisades aurait pu, en ce temps encore, créer un lien commun et reconstituer contre les Turcs envahisseurs une force de cohésion patriotique. Mais c'est en vain que les Papes commandent ou supplient. Seuls les cardinaux ont frémi d'ardeur rajeunie en entendant ces paroles de Pie II : « Frères, le moment « de mourir est arrivé. Ne disons plus aux « princes : en avant! Disons-leur : Venez! « Quand ils verront le Vicaire de Jésus-Christ, « vieux et infirme, partir pour la guerre sainte, « ils rougiront de rester chez eux. Allons mou- « rir. Notre place sera sur la poupe d'un vaisseau, « sur le sommet d'un rocher : nous lèverons les « mains vers Dieu : en face de nous, nous pla- « cerons le Corps de Jésus-Christ : nous lui de- « manderons la victoire. »

Hunyade et saint Jean de Capistran, libérateurs de Belgrade, donnent l'exemple, mais non le courage. Une ligue se forme à la voix du Frère Simonet; elle demeure inactive.

Et Venise et Gênes? Quand elles arment des flottes contre les infidèles, elles sont encore mercantiles : elles songent surtout à étendre leurs

relations commerciales avec l'Orient, à transformer leurs conquêtes en comptoirs. Venise, dont les marchands avaient précédé les croisés, est même accusée de vendre des armes aux Turcs.

L'ennemi s'empare d'Otrante; enfin, on écoute le cri d'alarme de Sixte IV, on accourt de toutes parts. Mais bien plus que le zèle et l'accord apparents des alliés, la mort de Mahomet II délivre la Péninsule.

Dans les clochers italiens, l'*Angelus* avait répété en vain l'appel que le pape Calixte III adressait aux prières et aux armes des chrétiens: les hommes ne comprirent pas cet appel, mais Dieu l'entendit et, miséricordieux, l'exauça.

Beaucoup d'hommes, insoucieux de l'action ou fatigués des dissensions stériles, se réfugiaient dans la paix de l'étude. Le temps est venu où les Lettres et les Arts prennent leur essor dans les régions sereines, comme les dômes et les campaniles dominent le tumulte des places publiques. Mais les esprits spéculatifs, les érudits n'influèrent pas sur la direction des affaires publiques; c'est une élite qui ignore les aspirations et les besoins de la foule. Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Politien, Sannazar demeuraient isolés et superbes dans le cercle de leurs disciples et de leurs admirateurs, tels que l'œuvre d'art dont l'enseigne-

ment esthétique est incompris de la multitude. Sans doute, les Médicis à Florence et la maison d'Este à Ferrare étaient de puissants protecteurs du mouvement intellectuel. Les Papes Pie II, Nicolas V, Sixte IV, Innocent VIII, dispensaient à la science honneurs et richesses, favorisaient les progrès de l'imprimerie et dotaient la Bibliothèque Vaticane de ses plus précieux trésors. Cependant la renaissance littéraire et artistique, si elle satisfaisait à la curiosité de quelques intelligences privilégiées, laissait l'âme populaire faible et inquiète.

Une caste de politiciens, au jeu perfide et sanglant, dignes de s'offrir à l'analyse de Machiavel, telle est la classe dirigeante. Une multitude versatile, ne demandant qu'à la licence morale l'oubli des dangers extérieurs, le repos des luttes civiles, telle est la classe dirigée.

D'où viendra donc le sauveur assez fort pour réprimer l'anarchie? Qui vivifiera une société si débile et si troublée, la préservera au moins de la complète désagrégation?

L'intervention d'une puissance supérieure à l'autorité humaine défaillante, — l'action surnaturelle, — pourra seule raffermir les caractères et éclairer des esprits insoucieux du patriotisme, indifférents aux grandes entreprises de défense

religieuse, inaccessibles pour la plupart à l'influence pacifiante des Lettres.

La Foi s'était conservée vive, profonde : elle avait gardé son intégrité, et, si elle semblait affaiblie par la corruption des mœurs, elle demeurait cependant capable de fécondité. C'est elle qui sauva la nation en lui donnant des saints et aux saints, des disciples.

Les saints furent, en effet, pour l'Italie du quinzième siècle, comme jadis pour les peuples barbares, les agents providentiels de la régénération. Aux fauteurs de désordres, ils rappelèrent les préceptes de la fraternité chrétienne; à l'excès du luxe, à la débauche, ils opposèrent leur propre austérité; au mensonge, à l'iniquité, la vérité et la justice. Contre l'oppression des Juifs et des factions, ils protégèrent le *minuto popolo*. Mêlés à la vie de leurs contemporains, participant au mouvement social, ils ont appris toutes les souffrances et savent panser toutes les blessures. Leurs mains sont pleines de bénédictions.

A leur approche, le siècle s'émeut, car il reconnaît ceux à qui Dieu a confié le salut du peuple.

La phalange des papes, des évêques et des moines les suit et les seconde. Les Franciscains et le Tiers-Ordre, les Frères-Prêcheurs, les Servi-

tes, les Augustins et les Jésuates (1) forment leurs troupes fidèles.

Bernardin de Feltre, mineur observant, semble être l'un des plus puissants de ces conducteurs d'âmes, l'un des plus insignes bienfaiteurs de son siècle (2). Sa sainteté rayonne dans les masses. Orateur, il entraîne et convainc. Lutteur intrépide, il réforme et condamne. Économiste, il voit dans la banque juive un instrument de ruine et de tyrannie contre les chrétiens : pour la combattre, il crée les Monts-de-Piété, et cette œuvre de son apostolat, libératrice des victimes de l'usure, répressive de l'audace des Juifs, s'impose au monde civilisé (3).

(1) L'Institut des Jésuates, très pieux, très actif, fut fondé au quatorzième siècle, par le Bienheureux Colombini; il disparut en 1668.

(2) Parmi les saints qui ont évangélisé la Haute Italie, au quinzième siècle, on doit citer, en outre de Bernardin de Feltre, Bernardin de Sienne, Jean de Capistran, Jacques de la Marche, Giovanni de Tossignano, Antonio Bettini, Romolo de Bologne (ces deux derniers sont vénérés comme Bienheureux dans les Fastes de Sienne), et aussi les BB. Ange de Chivasso, Pacifique de Cérano, Pierre de Molléano, Marc de Monte-Gallo, Bernardin de Fossa, — Frères-Mineurs.

(3) Plusieurs biographies du Bienheureux ont eté publiées. Les notes prises au jour le jour par le Fr. François de Feltre, le fidèle compagnon de Bernardin, furent re-

produites dans la chronique de Cimarelli; elles ont inspiré le premier biographe du saint, le docteur Bernardin Guislini. Le P. Pulinari, dans ses *Annales,* parle des prédications du Bienheureux en Toscane. Nous citerons encore les relations de Wadding (*Annales Minorum*); du P. Bernardin de Chiasteggio (1651), rééditée, en 1664, par le P. Innocent de Pavie; les Bollandistes (*Acta Sanctorum,* — 28 septembre); des notices biographiques plus récentes : *Compendio della vita del beato Feltrese, Bernardino Tomitano*, par J.-B. Zanettini (Milan); l'*Auréole séraphique*, t. III, p. 484, R. P. Léon; *Un grand bienfaiteur du peuple*, par l'abbé de Surrel de Saint-Julien (Imprimerie franciscaine); *Annales Franciscaines,* R. P. Léopold.

CHAPITRE II

L'ÉTUDIANT. — LE NOVICE

Tout conspire pour entourer d'ombre certains berceaux. Le témoignage des contemporains lègue à l'histoire surtout des impressions de vie publique. La légende se plaît tantôt à attribuer une illustre naissance à son héros pour le mieux honorer; tantôt à lui donner une basse extraction pour mesurer la puissance de l'effort à la longueur et aux difficultés du chemin parcouru jusqu'à la gloire.

L'origine de Bernardin Tomitani, dit de Feltre, n'a pas échappé aux contradictions des annalistes. Quelques-uns font naître le Bienheureux de parents d'humble condition, à Tome, d'où le surnom de Tomitani, et prétendent que la noble famille des Tomitani l'a revendiqué comme sien par le désir d'ajouter à l'illustration civique l'éclat d'une sainteté d'emprunt : la filiation de

Bernardin eût été, comme certaines reliques, l'objet d'un pieux larcin. La plupart des historiens affirment, avec grande vraisemblance, que le saint fut bien un descendant de la race noble des Tomitani, reconnu comme tel par les habitants de Feltre qui se dirent toujours ses concitoyens : ainsi s'expliquent son admission au collège des notaires publics, qui n'était accessible qu'à l'aristocratie, le soin extrême apporté à sa formation intellectuelle et la place d'honneur qu'il occupa, à peine sorti de l'enfance, dans une cérémonie patriotique. Au surplus, le témoignage du saint lui-même semble formel : *Ego frater Bernardinus* DE FELTRO, écrivait-il (1). Or, l'usage constant des Franciscains a toujours été de faire suivre le nom de religion de l'indication de la ville natale — (par ville natale les Franciscains entendent le lieu où l'on a été baptisé) : c'est ainsi que saint Louis, tertiaire, signait pieusement Louis de Poissy.

L'origine patricienne (2) de Bernardin rend

(1) Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 28 septembre. — Une ancienne inscription lapidaire porte : *Divus Bernardinus, genere Feltriensis, familia de Tomitanis.*

(2) Les maisons des Tomitani et des Rombaldoni (famille maternelle du Bienheureux) fournirent des évêques à Feltre et à Bellune, des magistrats et des capitaines à Venise.

plus méritoire le sacrifice qu'il fit des grandeurs et des joies du monde; elle prouve aussi que cette haute société, trop connue par ses scandales, compta cependant des héros de vertu. Les plus illustres saints du Moyen Age italien sont issus de familles nobles ou riches. Les classes élevées n'ont donc pas failli complètement à leur mission : dans le bien comme dans le mal, elles ont donné l'exemple, — sanctifiant le peuple ou le corrompant. Merveilleux destins de la société chrétienne si l'aristocratie, au sortir de la féodalité, était demeurée, sous la garde des saints, la grande autorité morale, si elle n'avait mené bataille que contre l'étranger, — sergent du Christ, protectrice des faibles, redoutable aux seuls infidèles!

Bernardin, d'après les sources les plus autorisées, naquit en 1439, à Feltre, petite ville de la Marche Trévisane qui, vers le commencement du siècle, s'était librement donnée à la République de Venise. L'influence du sol natal dut être favorable à notre saint. Feltre semble avoir été digne de donner à Bernardin les premières impressions que les yeux apportent à l'âme : guerrière par son vieux château dont l'origine remonte à Alboïn, roi des Longobards; religieuse par sa cathédrale dont l'élégante abside du quatorzième

siècle est encore admirée (1). Située sur une éminence, au centre d'une petite plaine, elle découvre, par delà les collines, la majesté des hautes cimes et les larges horizons où s'éploie la pensée Une colonne surmontée du lion de Saint-Marc rappelait la fidélité à Venise, la nouvelle patrie. Feltre se glorifiait alors de deux de ses enfants : Vittorino de Feltre, humaniste célèbre, et Panfilo Castaldi, inventeur des caractères typographiques mobiles, morts, l'un en 1446, l'autre en 1472, et dont les statues ornent actuellement la Piazza Maggiore; le mouvement intellectuel était actif dans cette petite ville.

Notre Bienheureux reçut au baptême le nom de Martin que les voyages de saint Martin en Italie, ses séjours à Milan et dans une île du golfe de Gênes avaient rendu populaire dans la région lombarde. Martin deviendra en religion Frère Bernardin : toujours cependant il marchera sur les traces apostoliques de son saint patron et après lui redira le « *Non recuso laborem* ».

Le père de Martin, Donato Tomitani, fut, à deux reprises, député par ses concitoyens vers le

(1) Peut-être Bernardin fut-il baptisé sur les fonts datant de 1399, que l'on voit aujourd'hui dans la chapelle du Rosaire.

sénat de Venise pour soutenir les revendications de la ville, en particulier pour protester contre l'invasion des Juifs : la mission paternelle ne fut-elle pas une initiation, jamais oubliée, pour le saint qui témoignera d'une si belle vaillance dans la lutte antisémitique?

Donato et Corona Rombaldoni, sa femme, élevèrent dans la piété une nombreuse famille, dix enfants dont Martin était l'aîné, et qui devaient consacrer au service de Dieu deux moines et trois religieuses.

Dès ses jeunes années, Martin est laborieux, ardent à la conquête intellectuelle. L'énergie, la ténacité, traits saillants de son caractère, se révèlent déjà. A douze ans, il parle couramment le latin et versifie dans cette langue avec un facile talent. Peut-être, dès ce temps, le surmenage avait-il son histoire — ou sa légende, redoutée des mères : Corona Rombaldoni usait d'autorité pour forcer l'enfant à prendre part aux jeux qu'il dédaignait. Plus tard, jeune étudiant, Martin, quoique encore mondain de goûts et de relations, n'hésite pas à couper son opulente chevelure. « Je préfère, disait-il, occuper mes doigts à tenir une plume plutôt qu'un peigne. » Sous une apparence un peu naïve, c'est déjà la mâle fermeté, la simplicité dans le sacrifice, qui n'attendent

que l'appel de l'avenir pour prendre les héroïques résolutions.

A l'occasion de la signature de la paix entre les Napolitains, les Milanais et les Vénitiens, Martin prononce sur la place publique, en présence de l'élite de la société Feltrienne, un éloge des bienfaits de la paix. Ce n'est qu'une œuvre académique, mais, sans doute, une conviction profonde la dicta. L'écolier qui consacre à la paix les prémices de son talent, demeurera fidèle à cette cause, et se fera, pour les pacifier, conquérant des cités.

Martin passe par le collège noble des notaires, puis il étudie, pendant deux années, le Droit, la Philosophie et les sciences à l'Université de Padoue, devant laquelle il soutient ses thèses à l'âge de dix-sept ans (1).

(1) Martin avait alors un goût très vif pour la musique; il y renonça plus tard et, moine, formulait ainsi son sentiment sur la musique religieuse : « Surtout pas de musique qui ne sied point aux personnes consacrées à Dieu. Les chants qui, par la variété des voix, délectent les auditeurs, ne sont pas agréables au Seigneur. Je ne voudrais pas entendre un *Kyrie* en musique, mais je l'écouterais volontiers s'il était exécuté en plain-chant. Dans tous nos monastères de l'Observance, la musique est proscrite; on considérerait comme un scandale d'y donner ce qui ressemble à un concert. » *Cinque Prediche a monache*,

C'était l'une des plus célèbres des seize Universités que comptait alors l'Italie. La tutelle de la sérénissime République lui avait été favorable. Lorsque Venise s'était annexé Padoue, l'Université de Padoue avait absorbé celle de Trévise : les doges, pour don de joyeux avènement à leurs nouveaux sujets, avaient supprimé l'école trévisane, concurrente redoutable, et enrichi les Padouans de cet héritage intellectuel.

L'enseignement supérieur avait une tendance encyclopédique qui ne craignait pas d'aborder toutes les connaissances du temps. Il était puissant par la synthèse, très élevé et compréhensif dans la recherche des idées et des causes, très large dans ses généralisations. Il voyait en Dieu l'origine et le but : ainsi les principes lui apparaissaient avec grandeur et netteté. Sans doute, le monde physique échappait trop à ses investigations. L'état rudimentaire des sciences naturelles ne permettait pas les spécialisations fécondes en découvertes. Mais la pensée prenait son essor dans les régions supérieures et y trouvait des clartés que ne connaît plus l'orgueil de certaine science. La théologie était reine, mais

reproduits par Fra Marcello da Civezza d'après des manuscrits conservés à la Bibliothèque de Florence (Prato, 1881).

son autorité n'asservissait pas, elle fortifiait : les esprits qu'elle a formés avaient une rare puissance d'investigation. Bien avant que Léon X eût fondé le collège des Jeunes Grecs, les Universités italiennes enseignaient le latin, le grec et l'hébreu, les Trois-Langues, comme on disait alors. En France, la Sorbonne prohiba jusqu'au milieu du seizième siècle, l'étude du grec, parce que c'était une langue « schismatique », et de l'hébreu, parce que c'est la langue des Juifs. En Italie, on fut moins mesquin et moins puéril. La curiosité naturelle de l'esprit fut excitée par le désir de mieux comprendre l'Écriture sainte et de propager plus facilement la vérité chez les infidèles. Les Franciscains surtout, inspirés par le zèle apostolique, encouragèrent vivement l'étude des langues grecque et hébraïque et donnèrent au désir de la science la force d'une pensée chrétienne.

A ces Universités, on conviait même ceux qui n'étaient riches que des dons de l'intelligence. La question de la gratuité de l'enseignement, résolue à tant de frais au dix-neuvième siècle, recevait alors les plus larges applications. A Padoue, sept collèges offraient un asile aux étudiants pauvres; la commune devait avancer les subsides nécessaires aux besoins de l'étudiant.

Et puis à quelle hauteur d'indépendance et de dignité on maintenait les interprètes de la science! Les professeurs ne pouvaient donner que gratuitement des leçons particulières, sous peine d'être rayés des rôles de l'Université (1).

Voilà ces Universités telles que l'esprit chrétien et la protection des Papes les avaient faites, libres et riches, offrant un programme d'enseignement large et varié, accessibles aux jeunes gens d'humble condition. Qu'auraient-elles pu envier au siècle qui croit être l'initiateur de l'Instruction gratuite et du Progrès intellectuel?

Déjà se manifeste dans les hautes écoles la première influence de la Renaissance. On entreprend un immense labeur de recherche et de reconstitution du patrimoine tombé en déshérence. Comme des archéologues habiles à fouiller les débris de l'antiquité, les esprits cultivés se consacrent avec passion à l'exhumation de littératures et de doctrines oubliées : — Ce sont des fils qui ouvrent pieusement les tombeaux des grands ancêtres grecs et latins. L'humaniste se fait explorateur patient, infatigable, à travers le monde du passé. S'il découvre un manuscrit con-

(1) Tiraboschi, *Hist. de la Littérat.*, l. X, art. 1.

servé dans quelque monastère, ou bien livré par des Grecs, des Arabes, des Juifs, il le paie avec prodigalité ; il le compulse et le soumet à une critique minutieuse — la précaution n'était pas vaine, puisque Pic de la Mirandole fut victime d'une légendaire mystification — avant de le confier aux presses d'Alde le Vénitien. Et l'on voit Cosme de Médicis, l'Ancien, obtenir d'Alphonse de Naples la paix de l'Italie en lui offrant un manuscrit de Tite-Live : heureux les peuples si tous les souverains avaient été des bibliophiles ne refusant aucun hommage aux historiens, — sinon aux leçons de l'histoire !

Dans ce commerce assidu avec l'Antiquité, le sens littéraire et chrétien subit quelque déviation. L'enthousiasme qui ne sut pas se régler, ne fut pas sans danger. Le passé, tout brillant en sa résurrection, éblouit, et, pendant le quinzième siècle, on négligea toutes les ressources du présent. Le culte des beautés de la forme dégénéra en souci excessif du style, et les rhéteurs se préoccupèrent plus de l'agencement des mots que du choix des idées. La langue que Dante et Pétrarque avaient élevée à un si haut degré de force et de poésie, fut dédaignée. On demanda aux Lettres anciennes non la vraie perfection de la forme, mais des formules servilement copiées.

Une littérature de convention remplaça la littérature nationale qui, seule, reflète l'âme populaire. Cette âme même qui eût pu se fortifier au contact des grands modèles, fut comprimée, étouffée. L'érudition se substitua au génie et ne laissa plus d'essor aux productions originales.

Un jour, Laurent de Médicis reprochait à Pulci de ne produire que des œuvres légères. « Que n'écris-tu un grand poème? lui disait-il. L'Italie régénérée ne possède encore que celui de Dante. Imite l'exemple de ce maître et entreprends un ouvrage de longue haleine. » Et il lui proposa comme sujet de poème : Charlemagne et sa cour. Pulci répondit à cette invitation par les vers bouffons du *Morgante Maggiore*, où, à propos du géant Morgant, il ridiculisa la chevalerie. En vérité, on ne savait que transcrire ou travestir, mais non élaborer la pensée en des combinaisons nouvelles, dégager des éléments rassemblés l'œuvre maîtresse : on attendait l'Arioste et le Tasse.

Péril plus grave : l'esprit chrétien faiblit devant le retour offensif du paganisme. La gloire d'Homère et de Platon, l'admiration pour les auteurs même qu'un goût plus sûr n'eût pas dû louer sans réserves, firent trop oublier le sermonnaire et les

écrits des Pères de l'Église (1). Et ce ne fut pas seulement une mode littéraire, cette descente des dieux de l'Olympe sur la terre chrétienne : la philosophie païenne jeta des germes que la Réforme fit éclore et qui, grandissant, produisirent le naturalisme moderne. L'homme apparut, selon la doctrine antique, déifié, orgueilleux de sa raison et de la beauté physique, oublieux de la déchéance originelle et du rachat divin. La corruption des Grecs et des Latins sembla séduisante, inspira la littérature et pénétra au foyer familial que la sévère discipline du Moyen Age avait maintenu pur et respecté. L'absolutisme de l'État et le triomphe de la force brutale, glorifiés par l'Histoire, furent préférés aux maximes du Droit chrétien.

Sans doute, les lettrés ne songeaient pas à se faire les propagateurs de si funestes doctrines ; mais toutes ces conséquences sortirent de l'Humanisme, parce qu'il avait ébloui et trompé les esprits par le culte exclusif de l'œuvre de l'homme, méconnu la prudence des Jérôme et des Augustin, des Papes et des Moines, qui, tout en louant et propageant les chefs-d'œuvre de l'intelligence,

(1) Cependant par les soins du pape Nicolas V, les œuvres d'Eusèbe de Césarée, de S. Denys l'Aréopagite, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Jean Chrysostome, de S. Cyrille furent traduites en latin (1447-1455).

les éclairaient de la lumière de l'Évangile.

Martin Tomitani avait l'esprit puissant et indépendant, capable, sinon pendant la ferveur des années scolaires, de résister aux engouements. Il réagira, au cours de sa longue carrière oratoire, contre les excès de la culture profane : il retiendra des études classiques l'étendue et la précision des connaissances, sans s'abaisser aux artifices de la rhétorique; la philosophie antique n'aura point de prise sur son esprit fortifié par la théologie. Cependant son apostolat même grandira de sa réputation d'humaniste. Les succès universitaires lui assureront, en outre des ressources de l'érudition, une plus efficace influence sur les esprits. Pour exercer une action déterminante sur ses contemporains, ne convient-il pas d'accepter, avec discernement et en les amendant, les goûts de son temps, d'être docte avec les doctes, de marcher sagement dans les voies nouvelles que s'ouvre l'esprit humain? Appartenir vraiment à son siècle, en comprendre les aspirations : c'est à cette condition seulement que les intelligences d'élite peuvent devenir dirigeantes.

L'âme de Martin aimait la science, cependant elle demeurait inassouvie et cherchait de plus hautes vérités. Dieu les lui manifesta par la mort prématurée de deux des maîtres de l'Uni-

versité padouane : de la tombe jaillissent les grandes clartés qui illuminent les horizons éternels. Martin voit rigides ces lèvres hier éloquentes, fermés ces yeux qui cherchaient à pénétrer les secrets de la nature, et soudain s'évanouissent pour lui les fantômes de gloire humaine. La prédication de saint Jacques de la Marche achève l'œuvre commencée par la méditation de la mort.

Martin obéit sans délai à l'appel divin. Sa piété n'avait pas besoin de conversion. L'étudiant chaste, soumis et studieux devait se transformer aisément en novice fervent. Sans lutte morale, sans anxiété, attiré par la grâce dont il était dès longtemps préparé à suivre l'impulsion, Martin entre, le 14 mai 1456, dans l'Ordre des Frères mineurs de l'Observance.

Des paroles prophétiques avaient annoncé et accueillent cette vocation.

Un jour, dans la chaire de Pérouse, Bernardin de Sienne, qui illustra par sa sainteté et par son éloquence le commencement du quinzième siècle, évoque le successeur que lui prépare l'avenir. « Après moi, dit-il, viendra un autre Bernardin, « revêtu de ce même habit, qui fera de grandes « choses. Plusieurs, je le sais, ne l'écouteront « pas; pour vous, croyez à sa parole et con-

« formez-vous à ses enseignements. » A Florence, Bernardin de Sienne répète cette prédiction : « Avant quatorze ans, il te viendra, ô « Florence, un autre Bernardin qui fera de « grandes choses. Reçois ses paroles et pratique « ses instructions, parce qu'il sera la trompette « du ciel et l'organe du Saint-Esprit (1). »

Martin Tomitani sera *l'autre* Bernardin. En 1456, Bernardin de Sienne était mort, et l'Église, reconnaissante, venait de le canoniser : c'est sous son patronage qu'on placera le novice. Bernardin de Feltre, justifiant la prédiction du voyant, deviendra l'héritier du nom et de l'œuvre du grand apôtre. Comme lui il sera un prédicateur populaire, un convertisseur des masses, un propagateur de la dévotion au saint nom de Jésus. Sous le même froc, une même âme, ardente et généreuse. Un évêque pourra dire : « Ce n'est « pas là Bernardin de Feltre, c'est saint Ber« nardin de Sienne qui est passé en lui ! » Cependant Bernardin de Feltre fut amené par la lutte contre les Juifs à exercer un apostolat spé-

(1) La mission de saint Bernardin de Sienne lui-même avait été ainsi annoncée par saint Vincent Ferrier (cf. Thureau-Dangin, *Vie de saint Bernardin de Sienne*, p. 33) et par le Bienheureux Jean Ristori. (Cf. R. P. Léon, *Auréole Séraphique*.)

cial : pour le salut des petits, il attaqua la puissance de la juiverie, et opposa les Monts de piété à l'usure. Son action fut sociale autant que morale. Et s'il emprunta à son illustre patron les armes de la sainteté, de la science sacrée et de la parole, il suivit un plan de campagne tout personnel, se révéla initiateur. Ce fut l'un des maîtres, non le disciple d'une grande école.

Saint Jacques de la Marche élève, lui aussi, une voix prophétique, tandis qu'il reçoit les engagements du jeune religieux. « Nous avons, « dit-il, enrôlé aujourd'hui, dans la milice de « Jésus-Christ, un soldat qui jettera un grand « lustre sur notre Ordre et coopérera puissamment « à la gloire de Dieu et à la défaite de Satan. »

L'Observance qui accueillait avec tant de joie et d'espoir la nouvelle recrue, n'admettait qu'une élite héroïque.

L'Observance prit naissance du mouvement de réforme franciscaine qu'inaugura, vers la fin du quatorzième siècle, le Bienheureux Paul de Trinci. Après la mort de saint François d'Assise, une divergence de vues et de directions s'était produite parmi les Franciscains : les uns, les *Spirituels*, voulaient suivre dans ses préceptes d'héroïque pauvreté la règle du fondateur; les autres, les *Conventuels*, — ainsi nommés parce

qu'ils préféraient les vastes et riches couvents, — témoignaient de quelque relâchement. Cependant ce relâchement n'allait pas jusqu'au scandale, pas même à une diminution de la piété, mais il tendait à atténuer par la propriété collective la pauvreté parfaite qu'avait préconisée saint François et que le Pape Innocent VIII, lui-même, avait d'abord jugée inaccessible aux forces humaines. Les Conventuels ont, du reste, donné d'éminents prélats et de nombreux défenseurs à l'Église (1).

La réforme de Paul de Trinci faite dans le sens des *Spirituels*, était devenue nécessaire pour maintenir le caractère particulier de l'Ordre : Saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran, saint Jacques de la Marche, le Bienheureux Albert de Sarziano la promurent énergiquement, et leur pensée répondait si bien au désir des âmes fortes que trois cents maisons et cinq mille religieux acceptèrent le retour à la règle primitive. La famille de la stricte Observance commença à être gouvernée par des vicaires généraux en 1438; Léon X la fortifia encore en la séparant définitivement (1517) des Conventuels.

(1) Leur dernier couvent en France fut celui de Paris, fermé en 1880.

L'esprit de saint François d'Assise, de saint Antoine de Padoue, de saint Bonaventure avait triomphé. Désormais, des hommes donneront l'exemple du plus absolu dénûment aimé et recherché, se montreront au monde souffrants et dépouillés comme les Christs nus pendus aux croix des carrefours (1).

Le caractère démocratique de l'apostolat des Frères mineurs, — ces « Démosthènes du peuple », selon l'expression de Lacordaire — convenait au tempérament énergique, au cœur compatissant de Bernardin de Feltre; la rude franchise de leur parole, à sa passion pour la justice; la portée sociale de leurs œuvres, à sa vision très nette des nécessités du temps.

Pour se donner tout entier à tous, il brisa les attaches terrestres. Des souvenirs du passé il ne conserva dans le cloître que la tendresse filiale.

Lorsque Dieu conduit une âme dans les solitudes de la vie religieuse, le monde croit à la rupture des liens de la famille. La vie parfaite n'est cependant pas exclusive des affections naturelles : Bernardin l'entendait ainsi. Pour amener son père Donato, qui rêvait de gloire

(1) On compte jusqu'à nos jours 29 saints canonisés et 49 bienheureux ayant appartenu à l'Observance ou aux diverses congrégations qui s'y rattachent.

humaine, à approuver sa vocation, il l'éclaira avec douceur et tendresse par les pensées de la Foi. Plus tard, quand il rencontrait son père, il se mettait à genoux et lui demandait sa bénédiction. Cette piété filiale fut récompensée et comme proposée à l'admiration chrétienne par une insigne faveur. Un jour, Bernardin était en chaire : soudain, interrompant son discours, il s'abîme dans une profonde douleur ; une révélation venait de lui apprendre la mort de sa mère (1)... Les saints aiment en Dieu et ils aiment parfaitement.

Quelle que fût l'excellence des dispositions du novice, la préparation à la vie apostolique dura longtemps pour lui. Les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance imposent à la nature de durs sacrifices. Le religieux doit suivre le Christ dans les douloureuses étapes de la Passion pour

(1) Les biographes sont formels dans le récit de cette révélation. (Cf. *Acta Sanctorum*, septembre.) Ils ne diffèrent que sur la question de savoir s'il s'agissait de la mort du père ou de la mère de Bernardin. Cependant nous devons ajouter que saint Bernardin de Sienne fut, dit-on, favorisé d'un message céleste analogue, lors de la mort de sa cousine Tobia, protectrice de son enfance. (Cf. Thureau-Dangin, *Vie de saint Bernardin de Sienne*, p. 57.) C'est l'une des nombreuses similitudes que nous aurons à signaler dans la vie des deux saints, et pour lesquelles nous en référons aux annalistes anciens sans pouvoir préciser s'ils ont été victimes de quelque confusion.

consommer le crucifiement de la chair et de la volonté. Il apprendra à n'être qu'un instrument entre les mains de ses supérieurs pour devenir le ministre fidèle des conseils divins. Ses yeux ne verront plus les créatures terrestres et ne chercheront que les âmes. Il marchera dans la vie, privée pour lui de tout attrait humain, avec la seule conscience du but qu'il doit atteindre, où il a mission de conduire ses frères. Et sans cesse la formation religieuse émonde, purifie, élève, jusqu'à ce que l'homme, enfin surnaturalisé, devienne le messager angélique qui, rapide et joyeux, porte en tous lieux les ordres du Seigneur.

Elles doivent se développer lentement et pénétrer très avant dans l'obscure profondeur de la pénitence et de l'étude, les racines du grand arbre qui résistera à l'étreinte des tempêtes et abritera sous son ombre les pèlerins de la vie.

Pendant treize ans, Bernardin prie et se mortifie, n'accordant que deux ou trois heures au sommeil, ne limitant le jeûne et les flagellations qu'à la défaillance de ses forces. Il pratique le conseil que plus tard il donnera à des religieuses : « Faites attention qu'après avoir quitté la grande mer du monde pour ne pas vous noyer, faites attention à ne pas vous asphyxier dans

un verre d'eau; n'ayez de l'attachement pour aucune chose, si minime qu'elle soit, puisque vous avez renoncé aux grandes choses; prenez garde que rien ne vous domine (1). » Il supporte courageusement une maladie contractée pendant son séjour à Venise, et qui ne dura pas moins de huit années. Elle est déjà bien rude cette montée au Calvaire ! Cependant saint Jacques de la Marche prédit à son disciple qu'elle deviendra plus douloureuse encore, qu'elle lui fera verser goutte à goutte ce sang du sacrifice qui est le prix du rachat des âmes.

Les plus humbles travaux manuels sont recherchés par ce patricien : il y voit une participation à cette vie populaire qu'il aimera d'une compatissante et protectrice tendresse. Ses mains se durcissent : plus tard, montrant leurs callosités, — jamais disparues, — il pourra dire à l'ouvrier : Je suis ton frère. « J'aurais voulu mourir, racontait-il un jour, sans avoir jamais occupé aucune fonction dans un monastère, si ce n'est celle de cuisinier ou d'infirmier. Et même, j'envie cet emploi. J'avoue que si je ne prêchais, je demanderais que l'on me donnât l'un de ces deux offices, et j'en ressentirais une grande

(1) *Cinque Prediche.*

joie. Oui! j'envie ces fonctions; elles sont d'un grand mérite; elles procurent une vraie consolation et l'avancement spirituel (1). »

A Mantoue et à Vérone, il se pénètre de la doctrine des Pères de l'Église qui sera l'âme de sa prédication et lui donnera la force, la simplicité et l'onction. C'est un Français, docteur de l'Université de Paris, qui, à Venise, lui enseigne la théologie.

La prêtrise qu'il reçoit à vingt-quatre ans, le laisse encore appliqué au travail de la formation intellectuelle (2). Il joint à ses études le professorat dans une école de jeunes gens et prononce quelques panégyriques. En 1469 seulement, les supérieurs de l'Ordre, dans un chapitre tenu à Venise, le nomment prédicateur.

Ainsi plus de la moitié de sa vie s'est passée aux pieds des chaires sacrées et profanes : — tel

(1) *Cinque Prediche.*

(2) Bernardin traduisit, vers cette époque, les *Lettres* de saint Jérôme et le *Traité de la virginité* de saint Basile. On lui attribue un *Traité de la confession.* Parlant des Lettres de saint Jérôme, il disait à des religieuses : « Oh! comme je voudrais que vous eussiez ce livre! Il expose excellemment la règle de la vie spirituelle. Il y a déjà trente ans que je l'ai eu entre les mains : on me pria de le traduire du latin en italien, ce que je fis. Si j'en avais quelque exemplaire, je vous le donnerais. » *Cinque Prediche.*

le semeur recueille la semence de choix qu'il jettera à mains pleines sur le champ du Père de famille. L'intelligence s'est humiliée pour monter plus haut; la solitude du cloître a fortifié l'âme. Et maintenant, l'astre, surgissant des brumes matinales, va embraser l'horizon.

Dans la muette adoration du sanctuaire, Bernardin a posé son front sur le cœur du Maître, et l'amour divin, l'amour des frères l'enflamment de zèle ardent. Il se lèvera donc, homme de science et de sainteté, et, comme le Christ de Galilée, il appellera les foules pour leur annoncer « la voie, la vérité et la vie ».

CHAPITRE III

LE PRÉDICATEUR

L'éloquence de la chaire fut seule vraiment populaire en Italie, au quinzième siècle (1). Seule, elle s'adressait aux masses et présentait des idées, parlait un langage intelligibles aux esprits que n'atteignaient pas la subtilité des grammairiens ni la préciosité des rhéteurs. Ardente, pathétique ou familière, elle avait tous les accents qui portent la conviction et l'émotion dans les âmes. Elle revêtait le Christ des vêtements de l'époque, à la manière de certains peintres, et le présentait comme un doux visiteur qui s'asseoit au foyer de tous, qui s'enquiert des joies et des souffrances, — le Jésus des Noces de Cana, l'Hôte de Lazare et de Zachée. Le peuple comprenait

(1) « Il n'y eut d'orateurs en Italie, à cette époque, que les orateurs sacrés. » Tiraboschi, *Hist. de la Littér. ital.*, liv. X., art. 1.

facilement une doctrine résumée en tableaux saisissants; il aimait les exemples vécus, les dialogues pittoresques; il se passionnait pour ce drame des destinées de l'homme qu'on lui montrait se déroulant sur une scène connue, au milieu des péripéties de la vie réelle; la lumière de la foi n'éblouissait pas, elle laissait transparaître la couleur et la forme des objets qu'elle éclairait. C'étaient l'événement du jour, les habitudes locales, les faits mêmes de la vie vulgaire qui servaient de cadre au discours. L'orateur venait comme un ami qui converse familièrement, et qui, dans la cordialité de l'abandon, ne craint pas de parler de lui, de sa santé, de ses affaires (1); la sympathie qu'il inspirait attirait les âmes. On l'aimait d'abord, et par lui on aimait la vérité. S'il fût demeuré impersonnel, étranger à l'auditoire, il eût perdu l'une des forces de son apostolat. Le procédé oratoire des prédicateurs populaires de jadis, avec ses rudesses, sa variété, son imprévu, peut étonner ceux à qui l'admiration exclusive des Bourdaloue et des Massillon impose le respect de certaines

(1) Cf. les Sermons de saint Bernardin de Sienne : *Le Prediche volgari di san Bernardino, edite da Luciano Bianchi*, t. II, p. 260, 326, 389, et passim, — cités par Thureau-Dangin, *Vie de saint Bernardin de Sienne*.

formes consacrées de la pensée et de la parole : cependant cette simplicité, cette liberté tout apostoliques ne convenaient-elles pas, et aujourd'hui encore ne conviendraient-elles pas, à beaucoup d'auditoires plus sensibles aux impressions qu'au savant appareil du raisonnement? L'humaine faiblesse est souvent incapable de supporter l'atmosphère raréfiée des sommets; elle se fatigue à gravir sans cesse les cimes, et, dans la solitude des horizons grandioses, elle regrette la douce vallée où se meut l'activité des vivants. Lorsque nos églises sont désertées par la foule, le missionnaire accuse l'indifférence des fidèles : peut-être doit-il se souvenir que ses devanciers, les grands conquérants d'âmes, parlaient un langage facilement compris de tous et ne croyaient pas abaisser la majesté de l'enseignement divin en lui donnant le tour pittoresque et varié, jamais froid ni abstrait, qui charme, émeut ou terrifie.

Le prédicateur, au siècle de Bernardin, s'adressait à l'homme tout entier, au citoyen comme au chrétien, et s'efforçait de diriger la vie publique avec autant d'autorité que la vie privée. Aussi il entraînait les foules, suscitait les courants d'opinion même en dehors des régions de la Foi, et, tandis que aucun tribun ne surgissait au milieu

des conflits politiques, il devenait, avec Savonarole, un réformateur de constitution, avec saint Jean de Capistran, un chef d'armée. Si l'éloquence parlementaire commande encore à nos contemporains, quelle devait être alors la puissance d'action de l'orateur sacré! Il s'imposait par le caractère respecté de sacerdoce, quelquefois par l'éclat de la sainteté. La religion prêtait son autorité à la solution de toutes les questions. Les multitudes que la Foi amenait au pied des chaires, étaient privées de toute propagande écrite des idées : leur puissance d'émotion n'avait pas été affaiblie par la mutiplicité et la diversité des conceptions que prodiguent le livre et le journal modernes. Curieuses, avides de passions nouvelles, les cités n'attendaient que de la parole publique les inspirations supérieures. Elles s'exaltaient volontiers; elles se donnaient avec enthousiasme à celui qui leur parlait de Dieu, de patrie, de justice et de liberté. Jamais plus large, plus magnifique conquête ne s'offrit à l'éloquence.

La prédication, ainsi devenue un instrument de règne chrétien et de direction des peuples, était une charge redoutable. Aussi lorsque ses supérieurs le désignèrent comme prédicateur, Bernardin s'effraya d'un si périlleux honneur. Il

vit surgir devant lui les âmes innombrables qu'il lui faudrait arracher au péché, les adversaires qui lui opposeraient d'implacables colères, et la poussière des combats obscurcir l'horizon de sa vie ; et cette vision, apparue au seuil du cloître paisible, le troubla profondément.

D'ailleurs, la nature même ne semblait pas l'avoir destiné à cette mission. Très petit de taille, au point que son buste dépassait à peine l'appui de la chaire, il méritait le surnom de *parvulus* que lui donnait amicalement le Pape Innocent VIII. Lui-même disait aux neveux du Pape Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini) : « Nous sommes, « vous et moi, de la famille des *piccolomini* (*des « petits hommes*). » A sa signature, Fra Bernardino, il avait coutume d'ajouter avec une simplicité charmante : piccolino e poverello (1).

Cependant il se souvient que les jugements de l'homme qui veut se diriger à son gré, sont infirmes et que la suprême vertu est l'accomplissement de la volonté de Dieu manifestée par les

(1) Lorsque les confréries qu'il avait fondées, récitèrent les litanies près de son corps exposé à Pavie, elles ajoutèrent cette invocation : Bernardine *parvule* noster, ora pro nobis. — Léonce Vénitien, dans son Éloge du saint, dit : « Nec tibi displiceat quod sis *corpore parvus; hortulus* iste *brevis* mitia poma gerit. »

supérieurs. Il consulte donc l'un de ses maîtres, le vénérable Sixte de Milan.

C'est une scène émouvante, cette entrevue du saint vieillard et de son disciple. Bernardin expose ses craintes et sa défiance. Il invoque les ignorances que tant d'années d'études n'ont pas achevé de vaincre. Il ne sait, il ne peut. Sixte le fait mettre à genoux, trace solennellement le signe de la croix sur les lèvres de l'élu, puis il l'embrasse et lui dit : « Dieu vous enlève tout « embarras de la langue pour vous montrer que « de lui vous tiendrez le don de la prédication. « Soyez sans crainte, mon fils! *Vous apprendrez « plus devant le Crucifix que dans les livres* (1). » Et Bernardin se relève confiant.

Toute hésitation cesse pour lui : Dieu a parlé. Désormais ses yeux demeureront fixés sur le

(1) Wadding, *Annales Minorum*, prétend que, par le signe de la croix, Sixte de Milan guérit Bernardin d'une grave difficulté de prononciation. Les autres biographes du saint ne font pas allusion à une guérison de ce genre. Il paraît peu vraisemblable que Bernardin eût la parole embarrassée, puisque, déjà à ce moment, il avait prononcé avec succès quelques oraisons funèbres. Et comment les chefs de l'Ordre eussent-ils choisi un bègue pour prédicateur? — Wadding a trop facilement cédé au prestige du miracle et interprété dans le sens matériel une grâce toute morale. Cf. Bollandistes, *supr. cit.*

Christ, docteur et inspirateur suprême. Ses lèvres, consacrées par le signe de la Foi, après avoir répété la science humaine, ne seront plus que l'interprète des pensées surnaturelles (1).

La grande parole de Sixte de Milan, qui formule, en termes si précis, le devoir de la simplicité dans la prédication, ne fut pas seulement une leçon pour Bernardin de Feltre, elle fournit aussi une réponse aux critiques ignorants ou aux sectaires comme Henri Estienne et Voltaire qui ont prétendu envelopper tout le sermonnaire, depuis le commencement du Moyen Age jusqu'à la fin du seizième siècle, dans une commune accusation de bassesse ou d'exaltation, de ridicule ou de raffinement. Ce sermonnaire, on l'a cité comme un exemple de mauvais goût, comme un mélange barbare et puéril du sacré et du profane, de plaisanteries grossières et de subtilités théologiques. Est-ce que, cependant, saint Bernardin de Sienne et Savonarole, saint Jean de Capistran et Robert de Lecce, n'ont pas pratiqué le pré-

(1) De ses sermons, il ne nous reste que des extraits édités à Venise en 1532, et le manuscrit, déposé à la Bibliothèque de Florence, d'une conférence donnée aux Bénédictines de cette ville. Ce manuscrit a été publié, avec quatre sermons de Michele de Milano par Fra Marcellino da Civezza : *Cinque prediche a monache, di due celebri Francescani del secolo XV*. (Prato, 1881.)

cepte de Sixte (1)? Ils ont varié leurs procédés, recouru à la véhémence, à la tendresse, à la gaieté de la raillerie, mais toujours ils ont exprimé des sentiments vrais, poursuivi un but utile. On peut leur reprocher quelque rudesse, quelque naïveté, surtout l'excès de l'analyse, mais non pas la faiblesse d'avoir sacrifié le fond à la forme. Leurs mœurs oratoires n'eurent pas la rigidité, la froide correction des nôtres, du moins elles furent loyales, ennoblies par cette simplicité du cœur qui, selon le mot de l'*Imitation*, « recherche Dieu ».

Bernardin de Feltre nous apporte lui-même son témoignage. Comme on lui demandait pourquoi, en dehors du texte sacré initial, il ne citait pas de latin dans ses discours, le saint répondit : « L'ostentation n'a jamais produit de bons fruits ; « le discours souvent interrompu par des cita- « tions ne pénètre pas, n'émeut pas l'âme des « auditeurs. » S'adressant aux Bénédictines de Florence, il leur dit : « Je vais vous parler très simplement. » Et en effet tout ce discours, dont

(1) On doit citer encore, parmi les prédicateurs de cette époque, après saint Vincent Ferrier et le B. Pierre de Palerme, Bernardin de Busti, Albert de Sarziano, Michel de Carcano, Paul Attavanti, Lippo Brandolini et Fra Marian de Gennazano, l'adversaire politique de Savonarole.

le texte nous est parvenu intégralement, n'est qu'une exhortation vive, imagée, dépourvue, malgré sa longueur et l'importance des sujets traités, de tout appareil oratoire. Des divisions très nettes endiguent l'abondance de l'improvisation.

Wadding, presque un contemporain de l'orateur, jugeait ainsi l'éloquence de Bernardin de Feltre : « Il ne charmait les oreilles ni par des « paroles de sagesse humaine ni par l'art des « rhéteurs, mais il atteignait l'intime des cœurs « par l'ardeur de sa piété : toute la méthode de « ses sermons consistait à attaquer les vices et à « leur opposer les vertus contraires. »

Wadding décerne le même éloge à Michel de Carcano, l'émule de Bernardin ; cet éloge, tous les Frères mineurs l'ont mérité. Si quelques prédicateurs ont cédé à l'enthousiasme excessif des humanistes pour la littérature païenne, les Franciscains ont toujours soumis leur parole aux règles d'une modeste et pieuse simplicité. Ils avaient plutôt tendance à abaisser le ton de leur prédication jusqu'à une extrême familiarité pour se mieux mettre à la portée de l'auditoire. L'abus des citations latines et des raffinements du style dont Bernardin se garda si sévèrement, n'était pas à redouter de la part d'orateurs populaires, qui par des procédés incompris de la foule igno-

rante, eussent compromis leur succès. C'est d'un capucin, le P. Séraphin, que La Bruyère écrivait (1) : « Cet homme que je souhaitais ardemment et que je ne daignais pas espérer de notre siècle,... qui, avec un style nourri des saintes Écritures, explique au peuple la parole divine, uniment et familièrement, est enfin venu. »

Au surplus, comment pourrait-on analyser et apprécier complètement un sermonnaire qui ne nous est guère connu que par des résumés arides, de simples notes, ou bien par des amplifications, des œuvres de seconde main que les clercs, à la manière des scholiastes pour les manuscrits antiques, ont rédigées selon leur goût et criblées d'interpolations maladroites ? Est-ce donc d'après la momie raidie, enserrée de bandelettes, au masque colorié, que l'on peut juger d'un corps, vigoureux et souple quand la vie l'animait? L'infortune subie par Barletta, célèbre prédicateur dominicain au quinzième siècle, ne fut pas sans doute exceptionnelle. Toute l'Italie savante et plébéienne applaudit cet orateur dont la réputation donna naissance au proverbe souvent cité : « *Nescit prædicare qui nescit barlettare.* » Or Henri Estienne, dans l'*Apologie d'Hé-*

(1) *Les Caractères*, chap. XV. De la chaire.

rodote (chap. 15, 19 et 21), Bayle, dans le *Dictionnaire historique et critique*, ont livré Barletta à la risée de la postérité en extrayant de ses sermons imprimés des passages où la bouffonnerie et la grossièreté échappent à toute excuse. Le prédicateur loué par tout un peuple n'aurait donc été qu'un indigne bateleur? Léandre Alberti, contemporain de Barletta, donne, dans sa *Description de l'Italie*, l'explication de cette antinomie : « On a imprimé des sermons qu'on attribue à ce savant et éloquent prédicateur, et qui ne sont pas dignes en vérité d'un si grand homme; ils sont l'ouvrage d'un ignorant que j'ai connu dans ma jeunesse. Pour leur donner du prix, il les publia sous le nom du P. Gabriel. On y trouve beaucoup de choses qu'il vaudrait mieux qui n'eussent jamais été écrites. »

Les sermons proprement dits se donnaient en italien (1). On ne recourait au latin que pour

(1) Charlemagne voulut faire de la prédication en langue vulgaire un devoir rigoureux. Un capitulaire de 813, résumant les principes posés par cinq conciles provinciaux, porte, art. 14 : « *De officio prædicationis, ut juxta vulgaris populus intelligere possit, assidue fiat.* » Le 12e canon du concile de Mayence, en 847, reprend les expressions mêmes du concile de Tours : « *Visum est unanimitati nostræ... et ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanam linguam aut Theotiscam, quò*

les allocutions aux clercs, les oraisons funèbres, les panégyriques, les harangues et aussi pour la rédaction définitive des discours qui, après avoir été prononcés en italien, revêtaient la forme de traités doctrinaux livrés au copiste ou à l'imprimeur. Le latin, toujours réputé langue noble, donnait à la pensée une consécration en quelque sorte officielle, mais n'était pas la langue apostolique.

Ainsi telles œuvres latines qui, par leur tour oratoire, semblent reproduire des discours, n'étaient que des travaux académiques destinés à un public spécial qui exigeait les artifices du prétendu beau langage : ce ne sont pas des documents sincères de l'éloquence sacrée.

Quoi qu'en ait pensé la critique, qui, du reste, tend à devenir plus judicieuse et plus juste pour le sermonnaire ancien, nous estimons probant

facilius cuncti possent intelligere quæ dicuntur. » D'après ces textes et surtout d'après le simple bon sens qui ne permet pas de supposer qu'on prêchât dans une langue inconnue de la majorité des auditeurs, on peut affirmer que le sermonnaire populaire, au Moyen Age, n'a jamais recouru au latin. Pourquoi l'usage établi au neuvième siècle eût-il été modifié, alors que l'intelligence du latin devenait de plus en plus rare dans les classes inférieures? MM. Jansse, Langlois, Lecoy de la Marche ont relevé l'erreur de certains critiques qui ont pris la traduction latine pour le texte même des discours.

le témoignage des foules que Bernardin et ses frères courbaient sous le souffle de l'éloquence. La Foi, encore vive dans les âmes, sinon directrice des mœurs, et l'ardeur du tempérament méridional ont pu sans doute susciter certains enthousiasmes que s'explique mal le scepticisme moderne. Cependant comment des hommes vulgaires auraient-ils pris un tel ascendant sur leur siècle ? La censure de ces apôtres heurtait, blessait, ils ont su l'imposer : leur succès affirme la supériorité de leur esprit, la force de leur parole.

Un danger plus sérieux que les séductions du bel esprit parce qu'il pouvait porter atteinte à la doctrine, était à redouter : l'*illuminisme* sincère ou feint qui égarait certains prédicateurs. Plusieurs prétendaient à vaticiner, à prophétiser, invoquaient des révélations dont ils auraient été les confidents. Ce fut une mode oratoire. Savonarole, lui-même, ne sut pas s'y soustraire. L'esprit hanté des menaces bibliques, il aimait à répéter au nom du Dieu vengeur : « *Gladius Domini super terram cito et velociter...,* » et, dans son *Compendium revelationis,* il explique que « ces paroles ne sont pas tirées de la sainte Écriture, mais qu'elles sont *nouvellement venues du ciel...* » ; cette sentence fournit au fils des Pro-

phètes ample matière à prédictions terribles dont on peut dire seulement qu'elles produisaient un puissant effet d'émotion et qu'elles se sont souvent réalisées parce qu'elles répondaient à une vue intelligente des événements contemporains. Volontiers, dans les hautes envolées, on croyait découvrir l'infini de l'avenir. Le rêve de l'imagination se substituait au mystère du plan divin. Il y avait là un efficace moyen d'action sur les masses que secouait un renouveau des terreurs du millénaire. Mais l'Église, très prudente dans les questions de l'intervention surnaturelle, ne pouvait approuver qu'on invoquât, même indirectement, l'Esprit-Saint pour justifier une inspiration individuelle toute profane.

Bernardin comprit la pensée du Saint-Siège avant qu'elle se manifestât publiquement. Il l'accepta pour règle de sa conduite et de ses discours, et ne fit point état devant le peuple des grâces surnaturelles dont il pouvait être favorisé. Quelquefois, sans doute, il prédit aux impies des calamités vengeresses, mais il ne parlait qu'au nom de la sagesse humaine et parce qu'il savait que le crime appelle le châtiment. Il combattit même énergiquement les procédés orgueilleux ou naïfs qui menaçaient de transformer la chaire en trépied sibyllin. La curiosité indiscrète

de l'avenir lui parut engendrer la superstition, et détourner les esprits des vérités essentielles. Sa droiture de sens évita et signala le péril : l'Église le conjura.

Au cours de la onzième session du cinquième concile de Latran (1516), Léon X promulgua une Bulle dont nous voulons extraire une large citation parce qu'elle fait connaître très nettement et la doctrine de l'Église et les excès incriminés par Bernardin ; c'est aussi la glorification indirecte de l'humble saint qui avait prévu et préparé le jugement de la Papauté. « Sans être fondés sur aucune raison légitime et ne consultant que leur propre sens, des prédicateurs font voir de tous côtés des menaces et des sujets d'épouvante, une foule de calamités qui vont éclater d'un moment à l'autre ; tout cela, s'ils en menacent les peuples, ils le montrent comme présent à leurs yeux, en y mêlant beaucoup de choses vaines. Et ce qui est plus exorbitant, ils osent soutenir qu'ils ont tout appris par la lumière de l'éternité et par l'avertissement du Saint-Esprit. Nous ordonnons que ceux qui ont charge de prêcher ou qui l'auront à l'avenir n'ajoutent rien qui soit opposé au texte sacré ou qui s'en écarte. Quant à ce qui regarde le temps préfix des maux futurs, qu'ils n'aient pas la témérité de l'annoncer, puisque la

Vérité a dit qu'il ne nous appartient pas de connaître les temps que Dieu garde en sa puissance, et qu'il est constant que ceux qui jusqu'à présent ont annoncé ces choses, *en ont menti*... — A tous les clercs réguliers ou séculiers, ou à tous autres, en quelque état qu'ils soient, nous défendons d'annoncer les choses futures ou de déclarer qu'ils les connaissent par le Saint-Esprit ou par une révélation divine, ou par le moyen de folles et vaines révélations. »

Évidemment ces censures portées contre d'imprudents prédicateurs n'atteignent pas les saints qui ont été l'objet de faveurs spéciales. Elles témoignent seulement de la sagesse de l'Église qui ne saurait être rendue responsable des témérités de quelques-uns de ses fils.

Bernardin, orateur, évita la préciosité du style et les prétentions prophétiques : mais des qualités négatives ne suffisent pas à expliquer les triomphes de sa prédication. Elle devait avoir de pénétrants accents cette parole qui apaisait les discordes et soumettait les puissants.

Les contemporains exagèrent et ne précisent guère la louange, lorsqu'ils attribuent à Bernardin la perfection de tous les dons oratoires : l'esprit de saint Basile, la gravité de saint Grégoire de Nazianze, l'éloquence de saint Jean Chrysos-

tome, la profondeur de saint Augustin, la douceur de saint Ambroise, l'onction de saint Bernard. Ces excès d'admiration ne nous donnent pas la caractéristique de l'éloquence du saint : nous la trouverons mieux indiquée par divers épisodes de sa vie.

Lorsque, pour la première fois, il aborde la chaire, — c'est à Mantoue, le jour de la fête de son patron, saint Bernardin de Sienne, — il éprouve cette angoisse qui enlève à l'esprit toute idée, à la mémoire toute ressource, aux yeux la vue même de l'auditoire : trouble suprême qui est l'épreuve décisive pour l'orateur. Bernardin en triomphe. Il renonce aux développements soigneusement préparés et ne s'inspire que de son cœur. Sa dévotion pour le saint dont il célèbre les vertus, le soutient, l'emporte, échauffe son discours, et tandis que l'hymne de gloire éclate en strophes ardentes, l'auditoire applique à Bernardin de Feltre comme à Bernardin de Sienne, le texte même du panégyrique : « *Erat sicut lucerna ardens et lucens.* »

Notre Bernardin était donc improvisateur. Dieu lui avait départi le don de l'émotion inspiratrice qui naît avec la conviction profonde, qui grandit par l'emportement de la parole : au choc de l'âme de l'auditeur, éclataient les coups de

foudre de son éloquence. Son discours ne connaissait pas les liens qui compriment : tantôt il s'élançait vers les hautes régions et n'en descendait que pour fondre sur la proie, tantôt il se complaisait en d'aimables récits, en des images charmantes, et la persuasion se faisait pleine de grâce et d'onction. Bernardin est selon l'auditoire Savonarole ou saint François de Sales. Il semble que les annalistes aient voulu symboliser le double aspect de son éloquence, en racontant que plusieurs fois on vit des flammes sortir de sa bouche, ou une étoile, de très douce clarté, illuminer son front.

Le petit moine arrive dans les villes, marchant pieds nus, quelquefois monté sur un âne ou porté par le fidèle Frère François quand la fièvre et la fatigue l'accablent. Un paquet de livres est tout son bagage. Mais la foule accourt, envahit l'église et la place : le pèlerin poudreux monte en chaire. Alors il se transfigure. Il appelle les âmes avec les accents de l'amour qui supplie ou qui menace. Il les poursuit et les ramène de force aux pieds du Maître. Il lance l'anathème, étreint les coupables sous sa main puissante. Mais les châtiments réservés aux pécheurs éveillent sa compassion et il s'offre en victime d'expiation.

Son action oratoire est le plus souvent pas-

sionnée. « Lorsqu'il attaque les vices, dit un annaliste, Jérôme de Ravenne (1), il ne parle pas, il tonne; il ne discourt pas, il fulmine. » — « *Ignitum eloquium tuum, Bernardine beate*... Ta parole est de feu... » disait la devise inscrite sur les images du saint anciennement répandues dans la ville et le pays de Feltre. — Le corps, frêle mais nerveux, est secoué par la fougue. Deux fois, quand Bernardin s'indigne contre les scandales publics, des vaisseaux se rompent dans sa poitrine. Certains effets qui sembleraient jeux de scène s'ils étaient calculés, sont singulièrement puissants, parce que la passion les inspire. Ainsi, tandis qu'il adresse au prince de Gonzague et à l'aristocratie mantouane d'inutiles objurgations, une sainte colère lui fait oublier les convenances de la chaire: il saisit ses sandales et — pratiquant à la lettre le conseil de l'Évangile, — il les secoue poussiéreuses sur l'auditoire; puis il descend de chaire sans donner sa bénédiction. Ou bien, comme le Christ pleurant sur Jérusalem, il verse des larmes à la vue des maux qui vont frapper les villes impies.

Bernardin, en s'abandonnant à ses propres émotions, frappait l'imagination et par elle attei-

(1) *Hieronymus Rubeus*, l. VII.

gnait la conscience. Il était toujours compris, parce que son âme correspondait à celle de l'auditoire, s'attachait à la suivre dans ses voies variées, et, selon qu'elle rencontrait l'impiété ou la pénitence, criait sa douleur ou sa joie : c'est un père qui se lamente quand la mort menace son enfant, qui célèbre avec allégresse la grâce de la guérison.

Les biographes du saint racontent qu'à Aquila, un ange apparut présentant un livre dans lequel Bernardin lisait son discours. Peut-être n'y a-t-il là qu'une image de la fidélité du prédicateur à enseigner la seule vérité divine : ce livre n'était-il pas aussi le livre mystérieux de l'âme humaine où Bernardin cherchait l'inspiration de la colère et de l'amour?

L'improvisation répondait au tempérament de Bernardin : c'était aussi une nécessité de son apostolat. Pouvait-il s'absorber en de savantes compositions, lui qui, pendant vingt-cinq ans, ignorant du repos, jette sa parole comme un trait enflammé dans toutes les batailles de son siècle!

La prière était la préparation principale de ses sermons. « Elle est bien plus efficace et plus ra-« pide que l'étude, » disait-il. Et lorsque des visiteurs importuns le venaient troubler dans la méditation qui était pour lui tout le travail de la

composition, il remettait le sort de son discours entre les mains de la toute-puissante Vierge Marie. Bernardin aimait à marquer par ce mot pittoresque le rôle respectif de Dieu et de l'homme dans l'œuvre apostolique : « Je ne suis qu'un « moucheron posé sur la corne du bœuf qui la« boure. »

Toutefois, pour Bernardin, la grâce vivifie des facultés déjà exercées par de longs travaux. Le prédicateur ne recourt plus qu'à la prière, mais, jusque dans l'âge mûr, il a recueilli les fruits de l'étude : son labeur patient a posé les fortes assises d'où s'élancent les hardiesses de l'improvisation.

Le saint verra souvent se dissiper l'enthousiasme des premières impressions. Il devra, à de brefs intervalles, reprendre dans les mêmes villes, l'œuvre de conversion. Disciple de Jésus, il ne se rebutera d'aucune inconstance. Il reviendra sans cesse sur la voie déjà parcourue pour relever les défaillants. L'énergie de son apostolat défie toute lassitude morale : son amour des âmes est *plus fort que la mort*.

Nous ne pouvons suivre le saint dans ses incessantes pérégrinations à travers l'Italie. De Venise à Gênes, de Milan à Rome, sa prédication retentit infatigable, multipliée, dit-on, en *trois*

mille six cents sermons, le retenant en chaire deux ou trois heures par jour. Sur sa route il évangélise les villages, dépense son ardeur et son talent pour la conversion des plus humbles. Devant des auditoires de paysans, son éloquence se déploie brillante comme dans les cours princières : la parole de Dieu veut se donner à tous avec une égale efficacité.

Vraiment l'esprit commandait au corps. Bernardin était atteint de plusieurs maladies; une hernie lui causait des souffrances si vives que, plusieurs fois, on dut le descendre de la chaire et l'emporter évanoui.

Il ne savait pas se refuser à l'impatience des cités qui, pour solliciter sa venue, recouraient à l'intermédiaire des sénats et des municipalités. On annonce son passage dans une ville : aussitôt des cortèges d'honneur, des députations officielles qu'accompagne la foule, vont à sa rencontre. A Florence, six hommes armés de bâtons ont peine à le défendre contre la multitude qui l'entoure et l'étouffe. Et lorsque le saint veut poursuivre sa route, on prétend le retenir prisonnier. Ainsi les autorités de Parme lui signifient défense de quitter la ville : il devra s'évader de nuit. Quand il part librement, des disciples l'escortent : trois mille habitants de Crême le suivent

pour entendre le sermon qu'il donnera le lendemain à Lodi.

Les églises étaient le plus souvent trop étroites pour contenir la foule qui stationnait aux portes pendant une partie de la nuit. Alors Bernardin prêchait sur la place publique et ni la pluie ni aucune intempérie n'avaient raison de son zèle ou de la fidélité de l'auditoire. Sur la grande place de Feltre, pavoisée en son honneur, quatre mille hommes attendent le prédicateur; il paraît, et les balcons, les toits même des maisons sont envahis comme les galeries d'un amphithéâtre; on est venu de Bassano, de Trévise, du Frioul, de la Carniole, et cette pieuse émigration menaçait de prendre de telles proportions que les gouverneurs des villes de la Carniole avaient dû prescrire que chaque cité ne laisserait pas s'absenter plus de trois cents hommes, car la guerre régnait alors entre les Vénitiens et les Allemands, et il convenait de ne pas laisser les villes sans défense. Un jour, il rencontre à la lisière de la forêt de Pantanella plusieurs milliers de paysans avides de sa parole : il doit, pour prêcher, monter sur un arbre. Ce n'est pas seulement un enthousiasme populaire : si les paysans laissent leurs fermes sous la garde des femmes, et les marchands leurs magasins fermés aux heures

des sermons, l'aristocratie quitte le frais refuge de ses villas, au cours de l'été, pour suivre la station que Bernardin donne à Padoue.

La sagesse des Pontifes et la science des maîtres de la chaire confirment le jugement des foules. Dans leurs lettres, par leur accueil, les papes témoignent à Bernardin une tendresse paternelle; Innocent VIII lui offre toutes les faveurs que peut souhaiter la piété. Nous entendons le Bienheureux Chérubin de Spolette dire, en une assemblée monastique : « Demain vous aurez parmi vous un *grain de sénevé* (allusion à la petite taille de Bernardin), qui brûle et qui enflamme; venez, écoutez et vous serez étonnés; » et Michel de Carcano, l'un des premiers orateurs de ce siècle, s'écrier dans un discours prononcé à Venise : « Le P. Bernardin est petit, mais c'est un grand prédicateur. Écoutez-le, suivez sa doctrine. Voici que mon temps est proche, mais je sais celui que je vous laisse. » Barnabé de Vicence, célèbre théologien, composa l'Éloge de notre saint, qu'il avait entendu prêcher dans la cathédrale de cette ville. Les cardinaux et les prélats de la Cour de Rome forment son auditoire dans la basilique d'Ara-Cæli. Des moines se précipitent vers lui pour toucher sa robe et baisent la trace de ses pas.

Bernardin, dans cette admiration commune des

doctes et des humbles, ne voulait voir qu'un hommage rendu à l'Évangile du Maître. Il ne trouvait dans le succès humain qu'un motif de redoubler l'austérité de sa pénitence.

L'orateur connut tous les inconvénients et les ennuis de la célébrité. On l'acclame dans les rues, on découpe des reliques dans ses vêtements. Il n'échappe que par la fuite à ces obsessions. A peine réussit-il à interdire aux importuns l'accès des monastères où il se réfugie. Une anecdote dont les prédicateurs à la mode, de tous les temps, peuvent apprécier l'authenticité, montre avec quel calme et quelle autorité le saint repoussait certains empressements indiscrets. Une dame, appartenant à l'aristocratie, sollicitait instamment la faveur d'une entrevue avec lui : il refuse parce qu'il sait que la curiosité est seule en jeu. On invoque l'exemple du Christ accessible à tous, il répond : « Je ne suis ni le Christ, ni un saint, mais un pauvre pécheur. Je n'ose me permettre plus que ne comporte ma misérable condition. » Cependant la solliciteuse insiste si vivement, que le gardien du couvent invite Bernardin à déférer à ce désir. Le saint obéit, mais il se présente à la porte du monastère, accompagné de plusieurs religieux. Son visage est si imposant et austère, que la solliciteuse, troublée, ne peut que

se jeter à genoux et dire : « Mon père, priez pour moi! »

Les triomphes étaient rehaussés par la haine de certains pécheurs et des Juifs, qui quelquefois, comme nous le verrons, réussissaient à suborner les autorités civiles et les amenaient à persécuter l'accusateur des crimes. On le menace de mort. On détache les supports de sa chaire pour lui préparer une chute mortelle. Le saint, qui se défend de l'admiration publique par l'humilité, oppose la sérénité aux attaques dirigées contre sa personne : il lutte pour la seule doctrine. Dans les bruits contradictoires du monde, il n'écoute que le cri de détresse des âmes.

Les foules l'acclament, les Docteurs le louent, les méchants le combattent : tous proclament l'efficacité de son apostolat. Dieu se plaît à le glorifier par la conversion des âmes. L'apaisement des discordes, le retour à la simplicité des mœurs, le zèle charitable ne sauraient résulter d'émotions fugitives. Des riches ont vendu leurs biens pour opérer des restitutions ou pour en distribuer le prix aux pauvres, des femmes ont donné l'exemple de vertus oubliées : l'enthousiasme des auditoires n'était donc que le prélude des généreuses résolutions. Ces résolutions faiblissent quelquefois, mais de nombreuses pénitences de-

meurent définitives. Des hommes veulent devenir les frères de Bernardin : à l'issue de ses sermons, quatorze jeunes gens prennent l'habit de saint François à Pavie, vingt-deux à Venise, un plus grand nombre à Padoue, à Vicence, à Orvieto. Quelques Juifs se convertissent.

Et Dieu pour sanctionner la parole de son ministre, l'accompagne du don des miracles. Plusieurs personnes furent guéries en mangeant des morceaux de pain bénits par le saint ou les restes de ses repas. D'après une très ancienne tradition, Bernardin opéra même une résurrection. C'était à Pavie. Il avait commandé à un pêcheur de lui apporter ce que ramènerait son premier coup de filet. Le pêcheur lui remit un gros poisson. « Est-ce bien là, demande le saint, tout ce que tu as trouvé dans ton filet? » Le pêcheur avoue qu'il a d'abord retiré de l'eau le cadavre d'un enfant nouveau né, noyé sans doute par sa mère coupable, et qu'il l'a enterré dans le sable. — « Apporte-le-moi, reprend Bernardin, et tu verras l'effet de la grâce de Dieu. » Le corps était déjà putréfié. Cependant le saint, en présence de la foule qui remplissait alors l'église, le pose sur un autel dédié à Sainte-Anne, puis il se met en prières. Et voici que l'enfant renaît à la vie... Bernardin le baptise. Aussitôt qu'elle est régé-

nérée par le sacrement, la petite âme innocente retourne à l'éternité. Le poisson offert par le pêcheur fut envoyé à un infirme qui guérit dès qu'il en eut mangé les premiers morceaux. En mémoire de ces merveilles, les habitants de Pavie érigèrent une église : ils y placèrent un portrait de Bernardin autour duquel furent gravées ces paroles que le saint aimait à répéter : *Nolite diligere mundum.* Bernardin avait une prédilection pour les enfants : Dieu lui permit, dit-on, d'accomplir pour plusieurs d'entre eux des miracles signalés.

Nous aimerions à suivre les manifestations de la puissance du thaumaturge, mais le miracle n'est que l'auréole de la grande figure dont nous essayons d'esquisser les traits. Le miracle éblouit, confond, ravive la Foi et la piété, mais ne présente pas les enseignements que donnent l'action apostolique et la conversion des cœurs par l'emploi de moyens accessibles aux hommes de bonne volonté (1).

(1) Il convient de reconnaître que la relation de certains miracles du Bienheureux ne paraît pas exempte de quelques confusions de faits ou de personnes. L'impossibilité d'établir sur ce point une sévère critique commande la discrétion. Les annalistes ont attribué à plusieurs saints, qui étaient contemporains, des miracles identiques, et les

Le missionnaire est un combattant : les coups qu'il frappe, la tactique qu'il suit, lui sont commandés par la force et la résistance de ses adversaires. Bernardin recourut à des procédés de haute lutte : quel mal moral et social les rendit nécessaires? Quels dangers menaçaient les âmes? Quels moyens de relèvement s'imposaient? Sa parole se révélera à nous non plus seulement éloquente, entraînante, mais combative et redoutable — comme le glaive qui frappe l'ennemi ou protège le faible.

hagiographes modernes n'ont pu contrôler ces indications. Ainsi le R. P. Léon (*Auréole séraphique*, p. 508) raconte que, Bernardin *de Feltre* n'ayant pas d'argent pour payer à un batelier le passage du Pô, étendit son manteau sur les eaux : cette miraculeuse nacelle l'aurait conduit vers la rive opposée. M. Thureau-Dangin, dans la *Vie de saint Bernardin de Sienne* (p. 66), attribue, d'après d'anciens biographes, ce miracle à Bernardin de *Sienne*, qui, dans une circonstance analogue, aurait traversé sur son manteau un lac situé entre Mantoue et le couvent de l'Observance. Nous ferons la même remarque pour l'apparition des étoiles qui, dit-on, brillaient au-dessus de la tête de Bernardin de Feltre et aussi sur le front de Bernardin de Sienne pendant qu'ils prêchaient. Est-il vraisemblable que les deux saints aient partagé si fraternellement les mêmes faveurs célestes?

CHAPITRE IV

LE RÉFORMATEUR DES MŒURS

Toute réforme, profonde et durable, doit être morale avant de devenir législative ou sociale. Les lois répriment le désordre, mais n'en atteignent pas l'origine : pour être vraiment efficaces, elles doivent recevoir l'adhésion des volontés, le concours de la majorité honnête des citoyens. Elles peuvent défendre pour un temps la moralité publique, mais parce qu'elles n'ont pas d'action sur la conscience, seule inspiratrice de la vertu, elles cèdent sous l'effort des passions. Les institutions ne valent que par l'appui qu'elles rencontrent dans les mœurs. — C'est l'individu qui doit être amendé, si l'on veut faire accepter à la collectivité les réformes nécessaires : c'est par le gouvernement intime de ses pensées et de ses volontés, qu'une nation apprend à être utilement gouvernée par le souverain.

Qui donc l'a comprise, cette vérité, qui donc parmi tant de prétendus réformateurs? — Les théoriciens? Ils substituent les formules aux réalités, et, dans la rédaction de leurs plans de rénovation, ne se préoccupent guère de la possibilité d'application : la République de Platon et les Phalanstères demeurent de simples curiosités pour l'esprit. — Les politiciens, les ambitieux? Ils ne répondent à l'appel de la souffrance des peuples que par les calculs de leur égoïsme, et disposent des hommes et des choses dans leur intérêt personnel. — Les révolutionnaires? Ils ne réussissent qu'à détruire, — démolisseurs qui ne savent pas relever les ruines qu'ils ont faites.

Seuls les ministres de Dieu s'adressent aux forces morales des individus et des sociétés pour leur demander les libres initiatives, le respect volontaire et la défense des lois. Patients, ils écartent les solutions hâtives et imprudentes. Désintéressés, ils préfèrent le labeur à la gloire. Habiles à pénétrer les secrets de l'âme, ils savent la vivifier. Les aspirations vagues, ils les précisent et les dirigent vers un but utile. Les révoltes, ils les réduisent à de loyales revendications. L'humanité crie : Moins de souffrances, plus de justice! Eux répondent : Allez au Christ, vous tous les blessés de la vie : il vous donnera dans

l'amour divin la paix de l'âme, dans la fraternité chrétienne la paix sociale.

Peu d'hommes sont capables et dignes de réformer les mœurs d'une nation. Pour accomplir un si grand œuvre, l'envoyé de Dieu doit s'imposer par une rare autorité; il doit donner lui-même l'exemple des vertus qu'il préconise, user d'une liberté de pensée et de langage tout apostolique, et cependant demeurer constamment fidèle à la direction de ses chefs.

Bernardin était fort par la vertu personnelle, par l'indépendance du caractère, par l'humble soumission. Il était donc désigné à l'honneur de devenir l'éducateur de l'âme populaire; il avait le droit de commander à son siècle.

Bernardin se trouve aux prises avec une société égoïste, orgueilleuse et dépravée; il lui oppose la charité, l'humilité, l'austérité. Et ces vertus, il les pratique avec héroïsme. Il lave les pieds des visiteurs de son monastère, refuse l'hospitalité des riches, et, au cours de ses voyages, se contente souvent des portiques publics pour abri, d'une botte de paille pour couche. Moine mendiant, n'est-il pas plus grand encore que prédicateur triomphant?

Les calamités publiques le révèlent précurseur de saint Charles Borromée et de Belzunce. Lors

de la terrible peste qui ravagea Padoue, il se dévoua avec héroïsme au soin des malades, rappelant à ses religieux la parole de saint Bernardin de Sienne : « Ceux qui meurent victimes de leur charité sont des martyrs. » Lui, ne mourut pas, mais il fut atteint par le fléau. Il ne souffrait pas qu'au nom des précautions hygiéniques, on entravât le ministère des âmes ou de la charité. La municipalité de Padoue prétendait interdire la prédication de peur que les grands rassemblements ne favorisassent la contagion et voulait aussi fermer l'accès du couvent de l'Observance à tout étranger. Bernardin passait outre à ces défenses parce que la parole de Dieu sauve et guérit. « *Misit verbum suum et sanavit eos;* » « *Non herba neque malagma, sed sermo Dei sanabat eos* (1), » aimait-il à répéter, et il ajoutait : « Vous faites votre devoir en empêchant les étrangers d'entrer dans Padoue, mais je fais aussi le mien en ne fermant pas les portes du couvent aux Frères qui viennent y frapper; il ne m'est pas permis d'être sans entrailles à leur égard. » Prêchant dans un monastère, il disait : « Il faut soigner les malades

(1) « Il envoya sa parole et il les guérit. » *Ps.* CVI, 20. — « Ce n'était pas une herbe, ni un remède appliqué sur le mal, qui les guérissait, mais la parole de Dieu. » *Sap.*, XVI, 12.

avec diligence. Nous avons ces temps-ci beaucoup de malades dans nos couvents, et autant que nous le permettait notre pauvreté, nous les avons soignés et leur avons fourni tout ce dont nous disposions. Si nous n'avions rien eu à leur donner, *nous aurions vendu nos calices et nos ornements d'église, et puis nous aurions été dire la messe ailleurs*. C'est ainsi qu'il faut faire. Ne vaut-il pas mieux soulager une créature que dire la messe? Dans la nécessité il faut faire tout le possible (1). » Bernardin quêtait pour les pauvres et pour ses Frères, une besace sur l'épaule, et comme on lui conseillait de se décharger de ce soin sur d'autres, il répondait : « Je fais ce que m'ont enseigné mes excellents maîtres Sixte de Milan, confesseur des princes, et Louis de Gonzague, parent de ces mêmes princes, qui ne rougissaient pas d'aller demander l'aumône de porte en porte. Est-ce que je ne mange pas comme mes Frères? Pourquoi leur donnerais-je le travail et profiterais-je de leurs peines sans avoir rien fait? »

Telle était la générosité de Bernardin dans la pratique des œuvres de miséricorde. Quand il passait au précepte, avec quelle finesse il analysait

(1) *Cinque Prediche a monache.*

les sentiments humains! Voici une brève et charmante leçon de philosophie chrétienne qu'il donnait aux malades et aux infirmiers d'un hôpital : « Dans le livre des souffrants doit être écrit : *Patience, patience, patience,* et dans celui des personnes qui les assistent : *Charité, charité, charité.* Mais chacun doit se contenter de lire son livre et ne pas regarder ce que contient celui de l'autre, car, au milieu des mille petits accidents produits par la faiblesse humaine, si l'un demande à l'autre : Où est votre charité? il compromettra sa patience, et si l'autre réplique : Où est votre patience? il compromettra sa charité. Ne soyons pas comme l'écolier qui, au lieu d'apprendre sa leçon dans son livre, regarde curieusement dans le livre du voisin; cet écolier ne pourra répondre à l'interrogation du maître et sera châtié. » A ce charmant langage, on croit entendre saint François de Sales. Et cette obligation de s'inquiéter de son devoir personnel, non de celui d'autrui, ne s'applique-t-elle pas à tout homme vivant en société? Le bon saint s'adressait sans doute à tous les malades de l'âme. — La lecture du livre de *l'autre* est facile et passionnante; la lecture de *notre* livre, sévère et troublante. Le conseil de Bernardin ne sera jamais superflu.

Le serviteur de la souffrance voulait que les

richesses fussent le trésor de la charité, il s'irritait quand il les voyait prodiguées à un luxe mauvais. La prospérité de l'industrie et du commerce enrichissait à l'excès certaines catégories de citoyens. La passion du gain n'avait pas de scrupules : ainsi, à Venise, les maisons de jeu étaient tenues au compte des patriciens. L'argent facilement gagné devenait l'excitateur de la débauche. L'incertitude du lendemain exaspérait encore cette frénésie de jouissances. En un seul festin, des jeunes gens dépensaient deux cents ducats. On avait bien édicté, à Florence par exemple, des lois somptuaires; mais elles ne réussissaient même pas à imposer l'apparence des vertus que méconnaissaient les consciences. Les citoyens, jaloux de l'indépendance de leur vie privée et des privilèges du plaisir, s'ingéniaient à déjouer la surveillance légale. Il était interdit aux femmes de porter des couronnes d'or ou d'argent, aux plébéiennes de se parer de rubans et de fourrures; mais toutes s'entendaient à inventer de nouveaux costumes qui ne respectaient pas la pudeur. Certaines nudités remplaçaient l'excès d'ornements; la bizarrerie de ces vêtements qui, selon l'expression de saint Bernardin de Sienne, « faisaient aux femmes des ailes de démons », rachetait la simplicité relative de la parure. La mode, aux

ressources variées, se jouait de la poursuite des lois.

L'exemple venait de haut. Tandis qu'on refusait d'alimenter le budget de la guerre contre les Turcs, le duc de Milan, Galeas Sforza, consacrait deux cent mille florins d'or à la visite qu'il faisait, en 1471, à Laurent de Médicis : douze chars couverts de drap d'or, cent chevaux caparaçonnés de tissus précieux, cinq cents couples de chiens pour la chasse, suivaient ce cortège, qui étala sa pompe à travers une partie de l'Italie. Et Laurent de Médicis, par la splendeur des fêtes et la magnificence de ses palais, réussit encore à éclipser son hôte. Isabelle d'Este, marquise de Mantoue, était, à la fin du quinzième siècle, l'arbitre de la mode en Europe; le luxe de ses parures est demeuré légendaire, — luxe ruineux pour la princesse qui, souvent aux prises avec ses créanciers, devait abandonner en gage aux usuriers ces joyaux dont elle était si fière.

La société italienne est vraiment, alors, une bacchante drapée dans la richesse, enivrée de volupté, qui marche dédaigneuse sur les cadavres des victimes de la misère; le sang des guerres civiles et le vin des orgies tachent sa robe. Mais voici que vers elle s'avance un petit

moine, les pieds nus dans la poussière, glorieux de ses seuls haillons, qui, avec une sainte rigueur, la forcera à s'agenouiller repentante aux pieds du Christ qui pardonne! Pénitence! Pénitence! criera-t-il dans tous ses discours. Il saisira corps à corps les vices de chaque cité : le relâchement des liens de la famille, les excès dans les réjouissances publiques, l'indécence du vêtement, le jeu, l'iniquité de certaines sources de gain.

Sa doctrine ne transige pas, et lorsqu'on sollicite de lui dispense, tolérance injustifiées, il répond : « Qui suis-je, moi, misérable petit frère, pour qu'on me demande permission? Mais personne n'est assez grand pour permettre d'offenser Dieu! »

Le procédé de Bernardin n'est pas la généralisation : les tableaux d'ensemble lui paraissent distraire l'attention du point essentiel sur lequel il veut fixer le regard de la contrition. Il précise ses griefs, menace tels pécheurs, exige la réparation de tel scandale. Il débride chaque plaie, la sonde et ne craint pas de la faire saigner. Si quelquefois sa parole rappelle le suave coloris et la candeur de l'Angelico, il partage avec l'art de la Renaissance le goût de l'analyse : la science anatomique de Castagno, de Mantegna, de Pollaiulo, de Michel Ange est pour lui la con-

naissance intime des forces et des faiblesses de l'âme. Son enquête cherche sous les formes générales de la vertu et du vice les ressorts secrets. Certes, il n'est pas de ces censeurs délicats qui effleurent, sous-entendent et se contentent des pieuses émotions : cependant il ne tombe pas dans les brutalités de style de Savonarole (1).

Peut-être certaines réformes qu'il réclame, par exemple dans les modes féminines, semblent-elles un peu puériles. Rien, cependant, n'est puéril dans l'influence que la vie extérieure exerce sur la vie de l'âme, dans le scandale qui atteint le prochain, rien surtout dans l'éducation de la volonté. La rupture avec des habitudes mondaines exige souvent la plus héroïque des obéissances : — les femmes, a dit la Rochefoucauld, peuvent moins surmonter leur coquetterie que leur passion. Ce fut une difficile victoire qui imposa aux dames la suppression des postiches, des longues traînes que des suivantes portaient fastueusement, et de ce vêtement qu'on appelait à *l'Apostolique*, mais que le saint dénommait à *la Diabolique*. Une fois pourtant Bernardin remporta un rapide triomphe sur la vanité féminine.

(1) Savonarole, du haut de la chaire de Florence, criait : « Florentins, votre vie est une vie de *porcs !* »

On venait d'amener dans la cathédrale de Modène une possédée, et la foule accourait. Bernardin par l'exorcisme chasse le démon, puis, s'adressant aux femmes très nombreuses dans l'église, il s'écrie : « Vous avez eu horreur du spectacle qu'offrait cette possédée, mais vous-mêmes, n'êtes-vous pas au pouvoir du diable? En vérité le luxe et l'immodestie de vos vêtements le feraient croire! » Et il improvise sur ce sujet une véhémente admonestation. Toutes les femmes, effrayées par ses menaces, se dépouillent de leurs parures et les déposent aux pieds du saint. En récompense des renoncements à la vanité, Bernardin, dans un sermon sur la salutation angélique, ajoutait au texte : *Benedicta tu in mulieribus*, ces fortes paroles : « *et benedictæ omnes mulieres quæ vanitates deponunt* ».

A la fin de chaque mission, on rassemblait les « instruments de péché » : jeux de cartes et de dés, philtres superstitieux, parures, insignes des factions ennemies. On les plaçait sur un bûcher, et Bernardin, à la manière de saint Bernardin de Sienne et de Savonarole, mettait le feu au *château du diable* (*incendio di Castel-Diavolo*), matérialisant ainsi la destruction du péché pour frapper fortement l'imagination populaire. On ne dit pas que Bernardin favorisât le zèle indiscret

de certains qui jetaient sur ces bûchers des tableaux de prix et des œuvres d'art, ni qu'un marchand se soit jamais présenté pour lui offrir comme aux Florentins de Savonarole, en 1496, 20 000 écus en échange des objets destinés au feu.

Bernardin ne craignait pas de demander à la législation la sanction de la loi morale. Il obtient des sénats de Vicence et de Venise le retrait d'une loi cruelle d'après laquelle tout citoyen qui apportait la tête d'un de ses parents frappé de condamnation, était lui-même absous des crimes qu'on lui imputait : n'avait-on pas vu une femme apporter au magistrat les têtes de *quatre* de ses parents pour mériter sa grâce? Il exige que dans les prisons les femmes soient séparées des hommes, car jusqu'alors les prisonniers vivaient dans une complète promiscuité. Il réclame la pratique d'un régime dotal qui ne permette pas au mari de dissiper les biens de sa femme, recommande au pouvoir la surveillance de la débauche, des débits de boissons et des maisons de jeu.

Ce rude apostolat n'allait pas sans contradictions. Quelques-uns de ceux qui auraient dû le plus applaudir à un zèle si intrépide, émettaient des critiques et invoquaient la prudence. « Attendez, répliquait Bernardin, attendez les fruits

que peut produire une foule égarée, et vous verrez par expérience quelle doctrine doit être réputée la plus saine et la plus utile. » Or, Dieu frappa souvent de châtiments soudains les contempteurs de son ministre, et témoigna ainsi que ces sévérités étaient voulues par lui.

Le saint exerçait une libre censure à l'égard de tous. L'indépendance apostolique, cette seconde qualité nécessaire au réformateur, était un devoir facile pour son tempérament énergique. Les plus hautes oppositions ne l'arrêtèrent jamais. Le cardinal Rangon disait : « Le Père Bernardin est le premier des prédicateurs, mais il a la main lourde et ne sait pas flatter. » Cette main maniait contre les grands le fouet que Jésus-Christ brandit contre les violateurs du Temple, elle frappait tous les hommes égaux devant Dieu et ne mesurait le châtiment qu'aux responsabilités. « Je suis, déclarait Bernardin, un prédicateur de l'Évangile, et non un flatteur; j'aimerais mieux abandonner ma mission que de n'en pas remplir les devoirs, car Dieu a dit à son prophète : Annonce à mon peuple ses méfaits et à la maison de Jacob ses iniquités. »

Dans une scène vraiment grande dont la cour de Mantoue fut le théâtre, le saint défendit avec une rare autorité les droits de l'homme de Dieu sur le souverain.

Frédéric de Gonzague, prince de Mantoue, était puissant; de plus, il accueillait alors trois cents Frères mineurs exilés du territoire de Venise et subvenait à leurs besoins : la prudence conseillait donc de le ménager. Cependant Bernardin prononce en présence de Frédéric ces sévères paroles : « On a beau avertir les princes, jamais ils ne viennent à résipiscence. On les adjure, on les reprend : rien n'y fait. Jamais on ne voit la moindre restitution ordonnée par les soins de ceux qui détiennent l'autorité, et, soit par leur faute, leur connivence ou leur mauvais gouvernement, les légitimes propriétaires demeurent définitivement dépouillés de leurs biens. » Frédéric sort de l'église irrité, réunit d'urgence ses ministres et mande le prédicateur. Bernardin ne s'attarde pas à écouter les louanges que le peuple donne au justicier; il ne songe qu'à rassurer ses Frères, puis il se rend à la cour.

Alors s'échange un dialogue qui met en présence l'autorité humaine et l'autorité divine : « La liberté évangélique, déclare le saint, a le droit de donner des conseils aux princes, de les avertir de leurs devoirs, de les reprendre de leurs erreurs et de les blâmer de leurs fautes. Au reste, personne n'a été nommé. Mais je vous conjure, si vous vous reconnaissez coupable de quelques-

unes des fautes que j'ai reprises, d'y apporter remède et d'écouter avec une plus grande bienveillance les plaintes des pauvres et des malheureux.

— Je ne me reconnais coupable de rien de tout cela, répond le prince. Je ne me souviens pas d'avoir jamais refusé aux pauvres de les admettre en ma présence.

— Non, ce n'est pas vous, mais ce sont les vôtres qui ne permettent pas que la plainte des veuves et des orphelins parvienne jusqu'à vous. Vos courtisans conspirent entre eux afin de vous entourer comme d'un rempart pour qu'il vous soit impossible de punir le mal qu'ils font. Tel est le malheur des princes : ils sont les derniers à entendre la voix des opprimés et les premiers à recevoir les flatteries. Hélas! jamais la vérité ne parvient jusqu'à eux. Mon affection pour vous me fait dire ici en secret, devant vos conseillers, ce que je n'ai pas voulu dire en public, du haut de la chaire. Je me suis tenu dans les généralités sans m'adresser particulièrement à vous, ni aux vôtres; mais les princes sont si habitués à être flattés qu'on leur paraît coupable dès lors qu'on ne les applaudit pas. »

Frédéric, frappé du trouble de ses courtisans, tend la main au moine et conclut avec une cour-

toise gravité : « Le prédicateur s'est fort bien acquitté de son office, je souhaite que chacun ici s'acquitte aussi bien de son devoir... Ne me ménagez jamais la vérité quand il s'agira de m'instruire. »

Et Bernardin termine cet émouvant entretien par une prédiction que la Providence réalisera : « Prince, un temps viendra où mes paroles se présenteront à votre mémoire et où vous vous écrierez en gémissant : Bernardin, vous me l'aviez dit. » En effet, l'année suivante, Frédéric mourait. Dans son repentir, il répétait : « O mon Père, combien vraies et sincères étaient vos paroles ! »

Les occasions se présentent nombreuses où Bernardin doit lutter pour la dignité et l'indépendance du sacerdoce. Galéas Visconti, duc de Milan, l'accuse d'exciter le trouble par ses prédications : il s'attire la fière déclaration de saint Paul : « La parole de Dieu n'est pas enchaînée ! » A Pérouse, tout ensanglantée par les discordes, Bernardin attaque dans plusieurs sermons la tyrannie de Baglioni, chef de l'une des factions. Baglioni prétend intimider le prédicateur et se place résolument en face de la chaire ; mais il pâlit et se trouble sous le coup de l'accusation. Enfin, quand Ferdinand Ier, roi de Naples, cir-

convenu par les Juifs, ordonne au Père, qui prêchait à Aquila, de comparaître devant son tribunal, Bernardin répond : « Je ne quitterai Aquila, je n'irai à Naples rendre compte de mes paroles, qu'avec la permission de mon supérieur. »

Cet apostolat, exempt de faiblesse et de complaisance, avait fière allure. Il s'imposait à tous parce qu'il était impartial et équitable pour tous. Il présentait la doctrine évangélique comme l'hostie sainte devant laquelle les puissants doivent fléchir le genou. Il ne tolérait aucun obstacle entre la vérité et les âmes. Mais le saint n'était pas un contempteur systématique de l'autorité : ni prédicateur de cour, ni démagogue, — exclusivement ministre de Jésus-Christ. L'amitié de plusieurs princes, en particulier la faveur d'Éléonore d'Aragon, duchesse de Ferrare, du Podestat de Castel-Franco, de Jean II Bentivoglio, de Bologne, de Jean Sforza, prouve que sa franchise n'était pas suspectée en haut lieu.

Il fut doux et indulgent lorsque l'erreur du souverain lui parut excusable. Ainsi dans les affaires de Florence : Pierre de Médicis et le sénat florentin redoutaient que le souvenir de l'exil, prononcé contre Bernardin en 1488, ne ravivât d'anciennes querelles populaires, et ils interdirent au prédicateur l'accès de la chaire de

Florence. Bernardin, dès lors que sa personne était seule en jeu, promit de ne faire aucune allusion aux événements passés et d'user d'une extrême prudence; il ne craignit pas de condescendre à des démarches pour obtenir le retrait du décret d'interdiction. De même, il ne refusa pas de se justifier devant Louis Sforza, duc de Milan, que des calomnies avaient circonvenu et qui désirait être renseigné sur les vues réformatrices du missionnaire.

Toujours Bernardin distingua entre les dépositaires du pouvoir : les mauvais, il les combattit sans ménagement; les bons, il les loua; ceux qui n'étaient qu'ignorants de leurs devoirs et mal conseillés, il s'efforça de les éclairer.

L'homme, avons-nous dit, qui veut soumettre ses frères au respect d'une loi, doit donner le premier l'exemple de l'obéissance : Bernardin demeura toujours le plus discipliné des religieux. C'était sa force, tandis qu'il livrait bataille, de se sentir dirigé par les Papes et par les supérieurs de l'Ordre, de n'accomplir que l'œuvre commandée. Voici en quels termes Bernardin, dans un sermon adressé aux Bénédictines de Florence (1), parle de l'obéissance :

(1) *Cinque Prediche a monache.*

« Si vous avez la vertu de l'obéissance, vous possédez toutes les autres vertus!... Tout ce que vous ferez de votre propre volonté, sans l'obéissance, c'est un brin de paille : faites-le par obéissance, et cela deviendra une verge d'or... Je me trouvais un jour à Rome dans l'église Saint-Pierre. On me dit que des femmes s'étaient fait enfermer dans les colonnes de cette église, qu'elles ne voyaient jamais le jour, et que c'étaient de grandes saintes. Je répondis : Je n'ai pas une grande estime pour cette espèce de saintes, car elles font tout ce qu'elles veulent. Elles mangent ce qu'elles veulent : le meilleur morceau du traiteur leur est réservé, — c'est-à-dire leur volonté (c'est ce que j'appelle le meilleur morceau). Mais envers les personnes qui font tout sous la direction et la volonté d'autrui, j'ai une dévotion extrême!... Le véritable obéissant ne peut pas sentir les peines du purgatoire, et si par hasard, il passe par ce lieu de tourments, il ne souffrira presque pas. En voici la raison : dans le purgatoire, c'est la mauvaise volonté qui est punie parce que c'est elle qui est la cause du péché. Or, dit saint Bernard : « *Tolle propriam voluntatem, et infernus non erit...* » Pour ce motif, j'affirme que le véritable obéissant ne peut pas ne pas faire son salut, et j'ajoute qu'il doit être

exaucé de Dieu : toutes les grâces qu'il demande, il doit toujours les obtenir. Oh! très sainte obéissance! combien elle est agréable à Dieu! Elle a un mérite presque infini. Vous connaissez l'histoire de ce disciple qui aimait tant son vieux Père et dont il avait reçu l'ordre de ne jamais aller se coucher sans avoir obtenu sa bénédiction. Il arriva un jour que, ce disciple se trouvant près de son vieux Père pour recevoir ses exhortations, le vieillard s'endormit : et le disciple attendait toujours pour demeurer fidèle à l'obéissance. Ayant ainsi passé une grande partie de la nuit, il commença à être tenté ; il se dit : Va donc te reposer; si le vieillard n'a pas de discrétion à ton égard, tâche d'en avoir toi-même. Et il résista sept fois à cette pensée, et il en triompha. Pendant ce temps le vieux Père eut une vision : il croyait être ravi dans les cieux. Il vit un magnifique trône en or, et le vieillard ayant demandé pour qui ce trône était préparé, entendit cette réponse : « Il est destiné à ton disciple qui l'a mérité cette nuit en résistant, par sept fois, à la tentation, pour ne pas rompre l'obéissance... » Le véritable obéissant se livre mille fois par jour au bourreau : on lui doit la récompense accordée aux martyrs... Dieu a dit par la bouche de son prophète : « *Melius est obedire quam sacrificare.* »

Le deuil récent de l'Église appelait l'affectueuse soumission, l'intime union de ses fils. L'élection de Martin V venait de mettre fin, en 1417, au schisme d'Occident qui, pendant trente-neuf ans, avait divisé la chrétienté, les souverains et l'Épiscopat. La force divine de l'Église résista à cette crise douloureuse; mais l'ébranlement avait été profond : encore en 1432, le concile de Bâle, pour se venger des résistances d'Eugène IV, avait-il élu un antipape, Amédée duc de Savoie, sous le nom de Félix V; deux ans plus tard, Eugène IV, devait fuir devant une émeute populaire et sortir de Rome déguisé en moine. De nombreux ennemis l'assaillirent. Et le pauvre pape, à l'heure de sa mort (1447), exprimait bien l'angoisse de la papauté, quand il s'écriait : « Combien il m'eût été plus doux de vivre et de mourir dans mon cloître, occupé des exercices de la Règle! » L'abdication de Félix V ne mit fin au nouveau schisme qu'en 1449.

Il fallait que tous les fidèles, prêtres ou laïques, se serrassent étroitement autour de la Papauté redevenue une et indiscutée. Bernardin comprit ce devoir et l'accepta avec amour. La correspondance que les papes entretiennent avec lui, affectueuse, familière, témoigne d'une confiance, nous oserons

dire d'une intimité touchante (1). Bernardin étendait ce respect à l'Épiscopat tout entier. Lorsque Sixte IV (2) lui offrit le pouvoir d'absoudre les cas réservés aux évêques, il opposa un humble refus, parce que, disait-il, « son bonheur était de dépendre des évêques dans toutes les circonstances où la loi de l'Église le requiert, les évêques étant les pasteurs ordinaires des prêtres et des fidèles. » Et le Pape s'écriait : « Voilà un vrai et digne fils de saint François! »

Ce respect absolu de la hiérarchie ecclésiastique donnait un enseignement nécessaire à certains contemporains : c'était une protestation contre la tendance qui menaçait d'entraîner quelques-uns dans des velléités de superbe et d'indiscipline. Le monachisme, en assignant un but très élevé à la vie spirituelle, en la dégageant de tout intérêt humain, pouvait inspirer à ceux qui l'embrassaient quelque dédain pour le clergé qui demeurait mêlé aux affaires temporelles. Savonarole faisait la leçon à l'Épiscopat et bravait le pape Alexandre VI; au moment de monter sur le bûcher, il criait à l'évêque de Vaison, qui

(1) Innocent VIII écrivait au « *Dilecto filio Bernardino* », pour le louer de ses succès et lui dire les bienfaits que les villes recevaient de sa parole.

(2) Quelques annalistes disent : Innocent VIII

venait, au nom du Pape, de le dépouiller des attributs sacerdotaux : « Tu peux me retrancher de l'Église militante, mais non pas de l'Église triomphante ! » On voyait encore des successeurs de ces mystiques qui, aux treizième et quatorzième siècles, avaient allié l'ascétisme à une dangereuse indépendance. On ne se souvenait plus guère des violences d'Arnauld de Brescia, « l'écuyer d'Abélard » ; mais certains disciples de Joachim de Flore, exagérant la doctrine du Maître, prétendaient échapper à tout contrôle, à toute direction. Fra Angelo de Clareno, l'auteur de l'*Historia septem tribulationum ordinis minorum,* écrivait, vers 1330, à quelques-uns de ses frères : « Honorez le seigneur archevêque et les autres clercs, et ne considérez pas leurs péchés, car vous avez promis de vivre comme si vous étiez morts pour eux et étrangers à toutes les choses qu'ils font... La Règle est supérieure à toute autorité ; l'obéissance à la Règle passe avant l'obéissance aux ministres, au général, au cardinal protecteur (1)... » Et ces conseils n'étaient pas complètement oubliés. Comme une torche ardente promenée imprudemment en tous lieux, la doctrine de ces moines

(1) Cependant, dans l'*Epistola excusatoria* qu'il adressait, en 1317, au pape Jean XXII, Fra Angelo affirmait son très filial attachement à l'Église romaine.

indépendants éclairait quelquefois et souvent incendiait (1).

Au moment où la réforme faite par l'Observance donnait force et cohésion aux Frères mineurs, Bernardin voulait établir aux yeux de tous que la sainteté est incompatible avec l'indiscipline, montrer comment les Ordres religieux entendent demeurer fidèles à la direction générale des chefs ecclésiastiques. L'exemple n'était pas inutile pour la génération que bientôt Luther allait appeler à la révolte.

La Papauté, de son côté, s'était toujours montrée favorable aux sages initiatives et protectrice des groupements religieux. Nicolas IV (2) avait organisé le Tiers-Ordre en société indépendante du clergé séculier, ne relevant que des Frères mineurs. De cet échange de libertés et d'obéissance naissaient la confiance et la force commune.

(1) Nous ne parlons pas des Fraticelles ni des sectes Saccati, Boscarioli, hommes vêtus de sacs, hommes des bois qui, sous le prétexte de la religion, avaient recruté des hallucinés, des vagabonds ou de vulgaires criminels. Toujours l'esprit du mal a su revêtir les apparences qui, à chaque époque, sont capables de séduire la crédulité publique. L'action qu'exerce aujourd'hui la franc-maçonnerie était dans les siècles de foi l'œuvre de sectes pseudo-religieuses.

(2) Bulle *Unigenitus*, anno 1290.

Bernardin pousse la soumission jusqu'à ne jamais choisir le but de ses courses apostoliques, même le but que des circonstances impérieuses paraissent lui imposer. Du pape, des évêques, des vicaires de l'Observance, il reçoit les ordres de route et aussi les contre-ordres, car telle est l'instance des fidèles qui sollicitent sa présence en plusieurs villes à la fois, que les Papes modifient sans cesse ses itinéraires. Pour le carême de 1486, il reçoit successivement trois destinations différentes qui l'obligent à d'inutiles et pénibles voyages. Toute une diplomatie intrigue, négocie, combat à la Cour de Rome pour conquérir à tel diocèse l'honneur et le fruit des prédications du missionnaire. Enfin Innocent VIII, fatigué de ces assauts de piétés rivales et comprenant surtout les entraves que des obédiences contradictoires apportaient au ministère de Bernardin, lui laissa désormais le choix des chaires (1). Mais le saint ne voulut pas user de cette liberté et s'en remit aux décisions du vicaire général de

(1) Innocent VIII écrivait, en 1489, à Bernardin : « ... *Tenore præsentium tibi permittimus et tuo relinquimus arbitrio, ut in eo loco, absque aliâ tuorum superiorum licentiâ, prædices, ubi majorem animarum fructum facere te posse confidis.* » Et plus tard : « *Cum multi te petant, vade quò spiritus te ducit.* » Cf. *Acta Sanctorum.*

l'Observance. « Je vais où Dieu m'appelle, » avait dit saint Martin : Bernardin ne veut voir l'appel de Dieu que dans l'ordre du supérieur. « Quand il arrive, disait-il, que mon supérieur laisse quelque chose à ma volonté, je ne suis pas content. Je voudrais qu'il me dît absolument : Va, retourne, fais ceci et fais cela. Lorsque quelquefois il me dit : Agis comme tu crois préférable, oh ! je ne suis pas satisfait; il me fait de la peine (1). »

Pascal (2) devait écrire plus tard : « La propre volonté ne se satisferait jamais, quand elle aurait tout ce qu'elle souhaite; mais on est satisfait dès qu'on y renonce. Avec elle on ne peut être que mal content; sans elle on ne peut être que content. »

Un sacrifice très pénible fut imposé à son patriotisme : Bernardin l'accepta au nom de l'obéissance, mais non sans douleur. Né sur le territoire vénitien, il conservait un extrême attachement à la République sérénissime, si grande malgré ses fautes. Lorsque la guerre éclata entre Venise et le duc de Ferrare, Hercule d'Este, allié au roi de Naples, quelqu'un prétendit que les Vénitiens

(1) *Cinque Prediche.*

(2) *Pensées*, seconde partie, art. XVII.

seraient certainement vaincus et réduits à se réfugier dans leurs lagunes. « Allez, allez! répondit vivement Bernardin, vos roitelets de Ferrare et leurs confédérés perdront les plus belles plumes de leurs ailes dans la bataille, et de longtemps ils ne pourront voler bien haut! » Or, à peu de temps de là, il reçut de François de Gonzague, cardinal de Mantoue, la mission d'évangéliser Ferrare, alors assiégée par les armées vénitiennes. Son cœur est anxieux. Un sentiment très noble mais humain lutte contre le devoir : la vie religieuse ne détruit pas l'homme social, le moine demeure citoyen. Cependant, sur l'avis de Sixte de Milan humblement consulté, il se rend à Ferrare, au péril de sa vie (1), et guide les ennemis de sa patrie de la terre vers la commune patrie céleste. L'amour des âmes l'élève aux hauteurs de l'universelle miséricorde; il pleure sur les crimes de ces ennemis qu'il ne veut plus vaincre que par la grâce, et s'écrie : « O Ferrare! parce que tu te repens d'avoir péché, il plaît à Dieu de te prendre en pitié; tu seras délivrée de

(1) A ce moment même les Dominicains de Ferrare, craignant un assaut, licenciaient leur couvent de Sainte-Marie des Anges, et Savonarole, qui était revenu dans sa ville natale, partait pour Florence où l'attendaient de si étranges destins.

ce siège et tu reverras ton ancienne prospérité, mais bientôt tu retourneras à ton vomissement. Prends garde que, pour avoir différé ton châtiment, Dieu ne te l'envoie plus terrible! »

Quelques mois plus tard, sa charge de vicaire provincial l'oblige à rappeler tous les Frères mineurs du territoire de la République vénitienne contre laquelle le Pape venait de prononcer l'interdit. En ces deux circonstances le patriote souffrit cruellement, et il souffrit longtemps, car les Doges ne comprirent pas l'héroïsme de son obéissance, et lors du retrait du décret d'exil que la République avait, par représailles, promulgué contre les Frères de l'Observance, seul Bernardin fut excepté de cette mesure de justice.

Le moine qui témoignait d'une si filiale soumission à l'égard des évêques, devait recevoir d'eux la plus délicate des missions, celle qui, s'adressant au clergé lui-même, exige des vertus et une sagesse supérieures. Bernardin avait l'autorité de l'exemple pour rappeler les préceptes étroits de la vie sacerdotale. Les conférences qu'il donna, à la prière et sous la présidence du cardinal Sclafenati, à deux cents prêtres du diocèse de Parme, produisirent un merveilleux effet de sanctification.

Le clergé séculier n'était pas, dans son ensemble, coupable de graves désordres; mais, à l'abri des persécutions, entouré de considération, il s'abandonnait à une existence large et facile. Les luttes théologiques ne tenaient plus les esprits en éveil; la richesse et les honneurs assoupissaient l'activité sacerdotale; les biens terrestres détournaient le prêtre de l'amour exclusif des âmes. Bernardin, pour l'amendement des clercs, recourut à la douceur et à la persuasion, surtout à la prudence. Sans condamner Savonarole qui, se souvenant des véhémences de saint Antoine de Padoue, lançait l'anathème contre les prêtres mondains, il estimait que dans son siècle on devait atténuer les brutalités de la censure du Moyen Age La foi du peuple était moins vive, la critique des laïques moins superficielle et plus dangereuse que jadis; une extrême discrétion s'imposait donc dans l'opportunité et la forme du blâme public. Bernardin ne rouvrit pas les portes de l'Enfer où Dante s'était plu à montrer Papes et Évêques victimes de la justice de Dieu.

Chargé par Innocent VIII, de réformer certains monastères de femmes qui oubliaient l'austérité de leur règle, Bernardin accepta cette mission quoiqu'elle semblât peu convenir au caractère général de son apostolat. Le Pape avait placé les

Clarisses de Venise sous la juridiction des Frères Mineurs : le chapitre de l'Observance n'était pas d'avis d'accepter le gouvernement de ce monastère. « Nous n'avons pas voulu avoir d'épouses, remarquait un Père, prenons garde que le diable ne nous donne des sœurs. » Bernardin, qui venait d'être nommé Définiteur, plaida la cause des Clarisses et s'offrit pour être leur directeur : « C'est que, disait-il, si la chose n'est pas sans péril, elle n'est pas non plus sans mérite. Il faut être compatissant pour ces pauvres sœurs qui périssent faute d'un guide. Lorsqu'il s'agit du salut des âmes, on ne doit compter pour rien les ennuis qui peuvent en résulter. » Il ne quitta ces religieuses qu'après les avoir raffermies dans l'observance de la Règle et leur laissa pour directeur le P. Pierre de Mantoue.

A Gênes, dans une péroraison pathétique, il s'écriait : « Je voudrais, ô Gênes, répandre des larmes plus abondantes encore pour obtenir la réforme de tes monastères, afin que les épouses du Christ, devenues plus parfaites, pussent par leurs prières apaiser la colère de Dieu et te préserver des maux qui te menacent! » Son zèle ne se contente pas de réformer, il crée : la fondation du couvent des Clarisses à Feltre fut l'une de ses œuvres préférées

Bernardin participa à la direction de son Ordre, en qualité de Vicaire du couvent de Mantoue (1469), de Gardien des couvents de Feltre (1471), de Trente (1473) et de Padoue (1478), de Définiteur de sa Province (1481) et enfin de Provincial (1483). Dans l'exercice de ces fonctions, il fut l'exact interprète de la Règle : la réforme opérée depuis peu par l'Observance demandait à être fermement appliquée pour préparer ces générations monastiques d'élite qui devaient perpétuer jusqu'à nous la pensée du fondateur.

Dans la direction de la piété, le rude censeur des mœurs devient un prudent conseiller. Les congrégations de Flagellants qu'il fonde, sont des confréries vraiment pénitentes, rattachées aux paroisses. Elles n'ont de commun que le nom avec ces bandes errantes qui, à la fin du treizième siècle, parcouraient la Lombardie et, tombant de l'exaltation dans le scandale, se voyaient interdire l'accès des villes par l'autorité séculière.

Il s'élève contre le faux mysticisme qui troublait certains esprits et les détournait de la vraie et solide dévotion. L'imagination du peuple italien avait tendance à s'éprendre de tout idéal nouveau, à chercher par delà les vérités, graves et simples, de l'Évangile cet irréel qui séduit d'autant plus qu'il sollicite moins l'effort de la volonté.

Apprenant que beaucoup de femmes à Florence s'adonnaient à la piété contemplative, et cependant demeuraient acariâtres, envieuses, et tiraient orgueil de prétendues révélations, Bernardin leur dit : « Si les révélations vous rendent plus humbles, plus douces, plus pieuses, si elles vous donnent un sens droit, une application plus grande à vos devoirs, elles viennent de l'Esprit-Saint, surtout si vous ne les avez pas souhaitées, et bien entendu si vous ne les avez pas en quelque sorte facilitées par de vains artifices. Tout esprit sage et humble se juge indigne de telles faveurs. Croyez-moi, il est très orgueilleux celui qui se vante de semblables visions. Le diable peut vous induire en erreur et agir en tout cela. » — Les *Annales* de Wadding ajoutent que les Florentines vinrent, nombreuses et contrites, remettre au prédicateur les mémoires où elles avaient relaté leurs visions.

L'astrologie, grâce à l'enseignement de quelques Universités italiennes et en particulier de l'École de Florence, de Benivieni et de Marsile Ficin, jouissait d'une vogue dangereuse et développait les superstitions populaires : elle inspirait même les vaticinations de prédicateurs exaltés que nous avons déjà signalées. Devançant les condamnations portées par Léon X, Bernardin

combattit et cette fausse science qui envahissait le domaine religieux, et le délire de la crédulité; il voulait qu'on lût dans l'Écriture sainte, dans les âmes, et non pas dans les astres.

Bernardin dut se défendre devant Sforza contre l'accusation portée par un astrologue. Il invoqua l'autorité de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Ambroise. Comme on lui répondait que ces docteurs étaient sans doute des saints mais aussi des ignorants en astronomie, il *s'irrita,* dit l'annaliste Wadding, et confondit la propre ignorance de son contradicteur en exposant ses connaissances personnelles : la tâche lui fut facile, car, avant de revêtir l'habit franciscain, il avait étudié l'astronomie sous la direction de Pozzo et de Daniel Pursilio, célèbres professeurs de l'Université de Padoue, et soutenu une discussion publique contre des maîtres de cette science.

De même sa sagacité démasquait et poursuivait sans pitié les imposteurs qui tiraient quelque crédit de prétendues apparitions de la sainte Vierge : c'était la colère de l'amour filial se révoltant contre les audacieux qui se jouaient d'une mère vénérée.

En une seule circonstance on accusa Bernardin d'innovation dans la Foi, et Vincent Bandelli, Frère-Prêcheur, argumenta contre lui avec cette âpreté que l'Église tolère tant qu'il s'agit de

matières laissées à la libre discussion. La croyance à l'Immaculée Conception était l'objet de la controverse. Bernardin avait une vive dévotion pour cette prérogative de la Mère de Dieu. Il prévoyait, avec la divination du cœur, la définition du dogme dont l'honneur était réservé à notre siècle. Sixte IV l'encourageait (1). Dès lors, sa parole pouvait célébrer sans crainte le glorieux Privilège; jamais elle ne faillit à cette tâche si douce. Et le long désir de l'Église qui devait se réaliser à l'heure marquée par la Providence, se fortifiait dans le peuple chrétien. Les témoignages matériels de la croyance surgissaient à l'appel du saint : une église fut érigée à Mantoue sous le vocable de l'Immaculée Conception, et le duc de Mantoue ordonna que la fête de l'Immaculée serait désormais célébrée solennellement dans ses États. En 1486, pour clore la dispute théologique soulevée par Bandelli, Innocent VIII porta condamnation contre ceux qui taxaient d'hérésie les défenseurs de la Conception sans tache.

Pour Marie seulement, Bernardin fit exception à l'extrême réserve qu'il imposa toujours à sa

(1) En 1476, Sixte IV accorda aux fidèles qui assisteraient à l'office de l'Immaculée Conception les mêmes indulgences que les papes Urbain IV et Martin V avaient attribuées à la fête du Saint-Sacrement.

doctrine. C'est à l'intercession de Marie, sans doute, qu'il dut, malgré l'ardeur de son tempérament, d'être préservé de tout enthousiasme irréfléchi, de n'avoir jamais prêché que la foi pure, la dévotion sage, d'unir, en une rare harmonie, l'audace des réformes et la prudence dans la direction morale.

Bernardin, réformateur des mœurs, devait étendre son apostolat au delà des vertus et des vices individuels et combattre les désordres de la vie civique. Les villes italiennes se trouvaient en proie à un furieux déchaînement de discordes. Crime national, excitation aux pires passions, — ces haines fratricides : par elles, un peuple chrétien était menacé de retourner à la barbarie. La conception du devoir civique était faussée : l'orgueil des partis ne connaissait que la vengeance cupide et cruelle. Tout progrès moral devenait impossible pour des âmes troublées, rebelles à la loi de l'amour fraternel. Bernardin se fit donc l'apôtre de la paix entre les citoyens; il eut les tendresses et aussi les rigueurs d'un père qui veut grouper sous sa bénédiction tous les membres de la famille désunie.

CHAPITRE V

LE PACIFICATEUR

Les anciennes factions guelfes et gibelines n'avaient plus de raison d'exister au quinzième siècle; les événements étaient fixés, le sort de la lutte décidé. Cependant les citoyens prenaient volontiers les armes, comme ces condottieri qui, après la bataille, offraient leur courage mercenaire à toute querelle nouvelle. On n'était plus ni guelfe, ni gibelin, — on demeurait toujours ennemi. Les longues guerres intestines avaient été pour le peuple italien de terribles éducatrices, elles lui avaient appris la haine et la violence : de telles leçons, qui répondent aux passions secrètes de l'humanité, ne devaient pas être facilement oubliées. L'ambition des hommes et les jalousies des factions, s'emparant de cette disposition des esprits, en tiraient parti pour l'assaut du pouvoir et recrutaient autour des familles

puissantes et des chefs populaires, une clientèle dévouée ou intéressée toujours prête à la lutte. C'étaient des rivalités de personnes et d'intérêts plutôt que des conflits d'opinions ou de programmes. Le tempérament méridional donnait un caractère de *vendetta* à ces haines séculaires qui ne visaient plus que les individus. La violence des partis n'avait pas même pour excuse la grandeur de la cause défendue.

Les effets matériels de ces luttes, l'interruption du travail, le pillage, les proscriptions atteignaient surtout le petit peuple. Sans le fléau de la guerre et de l'émeute, cultivateurs et artisans eussent connu la prospérité : les salaires étaient élevés, si on les compare à ce que coûtait alors la subsistance de la famille ouvrière, et atteignaient même un chiffre qui s'abaissa dans les siècles suivants. Mais les crises périodiques ruinaient le petit commerce, suspendaient tout travail ; le bannissement détruisait les foyers, et l'extrême misère remplaçait soudain la fortune que la paix eût assurée. Les grands échappaient plus facilement à la ruine : ainsi les hauts édifices résistent à la tempête qui abat les chaumières.

C'est le menu peuple spolié, tyrannisé, qui se présenta un jour à Bernardin sous l'aspect d'un pauvre enfant tombé sur la route de Mirandole,

mourant d'inanition : le saint s'empresse près de l'enfant, lui prodigue des soins et apprend que les parents du petit moribond, épuisés eux aussi par la fatigue et les privations, gisent à quelque distance de là sur la route; une faction ennemie les avait chassés de la ville où ils exerçaient leur métier; la mort allait terminer leur exil. A ce spectacle, Bernardin est ému : son âme de prêtre et de citoyen souffre et s'indigne. C'est la patrie, et une patrie chrétienne, qu'il voit frappée mortellement par le crime de ses fils! Il jure de l'arracher aux coups des factions.

Mais pour détourner le peuple de ces conflits, on ne pouvait intervenir dans la discussion des griefs invoqués : trop de causes lointaines s'étaient emmêlées pour qu'on pût prononcer sur un point précis. Il fallait ou bien entraîner la nation dans une entreprise générale qui occupât toutes les activités et concentrât vers un but commun les passions divergentes, ou bien, au nom du Dieu de Paix, rappeler la loi de la charité chrétienne qui s'impose indistinctement à tous.

Au début de sa vie publique, Bernardin prêcha la croisade qui eût pu mettre utilement en œuvre des forces qui s'entre-détruisaient. Il était alors à Venise (1472) : les Turcs venaient de passer la frontière autrichienne. Avec le P. Louis de Gon-

zague, Bernardin appela les chrétiens aux armes; il essaya de ranimer les anciens enthousiasmes, et, pour exalter les courages, s'exposa lui-même aux avant-postes avec tant de témérité qu'il faillit être fait prisonnier par l'ennemi. Mais, nous l'avons dit, l'Italie ne comprenait plus la pensée des croisades, elle n'avait même pas le sentiment du devoir de la défense nationale. La voix de Bernardin, comme celle des Papes, se perdit dans le tumulte des fêtes, dans les clameurs des factions.

Alors le saint ne s'adressa plus qu'à la conscience chrétienne, et présenta la douce image du Christ aux violents qui méconnaissaient le pardon des injures.

Lui-même donna un exemple qui, mieux que toute parole, devait toucher les cœurs. A Faenza vivait un vieillard dont le fils avait été assassiné par un ennemi politique. Le malheureux père avait juré de venger son fils et cherchait le moyen de faire périr le meurtrier. Bernardin s'efforça d'apaiser le vieillard; n'y réussissant pas, il lui dit enfin : « Recevez-moi pour fils, je tiendrai la place de celui que vous avez perdu. » Et cet homme, ému par une si délicate tendresse, sacrifia son ressentiment et s'associa à l'apostolat, aux œuvres du saint. Il conduisait vers Bernardin les récalci-

trants : Wadding (*Annal Min.*), en un simple récit, montre comment s'opérait la conversion des cœurs. Amené à Bernardin par le zélé vieillard, un chef de faction répond au saint qui le presse de renoncer à des projets meurtriers : « Je ne puis. Voici cent ans que nos partis se haïssent; mes ennemis ont versé le sang de ma race, tué mes proches. Tu veux que je leur pardonne? Je ne le ferai pas. Tu perds ton temps! » Et le vieillard reprend: « Hélas! on m'a bien tué mon fils, mon fils bien-aimé; cependant, pour l'amour de Dieu et de ce saint homme, j'ai pardonné au meurtrier. Et toi tu refuses de pardonner la mort de tes parents éloignés! » Le rebelle se laisse toucher, il invite ses compagnons à venir aux pieds de Bernardin, et, devant les effets de cette concorde inespérée, le peuple proclame : « Dieu nous a envoyé son ange qui a rendu la paix à notre ville et à tout le pays! » Lorsque Bernardin se disposa à quitter Faenza, le peuple, qui voulait encore le retenir, comprit que le saint n'obéirait qu'à *son père*. Le vieillard fut donc prié de se faire le porte-parole de ses concitoyens en exprimant son désir personnel. « Eh bien, *mon père*, lui répondit Bernardin, puisque vous me le commandez, je reste. » En effet il prolongea son séjour à Faenza, témoignant ainsi que nul sacrifice ne

lui paraissait pénible pour honorer l'homme qui avait renoncé au désir de la vengeance.

Dieu permit qu'un miracle fortifiât l'enseignement du messager de la paix. Bernardin prêchait à Plaisance et faisait un tableau saisissant des effets de la discorde. Parmi ses auditeurs se trouvait un tailleur qui, depuis dix ans, affichait une haine implacable contre plusieurs de ses concitoyens. Or ce tailleur avait le bras droit paralysé et ne pouvait plus exercer son métier. Sous l'action de la parole du saint, il pardonna dans son cœur à ses ennemis. Aussitôt la paralysie du bras disparut. Et le tailleur, se jetant aux pieds du prédicateur, proclama le miracle que lui avait mérité le retour à la charité chrétienne.

Bernardin exerça tout d'abord (1484) son ministère d'apaisement à Pérouse qui était, entre toutes les villes d'Italie, un foyer de discordes : déjà au commencement du siècle, saint Bernardin de Sienne avait essayé d'y ramener la paix. Pérouse était alors divisée entre les Oddeschi, partisans de la famille patricienne des Oddi, et les Baglioni dévoués à une autre puissante famille qui portait ce nom. Les combats dans la rue, le pillage, les meurtres clandestins se multipliaient. Bernardin eut assez d'influence pour amener une trêve. Ce n'était qu'une trêve, car la division, sub-

sistant entre les chefs de ces maisons, devait se rallumer dans le peuple. Bientôt, en effet (1486), la discorde renaît et Bernardin revient dans la ville où l'attirait d'ailleurs le désir de combattre un autre fléau, la peste. Il profite de l'émotion causée par des morts nombreuses et de la consternation générale pour obtenir un nouveau rapprochement entre les frères ennemis. Mais, une troisième fois, des troubles, plus graves encore, éclatent (1488). Les partisans de la famille Brachi, qui appartenait à l'ancien parti guelfe, sont les uns massacrés, les autres exilés. Le légat *a latere*, envoyé par Innocent VIII, se trouve prisonnier de la faction victorieuse et incapable de faire respecter son autorité. Baglioni soulève le peuple et dirige l'effort de la révolte contre la souveraineté du Pontife romain. Innocent VIII recourt alors à Bernardin, qui prêchait à Sienne, et lui donne la mission de ramener le calme dans cette malheureuse ville. Mais la parole de Bernardin ne produit pas son habituel et salutaire effet : les passions sont trop surexcitées pour entendre aucun conseil. Le saint, fidèle à l'usage de l'incendie du *Château du diable*, fait placer sur un bûcher le simulacre de deux guerriers qui représentent les fauteurs de désordres : sous l'action du feu, les mannequins se tordent, semblent animés du

mouvement de la vie et leurs épées s'entre-croisent. Alors Bernardin s'écrie : « Ainsi s'entr'égorgent les Pérugins! Et comme ceux-ci disparaissent dans les flammes, ainsi périront dans les flammes de l'enfer les perturbateurs de la paix. » L'impression du spectacle et de l'avertissement ne dura pas. Quelque temps après, les Oddeschi, aidés par le comte d'Urbin, attaquèrent Pérouse et réussirent à entrer dans la ville. Mais ils en furent aussitôt chassés par les Baglioni : deux chefs des Oddeschi, le pronotaire Fabricius et un prélat, le seigneur Rodolphe, périrent avec cinquante hommes de leur troupe. La rage des vainqueurs s'assouvit sur les blessés : une centaine d'entre eux furent pendus. Et ce crime prouve, mieux encore que le sermonnaire si véhément de l'époque, l'état de barbarie morale auquel les discordes ramenaient les citoyens même en ce temps de haute culture intellectuelle et de raffinement de la vie mondaine.

Dieu parut vouloir manifester par un phénomène sensible sa colère contre la ville qui s'était rendue coupable de telles atrocités : pendant trois jours un orage violent se déchaîna sur Pérouse; un nuage sillonné d'éclairs était suspendu sur la ville tandis que, tout autour, le ciel demeurait pur. On raconte que cet orage prit fin subitement en

d'étranges circonstances : un prêtre remit à Bernardin certain livre de magie écrit avec du sang, qui avait été apporté par des mains inconnues. Bernardin le jette au feu, mais à deux reprises le livre bondit hors des flammes; Bernardin l'exorcise; alors seulement le feu détruit le livre satanique. A ce moment le nuage qui pesait sur la ville, se dissipa. Mais un autre livre de sang, — celui-là écrit par la haine des citoyens, demeurait aux mains des Pérugins : ils devaient encore y ajouter de nouveaux chapitres.

Bernardin, constatant l'inefficacité de son apostolat, quitta la ville avec douleur; il y revint encore en 1493, pour tenter un dernier effort de pacification, — effort inutile comme les précédents.

Innocent VIII envoya également Bernardin à Todi, en 1486, pour y rétablir la concorde. Là, notre Bienheureux trouva les cœurs mieux disposés. Afin de confirmer la paix conclue entre les partis, il fit confectionner les premiers de ces étendards qu'il promena plus tard dans toute l'Italie. Au sommet de l'étendard, le Christ, saignant des plaies de la flagellation, étendait miséricordieusement les bras; aux pieds du Christ, la figuration de la ville de Todi, et, de chaque côté de l'édicule symbolisant la cité, deux grou-

pes de notables agenouillés. Des lèvres des orants montaient ces paroles : « *Pars mea Deus.* — Dieu et mon parti, » de celles du Christ descendait la réponse : « *Et ego ero vester si vos mei fueritis.* — Je serai à vous si vous êtes à moi. » Trois étendards, du même modèle, furent placés, l'un à la cathédrale, l'autre à l'église Saint-Fortunat, le troisième à la maison commune. Lorsque le saint vit de quelle vénération ils étaient l'objet, lorsqu'il entendit, au moment de son départ, la foule massée sur son passage crier : « La paix! oui, nous voulons la paix ! » il crut pouvoir dire avec confiance à la ville repentante : « *Pacem relinquo vobis.* » Cependant ce n'était pas encore la paix définitive. L'année suivante des intrigants projetèrent d'enlever le pouvoir à Jérôme Santucci, évêque de Fossombrone et gouverneur de Todi; ils tentèrent des démarches près de la Cour de Rome, et quelque effervescence populaire commença à se manifester. Bernardin revint en hâte et fit rentrer chacun dans le devoir. Une procession promena solennellement dans la ville les trois célèbres étendards que le peuple suivit en portant à la main des rameaux d'olivier. On discuta, avec une égale modération de part et d'autre, un traité de paix en seize articles, dont le saint dirigea la rédaction et qui fut fidèlement

observé... pendant un an. On était de bonne foi cependant, on voulait sincèrement l'union. Les Annales de la Ville font mention des ces négociations comme d'un événement considérable et de haute portée, et le Sénat, pour témoigner sa reconnaissance, plaça le portrait de Bernardin dans la salle d'honneur du palais municipal. Mais la foule, prompte à l'enthousiasme, fut inconstante et redevint turbulente : Bernardin dut encore retourner à Todi pour prévenir un commencement d'insurrection. Une seconde procession eut lieu avec les étendards de la Paix, puis Bernardin consacra les clefs de la ville à la sainte Vierge et les remit au gouverneur en déclarant devant le peuple que ce magistrat devait être désormais respecté comme le représentant de la Vierge. Cette fois, la paix fut définitive.

Assise, la patrie du doux saint François, présentait le spectacle des plus cruelles dissensions. Une première fois, en 1487, Bernardin les réprime en usant d'une extrême rigueur : il menace de mort prochaine ceux qui excitent au désordre, et sa prédiction se réalise. Mais, en 1493, il trouve les habitants d'Assise affolés de fureur fratricide : on s'égorgeait, on mettait le feu aux portes de la célèbre église du *Sacro Convento* où s'étaient réfugiés les partisans de l'une des

factions. Bernardin fut si ému de cette violation du temple de Dieu, qu'il quitta aussitôt Assise en pleurant. Quelques jours plus tard, il y revint à l'improviste, espérant qu'à l'occasion de la fête de saint François il réussirait à toucher les cœurs. Tout fut inutile.

L'apostolat de Bernardin rencontra souvent un plus heureux succès. A Narni, il suffit d'un sermon pour que les citoyens, qui étaient venus en armes, fussent touchés : jetant leurs épées, ils s'embrassèrent fraternellement. Ce sermon prononcé sur la place publique, en présence de l'Évêque qui l'écoutait d'une fenêtre du palais épiscopal, et de la foule immense, fut l'un des triomphes du prédicateur.

A Sienne, Bernardin démasque les projets de la faction de Monte Noveno et empêche plusieurs meurtres. André et Jacques Piccolomini, neveux du Pape Pie II, offrirent au saint l'expression de la reconnaissance des Siennois pour son intervention. A quelques jours de là, après un sermon donné sur la grande place, il eut la joie de couronner son œuvre en réconciliant les premières familles de la ville.

Nous citerons encore la pacification de Parme, parce que Bernardin recourut alors au procédé qu'avait inauguré saint Bernardin de Sienne. Il

était d'usage de placer au-dessus des portes les insignes, peints ou sculptés, de la faction à laquelle appartenait le propriétaire de la maison. Il y avait quelque fierté, quelque noblesse dans cette affirmation publique, durable, des opinions de chacun, et si pareil usage s'appliquait, en des temps troublés, à la confession de la foi religieuse, il imposerait le respect; mais parce que ces emblèmes ne témoignaient que de passions humaines, ils devenaient le symbole de la servitude à une cause mauvaise, la glorification du crime civique (1). Bernardin, comme son saint patron, fit substituer à ces emblèmes de discorde le monogramme du nom de Jésus, et en propageant la pieuse image, en la mettant, peinte sur des cartons, dans toutes les mains, il multiplia les appels à la paix. Saint Bernardin de Sienne avait souffert

(1) « Chaque parti avait ses insignes qu'il arborait comme une provocation au parti adverse. L'un prenait le lion, l'autre l'aigle : c'était dès lors une sorte de défi assez fréquent de peindre sur sa maison le lion humilié par l'aigle ou réciproquement. Des insignes étaient placés jusque sur les tombeaux, les églises, les calices, les ornements sacrés. On manifestait être guelfe ou gibelin par la façon dont on portait la plume de la toque ou les bouffants du haut de chausse, mieux encore, par la manière dont on taillait la gousse d'ail ou dont on pelait la pêche. » — Thureau-Dangin, *Vie de saint Bernardin de Sienne,* p. 51.

persécution pour son ardeur à établir la dévotion au saint nom de Jésus; la mise en honneur du pieux monogramme avait soulevé de vives critiques. Mais la Papauté, après un examen sévère, s'était nettement déclarée favorable à l'innovation de saint Bernardin de Sienne, et notre Bernardin pouvait se dévouer, avec la joie et la confiance d'un disciple, à la propagation de la dévotion nouvelle qui touchait les cœurs. Bernardin organisa aussi des processions d'enfants qui parcouraient les rues en chantant : « *Pars mea Deus in æternum.* » Le saint, qui s'était fait le héraut de la Paix, s'ingéniait à varier les moyens pour l'imposer aux foules.

Pour rendre plus durables les effets de ses missions pacificatrices, il fondait des confréries, des associations de Tertiaires. Ces *fraternités* réunissaient, dans la pratique de la piété, des hommes que sans doute les divisions civiques eussent rendus ennemis, et aussi donnaient comme programme à leurs membres de s'employer pour maintenir la paix publique. On doit citer, en particulier, deux confréries que le saint établit à Vicence, l'une sous le vocable du saint Nom de Jésus, l'autre sous le patronage de saint Joseph : elles prescrivaient aux confrères la visite des pauvres, la distribution des secours à

domicile, et semblent avoir été le type primitif de nos conférences de Saint-Vincent de Paul. Le Tiers-Ordre surtout, par la volonté même de son fondateur, avait un but nettement social et pacificateur : les Tertiaires s'engageaient à ne pas porter les armes et se donnaient exclusivement au service de Dieu et des œuvres dans la vie laïque. Ils comprenaient, mieux que tous autres, la pensée qu'a exprimée Bossuet : « Dieu se rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics, quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. » Lorsque la famille est désunie, l'enfant peut seul rapprocher les cœurs, inspirer un sentiment commun aux parents divisés : l'enfant, ce fut alors le pauvre, le souffrant, le déshérité; pour lui les chrétiens se rencontrèrent dans l'union du dévouement. Les congrégations pieuses firent oublier la haine entre puissants par l'amour du faible.

Le Tiers-Ordre, dès son origine, avait pris un grand développement et contribué à faire obstacle aux projets impies de Frédéric II, empereur d'Allemagne. Pierre des Vignes, chancelier de l'Empereur, écrivait : « Les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs se sont élevés contre nous... Ils ont créé, pour énerver encore plus notre puissance et nous priver du dévouement des peuples, deux

nouvelles Fraternités qui embrassent universellement les hommes et les femmes : tous y accourent et à peine se trouve-t-il une personne dont le nom n'y soit inscrit. » Au quatorzième siècle, les Tertiaires furent injustement confondus avec la secte des Fraticelles ; mais Clément V et Jean XXII (1319) prirent leur défense et saint Jean de Capistran contribua puissamment à rendre au Tiers-Ordre une paix définitive. Dès lors, les enfants de saint François multiplièrent les œuvres de miséricorde, les hôpitaux, les orphelinats, les maisons de refuge (1) : peut-être, de nos jours, ont-ils sacrifié au souci exclusif de la sanctification personnelle le rôle social, le programme d'action que leur proposait le fondateur, mais déjà ils se hâtent de répondre à l'appel de Léon XIII. Ces âmes vaillantes ont toutes les forces pour lutter et pacifier.

Bernardin institua, à Pavie, l'œuvre des Enfants trouvés et des orphelins qui répondait à l'abandon de l'enfance en ces temps de guerres et de troubles. Bernardin se faisait le précurseur de saint Vincent de Paul. On peut dire d'ailleurs qu'il n'est guère d'œuvres modernes dont notre Bien-

(1) Les Bullaires des treizième, quatorzième et quinzième siècles sont remplis de monuments apostoliques attestant l'infatigable activité des Tertiaires.

heureux n'ait conçu la pensée et indiqué le programme.

Bernardin, pour maintenir et ramener la paix, ne recourut jamais qu'aux moyens apostoliques ; il refusa de se mêler aux négociations diplomatiques qui lui semblaient dangereuses pour son humilité et souvent peu efficaces pour le bien des âmes. Ainsi, lorsque l'ambassadeur d'Espagne, au cours d'une mission à Florence, lui demanda de se rendre en Espagne près de Leurs Majestés Catholiques Ferdinand et Isabelle pour les entretenir de la situation du royaume de Naples, des troubles qui menaçaient de se propager et des alliances des princes italiens avec la France, le saint se déclara hors d'état de s'occuper de pareilles questions et très éloigné de tout ce qui concernait la politique.

Il prêchait la concorde jusque dans les couvents, voulant qu'elle fût parfaite et s'étendît aux moindres circonstances de la vie. C'est lui qui disait aux Bénédictines de Florence : « N'ayez jamais de discorde. Considérez que, sur un grand nombre, il n'y a pas deux visages qui soient semblables : ainsi les manières de voir sont différentes... Je vous compare à des verres juxtaposés ; si vous en poussez un seul, ils se poussent les uns les autres sans pourtant se briser... Quand deux

religieuses se disent quelque parole vive et deviennent comme des chattes en colère, mère abbesse, ne les laissez pas sortir du réfectoire avant de s'être réconciliées, et si elles ne veulent pas s'humilier et demander pardon, faites-leur servir par terre du pain sec et de l'eau, — par terre comme pour les chats (1)... »

Ainsi Bernardin allait en tous lieux, apaisant les haines, unissant les pacifiques par les liens communs de la piété et de la bienfaisance, recueillant les victimes des luttes, répétant et pratiquant le divin précepte : « Aimez-vous les uns les autres. »

Il semble que les grands convertisseurs d'âmes doivent avoir peu de liberté pour l'action sociale, peu d'attention pour les intérêts matériels de l'humanité. Cependant leur regard a des visions profondes et suit l'évolution des hommes et des choses dans ses relations avec le monde moral. Bernardin comprit que l'Église a une mission d'affranchissement et de salut à l'égard des sociétés comme des individus ; il ne limita pas son apostolat à l'amendement des cœurs. Par delà les vices, danger intime et immédiat de tous les temps, il découvrit un péril nouveau. Sans cesser de com-

(1) *Cinque Prediche.*

battre le péché toujours actuel, il considéra la menace de ruine morale et matérielle qui grandissait à l'horizon de la chrétienté. Dès le début de son apostolat, il rencontra une race d'hommes qui opprimaient les chrétiens, les appauvrissaient dans leurs biens, une race perfide et cruelle, parasite et conquérante, — les Juifs. A ces envahisseurs, plus redoutables encore que les Turcs, il opposa une vigoureuse défense. Lui, le pacificateur, il prêcha la guerre : — la paix, il la voulut entre les chrétiens; la guerre, contre leurs ennemis.

CHAPITRE VI

LA LUTTE CONTRE LES JUIFS

Le Juif est, au Moyen Age et pendant la Renaissance, à la fois victime et tyran, persécuté et persécuteur. C'est l'homme abject que l'on outrage; c'est aussi le roi tout-puissant de la richesse que chacun va implorer. On le parque dans les ghettos, mais il pénètre, son titre de créance à la main, dans tous les foyers, dans les Cours même. Et plus on l'a méprisé, abaissé, plus, à certaines heures, il se redresse menaçant et oppresseur.

Il a une grandeur étrange, ce Juif! Dans la rue, il se glisse inquiet et timide, désigné aux injures de la foule par le costume ou la marque distinctive que lui impose la loi du pays (1). Mais

(1) L'obligation pour les Juifs de porter un signe distinctif remonte à un canon du quatrième concile de Latran

dans l'ombre de sa maison, il apparaît terrible comme le dieu mystérieux de l'or : les larmes et les supplications n'émeuvent pas son impassibilité; la dépouille du chrétien, la substance et quelquefois la chair du débiteur sont pour lui l'holocauste agréable. « Vendeur de larmes, buveur du sang chrétien! » disait Bernardin.

Contre cet ennemi toujours fuyant et toujours présent, la poursuite des lois multipliées est impuissante. Sur ces échines souples les coups s'amortissent. Comment le législateur triompherait-il, puisque, lui-même, en recourant au crédit du Juif, en lui concédant le privilège de tenir des banques, se constitue son esclave?

L'Église, seule, qui parle au nom de l'éternelle morale, qui a charge de l'âme des peuples, pouvait, dans une lutte séculaire, s'opposer à la conquête israélite. Aussi, tandis qu'elle se montre miséricordieuse pour les individus, — plus miséricordieuse qu'aucun gouvernement, — elle condamne et réprime l'œuvre mauvaise de la race. Ses avertissements éclairent la conscience des chrétiens; ses défenses prémunissent contre les séductions.

(1215) qui, du reste, ne fit que généraliser une coutume déjà existante et reproduire, dans l'intérêt des chrétiens, une prescription du code mosaïque lui-même.

Bernardin de Feltre a vraiment interprété la pensée de l'Église, dans ces paroles qu'il prononçait à Crême, et qui sont la plus topique réponse aux accusations d'imprudence ou d'exagération qu'a pu susciter la lutte très vive soutenue par le saint : « S'il faut m'expliquer au sujet des Juifs, je répéterai ici ce que je dis dans toutes les autres villes : on ne doit leur nuire en rien, ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens, ni en quoi que ce soit. La justice et la charité doivent s'exercer même à l'égard des Juifs, puisqu'ils sont participants de notre nature. Voilà ce que je dis partout, et ce que je répète à Crême, et ce que je désire que l'on écoute parce que ainsi le veut le bon ordre, ainsi l'ordonnent les souverains pontifes, ainsi l'exige la charité chrétienne.

« Mais il n'en est pas moins vrai que les lois canoniques défendent expressément un commerce trop assidu, une familiarité trop grande avec les Juifs. Elles nous interdisent de les employer comme médecins, d'assister à leurs festins. Cependant le juif Léon, à l'occasion du mariage de son fils, a donné une fête publique qui a duré huit jours, et il y a eu constamment une grande foule aux banquets, aux réjouissances et aux danses. Aujourd'hui encore, nul ne se fait scru-

pule d'appeler les médecins juifs. Comment puis-je taire ces choses et les passer sous silence? Comment puis-je être prédicateur de la vérité, et ne pas parler de ces violations des lois canoniques? Les usuriers juifs dépassent toute mesure : ils égorgent les pauvres et s'engraissent de leur substance, et moi qui vis d'aumônes, qui me nourris du pain des pauvres, je serais comme un chien muet devant la charité outragée! Les chiens aboient pour la défense de ceux qui les nourrissent, et moi que les pauvres nourrissent, je verrais ravir ce qui leur appartient et je me tairais! Les chiens aboient pour leurs maîtres, et je devrais ne pas aboyer pour le Christ (1)! »

Le programme de Bernardin, celui même de l'Église applicable à tous les temps, n'a qu'un but : *isoler les Juifs*. La défense des sociétés chétiennes l'exige; la logique des faits l'impose.

Est-ce que, en effet, les Juifs ne se mettent pas eux-mêmes hors la loi des peuples modernes? Errants et dispersés, ils conservent non seule-

(1) Saint Bernard avait dit, lui aussi : « Il ne faut point persécuter les Juifs; il ne faut point les tuer, ni même les chasser... Mais, puisqu'ils ont commencé à nous attaquer, il convient que ceux qui ont le droit de glaive repoussent la force par la force. Or, il est de la piété chrétienne d'épargner ceux qui sont soumis, comme de dompter les superbes. » Fleury, *Histoire ecclésiastique,* livre 69.

ment leur tempérament national, mais encore l'orgueil de race que le malheur n'a pu abattre. Ils interprètent dans le sens de la domination matérielle la promesse de l'avènement du Messie et se croient toujours le peuple d'élection appelé à régir la gentilité. La persistance de leur nationalité, Dieu la permet pour qu'ils soient au monde une leçon vivante, pour qu'ils attestent la véracité des prophéties et les effets de la malédiction divine. Eux s'enorgueillissent de la pérennité du châtiment : le sceau fatal de la réprobation leur semble être le signe d'une vitalité que rien n'a pu détruire et qui leur promet la revanche de l'avenir. Ils refusent de s'assimiler aux autochtones parce qu'ils les considèrent comme les futurs esclaves de leur conquête. Leurs mœurs familiales très sévères ne tendent qu'à maintenir cette pureté d'origine : exclusives, prolifiques, elles font Israël libre de toute alliance, fort par le seul nombre de ses fils (1). Ainsi encore le Juif demeure trop indifférent aux entreprises généreuses qui passionnent les peuples occidentaux. S'il se voue au commerce, à la science, aux arts, c'est dans un but égoïste, rarement pour contribuer

(1) Voir la déclaration des étudiants israélites de Bohême, citée par le journal *la Croix,* supplément du 11 mars 1895.

à la grandeur de la nation qui abrite son exil. A l'heure du péril, il n'apporte spontanément à ses hôtes ni sympathie ni concours. Il est toujours l'étranger, — l'étranger qu'une longue cohabitation laisse défiant et hostile (1). De quel droit réclamerait-il donc l'égalité civique dans un État qu'il ne reconnaît pas pour patrie?

A l'orgueil il joint la haine, née de souvenirs déicides : le sang du Christ l'enivre de colère et de vengeance. Et puisque le Talmud lui commande le mépris du nom chrétien, l'oppression du *goy*, il ne saurait invoquer pour lui-même la tolérance religieuse qu'il refuse aux chrétiens. Le libre exercice de son culte, — les Papes l'ont toujours permis. Mais si l'enseignement de la

(1) Un historien juif, M. Théodore Reinach, ne craint pas de faire cet aveu : « Sous l'influence de plus en plus exclusive de l'esprit talmudique, les Juifs fournirent un prétexte à la violence par la persistance ou même par le renforcement de leur sentiment national, par leur mépris des gentils, par l'exagération des lois cérémonielles qui rendaient impossible la communauté de vie, de table entre les Juifs et les Chrétiens, et perpétuaient chez les Juifs l'étroite solidarité, l'aspect étrange, l'isolement farouche. » *Grande Encyclopédie*, art. *Juifs*. — Et plus loin : « Un obstacle sérieux à l'émancipation des Juifs résidait dans les Juifs eux-mêmes, dans leur attachement à leur nationalité... dans leur particularisme de mœurs et d'idées, qui les tenait à l'écart de la société environnante. » *Ibidem*.

synagogue est un cri de guerre, les peuples baptisés doivent-ils supporter le défi et l'insulte?

Les Sémites veulent être nos ennemis : qu'ils demeurent donc prisonniers de leurs souvenirs, de leurs ambitions, de leurs haines ! Le ghetto est l'image matérielle très exacte du sort politique et social qu'ils se sont imprudemment créé. Ils n'en sortent, bêtes de proie, que pour exercer les ravages de la rapine commerciale, du banditisme financier. Arrière ! doivent leur crier les chrétiens menacés. Rentrez au ghetto ! Ne franchissez pas la barrière que vos exactions et nos souffrances ont élevée entre nous !

Se défendre, mais se défendre sans violence ; réprimer, mais ne pas attaquer, voilà toute la pensée de Bernardin, la seule juste, sage et utile qui doive jamais inspirer les résistances de l'antijudaïsme.

Mais la mesure et la modération, comme aussi la nécessité de la lutte, n'étaient comprises que de quelques esprits supérieurs. Le *mal juif* se manifestait chez les uns par une excitation fébrile, chez les autres par la prostration et l'abandon de soi-même. On songeait de meurtre et de pillage, ou bien on fraternisait avec l'ennemi.

Deux courants d'opinion se produisaient, en effet, dans la société italienne. Le peuple, la

véritable victime du Juif, était prêt à toutes les représailles; les hautes classes et certains gouvernants subissaient l'influence judaïsante et faisaient preuve, dans le combat, d'une mollesse qui allait jusqu'à la trahison. Bernardin devait donc, d'une main, réfréner la passion populaire, de l'autre, frapper au visage les complices et les lâches.

Que la plèbe eût des sursauts de colère, qui peut s'en étonner? Mais l'aveuglement de l'aristocratie ne s'expliquerait pas s'il n'avait été le résultat de la faiblesse morale et de calculs intéressés. La richesse a des prestiges décevants pour tous, — plus encore, peut-être, pour ceux qui connaissent les avantages et les jouissances qu'elle procure. Quand on la possède, on la respecte volontiers, en quelques mains qu'elle se trouve. La fortune des Juifs éblouissait les patriciens qui en tiraient d'opportuns subsides ou lui demandaient les plaisirs et les fêtes. Elle créait des relations entre gens qui, pauvres, se seraient exclus, des associations intéressées, des promiscuités mondaines où n'avaient plus de place la fierté et l'indépendance du caractère. On vendait à grand prix aux Juifs le droit de tenir des banques, on leur imposait des contributions spéciales, et certaines villes les accueil-

laient dans un espoir d'enrichissement. C'est ainsi que les sénats de Florence et de Venise prétendaient justifier la protection qu'ils accordaient aux financiers juifs, sans vouloir comprendre qu'augmenter les recettes publiques par l'adjonction de tels contribuables était exposer les citoyens à la ruine. D'ailleurs, les heureux se montrent-ils disposés à l'attaque, les satisfaits aux initiatives réformatrices? La sécurité personnelle est souvent inconsciente des intérêts généraux, et lorsque la souffrance n'excite pas à la lutte, seuls les vrais chrétiens prennent conseil de la conscience et du cœur pour embrasser la défense de leurs frères.

La crainte et la corruption faisaient aussi leur œuvre basse. Les Juifs se sentant menacés dans la source de leur fortune, voyant le seul Mont-de-Piété de Padoue ruiner vingt-deux de leurs banques, puisaient dans le péril extrême toutes les audaces; — et ces audaces s'attaquaient souvent à des consciences débiles. Selon Ferdinand del Migliore, un juif de Pise dépensa vingt mille florins d'or pour suborner le sénat de Florence; un autre paya une somme énorme à un scribe de Rome pour la confection d'une fausse Bulle semblant autoriser l'usure. On tenta bien de séduire Bernardin lui-même! Et comme

tout espoir fut vite perdu de ce côté, on voulut se délivrer du terrible adversaire par la mort : une femme juive lui fit offrir par une personne connue à Modène, des fruits empoisonnés. Mais un Frère eut des soupçons et le saint fut préservé.

Quels marchés honteux, quelles lamentables défections! Le gouverneur d'Aquila se laisse corrompre, le duc de Calabre intimider. Le sénat de Venise défend de célébrer la commémoration d'un martyr des Juifs canonisé par l'Église. La noblesse génoise patronne ouvertement les Juifs. La municipalité de Sienne pousse l'oubli des constitutions papales jusqu'à confier l'administration des biens de la ville à un médecin israélite. Le Mont-de-Piété de Mantoue succombe sous des attaques réitérées.

Tolérance sans discernement, timidité, inertie, vénalité, — puissante coalition contre laquelle se heurte Bernardin.

Mais de telles oppositions ne sont pas pour effrayer le justicier. Il accourt partout où se dissimule le mensonge, où triomphe la prévarication. Il confond et stigmatise, arrache les masques, rompt les intrigues. Il redit sans cesse à la noblesse la honte et le danger des familiarités avec les Juifs; il s'efforce de l'émouvoir par

l'amour-propre, par la crainte du peuple irrité, par le spectacle de la détresse des victimes de l'usure. Souvent le dédain et le scepticisme, inintelligents ou simulés, accueillent ses objurgations; on le taxe d'exagération. — On raisonnait et on agissait comme raisonne et agit une certaine fraction de notre société française contemporaine.

Cependant un drame sanglant vient confirmer, avec une terrible évidence, les avertissements du saint. Celui-ci prêchait à Trente et répétait en vain ses menaces contre les chrétiens judaïsants. On niait le péril qu'il signalait. Et, lui, il répondait : « Vous ne savez pas le crime que méditent contre vous ces prétendus gens de bien; les fêtes de Pâques ne se passeront pas sans que vous en sachiez quelque chose. » Or les Juifs convinrent de commettre l'un de ces meurtres rituels si fréquents au Moyen Age, et que, de nos jours, l'on prétend révoquer en doute en dépit de récents exemples. Tobie, médecin juif qui jouissait d'une grande popularité, se saisit subrepticement d'un enfant de deux ans, le petit Simon, et le cacha dans la synagogue. Le Jeudi-Saint, à minuit, le crime atroce se consomma. L'enfant fut livré à des bourreaux en délire. On déchira sa chair, on recueillit son sang pour

le mêler à la pâte des pains azymes. On le tint debout, les bras en croix, tandis que des lames aiguës transperçaient ses membres. Et lorsque la mort mit fin à ces tortures, les Juifs chantèrent : « Voilà comment nous avons traité Jésus, le Dieu des chrétiens. Puissent tous nos ennemis être ainsi confondus à jamais ! »

Bernardin révéla le forfait à la mère du petit Simon, qui cherchait avec angoisse l'enfant disparu. Plusieurs refusaient de donner créance à pareille atrocité. Mais Jean de Brescia, jurisconsulte célèbre, instruisit l'affaire avec une précision dont témoignent les pièces du procès encore conservées à Rome. Les coupables furent découverts. Et l'Église, ajoutant l'autorité de ses décisions à celle de la justice séculière, proposa à la vénération des fidèles le petit martyr. Sur l'emplacement de la synagogue rasée, une chapelle fut élevée en l'honneur du saint enfant qui avait partagé le supplice de son Dieu (1).

(1) Mathias Tiberinus, l'un des médecins délégués pour l'inspection du corps de l'enfant et qui présenta un rapport au sénat de Brescia, a rédigé le récit de cet événement. Les Bollandistes font mention du petit martyr; son nom est inscrit au martyrologe romain. — « On montre encore aujourd'hui un couteau, des tenailles et quatre grandes aiguilles dont les Juifs s'étaient servis pour tirer le sang de l'enfant, et deux gobelets d'argent dans lesquels ils l'avaient

L'année suivante, à Reggio d'Emilia, un Juif s'emparait encore d'un enfant afin de l'immoler pour la Pâque. Mais le peuple se tenait sur ses gardes, et le misérable était châtié avant l'accomplissement du meurtre.

De telles monstruosités, si elles laissaient indifférent ou apeuré l'égoïsme de quelques-uns, exaspéraient le peuple. Les plébéiens ne connaissaient le Juif que par ses exactions et ses crimes; ils le haïssaient parce qu'il s'enrichissait de leur détresse. Pour eux, le Juif ne prodiguait point ces flatteries, ces services inavoués, ces tentations du plaisir qui séduisaient les grands. Le peuple souffrait, il voulait se venger. Simpliste, ignorant des intrigues de Cour, il s'indignait de toute compromission, réclamait prompte justice. Des principes supérieurs, il concluait à l'action brutale. Il était loyal, énergique dans ses revendications, mais comprenait mal la sagesse de la politique antisémitique de l'Église.

Bernardin ne réussit pas toujours à contenir l'effervescence populaire. Parce qu'il devait sévir contre les lâches, on l'accusait de complicité avec les violents.

bu. Cette histoire tragique est même peinte dans une des églises de la ville, où le petit saint a sa chapelle. » Basnage, *Histoire des Juifs*, tome III, p. 390.

Ainsi, à Florence, il avait invité la jeunesse de la ville à se réunir dans une église pour demander à Dieu la conversion des Juifs (1). Or, au sortir du temple, les enfants convinrent d'organiser une manifestation qu'ils jugeaient plus efficace que les armes spirituelles; ils entraînèrent leurs parents et envahirent le quartier juif. Sans commettre de crimes, ils jetèrent le trouble dans Florence. Tout se passa *à l'insu de Bernardin*. Des historiens (2) ont transformé cette bagarre en massacre, — c'est une exagération, et présenté Bernardin comme le fauteur du désordre, — c'est une calomnie. Le saint était demeuré fidèle aux préceptes de charité chrétienne que nous lui avons entendu exposer : il réprouva les excès; il les réprouva comme prêtre du Dieu bon, comme citoyen ennemi du désordre, comme partisan d'une cause juste qui se trouvait compromise par la violence. Le prêtre avait demandé la prière : le peuple préféra la vengeance. Exaspération d'une longue souffrance, excitations venues d'en bas...

(1) C'était alors un usage constant, en Italie, d'intéresser les enfants à la chose publique et aux questions d'ordre général. Nous n'avons pas besoin de rappeler la *magistrature des enfants* que Savonarole institua, assez malheureusement, à Florence.

(2) En particulier Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, tome II, p. 327.

Mais à l'exposé de vérités nécessaires ne saurait être imputé l'acte de justice sommaire conçu et exécuté par l'emportement de la foule.

On reproche également à Bernardin d'avoir dissuadé les Génois d'accueillir les émigrants juifs expulsés d'Espagne. Cependant convenait-il de laisser infester un pays par des gens qui apportaient avec eux la ruine et la maladie? — La maladie, car, lors de leur passage, la peste éclata à Gênes. A ces souffrants on devait accorder des secours, le droit de faire halte, le loisir et les moyens de radouber leurs bateaux, — et c'est ce que conseilla Bernardin. Mais, le devoir d'humanité satisfait, il y aurait eu coupable faiblesse à ouvrir les portes à des envahisseurs que toutes les nations, instruites par l'expérience, s'efforçaient d'éloigner (1).

Cette question d'hygiène, qui préoccupa Bernardin à Gênes et lui fit redoubler l'instance de ses avertissements, se trouvait constamment mise en jeu par les Juifs. On n'en a pas assez tenu compte dans les jugements portés contre l'antijudaïsme

(1) Les Juifs italiens, eux-mêmes, repoussaient leurs coreligionnaires immigrants. « Ceux qui abordèrent à Rome furent mal reçus par leurs frères durs et barbares qui les auraient laissés périr de faim, si Alexandre VI ne les avait secourus. » Basnage, *Histoire des Juifs*, tome III, p. 391.

au Moyen Age. Les quartiers israélites étaient d'une malpropreté repoussante et devenaient des foyers de pestilence. Rebelles aux prescriptions sanitaires, échappant par leur vie spéciale et retirée à toute surveillance, les Juifs favorisèrent la propagation sinon la naissance des terribles épidémies qui désolaient tant de villes. Peut-être n'empoisonnaient-ils pas les sources comme la légende populaire les en accusait, mais certainement ils contaminaient par leur agglomération des villes entières.

Le souci de la santé des corps aussi bien que du salut des âmes inspirait encore Bernardin lorsqu'il conseillait aux habitants de Feltre et d'autres cités, menacés par la peste, d'éloigner les Juifs.

L'antisémitisme protégeait la santé publique.

Les Juifs, propagateurs d'épidémies, prétendaient cependant à l'art de guérir : ils formaient dans leurs écoles un grand nombre de médecins. Et c'était un nouveau danger pour les chrétiens, cette officine de la synagogue d'où sortaient des hommes qui, au nom de la science et de l'humanité, s'imposaient à la crédulité publique.

Les médecins jouissaient alors d'un grand crédit : les Médicis se vantaient bien de descendre d'un médecin, qui, il est vrai, selon leurs généa-

logistes, aurait donné des soins à Charlemagne! On les croyait habiles, ces praticiens, et la confiance des malades leur attribuait une singulière autorité. Ils avaient certes plus d'empire sur les esprits que sur les corps (1). Les Juifs, habiles à s'emparer de toutes les influences et de tous les accès de l'opinion, comprirent quel parti ils pouvaient tirer de l'exercice de la médecine : le prestige de cette profession les relevait de leur humiliation, une riche clientèle leur était as-

(1) Pétrarque, — un ancêtre de Molière dans la satire contre la science médicale, — parle dans une lettre qu'il écrivait à Boccace, de ces médecins qui se présentaient au public en grande pompe, revêtus de pourpre, les mains ornées de bagues d'un grand prix : ils avaient des éperons dorés, des mules magnifiquement harnachées. « Peu s'en faut, dit-il, qu'ils n'ambitionnent les honneurs du triomphe ; et, en effet, ils y ont droit, car, si chacun d'eux n'a pas tué cinq mille hommes, nombre qu'il fallait aux généraux romains pour triompher, la qualité de ceux qu'ils ont tués compense la quantité. » (Tiraboschi, *Hist. de la littér. ital.*, l. VIII, art. II.). — Galéas Sforza rendit des honneurs souverains à un célèbre médecin qui pourtant ne le guérit pas. Ces hommages excessifs témoignaient-ils d'un sincère respect pour la science ou simplement de la pusillanimité des hommes de plaisir qui, très attachés aux joies du monde, essayaient d'en prolonger la durée? Quant au peuple, il semblait, par son ardeur pour les guerres civiles, pour les vendettas particulières, faire bon marché de la vie.

surée (1), et surtout ils réussissaient à s'insinuer dans les familles chrétiennes. Ils amenaient à eux tous ceux qui fuient la mort, les riches du moins, car ils ne donnaient guère de soins gratuits aux pauvres.

Tout homme est faible devant la maladie et devant la misère : les Juifs se firent médecins et usuriers (2). Aujourd'hui ils disposent d'instruments de pouvoir plus puissants que l'art médical, et l'usure s'est élevée à la hauteur de la spéculation cosmopolite.

Cependant un grand nombre de médecins chrétiens étaient sortis, depuis deux siècles, d'abord de la célèbre école de Salerne, fondée par Frédéric Barberousse, puis de toutes les Universités italiennes. On prétend que la seule ville de Milan comptait deux cents médecins. Les catholiques qui recouraient aux soins de leurs ennemis, étaient donc sans excuse. Étrange aberration qu'aucune leçon ne redresse ! Et toujours les victimes continuent à se faire les agents bénévoles de la réputation et de la fortune d'adversaires détestés mais non combattus !

(1) Ils avaient aussi, dit-on, une clientèle spéciale. On leur reproche, en effet, d'avoir favorisé la pratique des manœuvres abortives.

(2) Ducange, *Glossaire*, art. *Judæi.*

Saint Bernardin de Sienne avait jadis infligé aux habitants de Brescia ce blâme nécessaire : « Je ne puis revenir de ma surprise quand je vois chez les adorateurs du Christ un aveuglement si profond, qu'ils ne remarquent pas avec quelle malice consommée et réfléchie agissent les Juifs dans leurs rapports avec eux. Les Juifs ne peuvent leur ravir leurs richesses par la violence, ils s'efforcent de les leur enlever par des moyens pervers ou, du moins, de les diminuer par la ruse. Ils leur extorquent les biens terrestres par des usures publiques, comme tout le monde en est témoin; ils cherchent à leur ôter la santé et la vie en se constituant leurs médecins malgré les défenses de l'Église, et l'on voit des chrétiens assez insensés pour avoir plus de confiance en ces ignorants et en ces grossiers que dans les hommes les plus habiles de notre religion (1). »

Bernardin de Feltre, à son tour, soutint cette lutte du bon sens contre un fol engouement (2). Il jugea très redoutable un péril qui se dissimu-

(1) *Bernardini Opera.*

(2) Grégoire XIII (Constitut. 68, Anno 1581), confirmant les décisions des papes Paul IV et Pie V, développa l'enseignement de l'Église sur ce point. Il interdit aux chrétiens de se faire soigner par des médecins juifs sous peine de la privation des sacrements et de la sépulture religieuse.

lait sous des apparences trompeuses. Souvent il rappelait ce récit de Bernardin de Sienne. « Un médecin juif d'Avignon, à l'heure de la mort, avoua qu'il mourait content, parce qu'il avait eu le plaisir pendant sa vie de tuer des milliers de chrétiens avec les prétendus remèdes qu'il leur administrait et qui n'étaient autres que des poisons (1). » En toutes villes où il rencontrait ces maîtres nouveaux de l'esprit public, il les attaquait à grands coups de sa terrible éloquence. Il fit expulser de Faenza le médecin israélite Lazare qui menaçait de priver les malades de tout soin s'ils prononçaient le nom de Jésus ou de Marie. On raconte que les malades de Sienne qui, sur le conseil de Bernardin, cessèrent de recourir à certain médecin juif très réputé, furent guéris. L'exemple était encourageant. Cependant tous ne le comprirent pas. Alors Bernardin annonça que Dieu délivrerait Sienne de ce Juif qui, en effet, mourut peu après. Mais il ne réussit pas toujours à écarter du chevet des chrétiens ces dangereux intrus. Peut-être fut-ce la partie la plus ingrate de son apostolat, car il avait à lutter contre la peur de la mort qui obscurcit les intelligences et déprime les volontés.

(1) Cité par l'abbé de Surrel de Saint-Julien : *Un grand bienfaiteur du peuple*, p. 156.

Redresseur des complaisances de l'aristocratie, pacificateur des vengeances populaires, ennemi des médecins ravisseurs d'âmes, interprète, en un mot, des directions pontificales, Bernardin n'a point fait encore œuvre originale dans l'histoire de l'antisémitisme. Bien d'autres, avant lui, et en particulier tout l'Ordre franciscain, avaient essayé de réprimer l'audace des Juifs, d'arracher cette ivraie qui étouffait la moisson du Christ : nul, sans doute, ne déploya plus d'ardeur et de ténacité que le héros de tant de luttes. Mais Bernardin eut une intuition de génie, qui le place au rang d'honneur des adversaires victorieux du judaïsme : le premier, il découvrit les pieds d'argile du colosse hébreu et résolut de diriger des coups, encore nouveaux, sur ce point fragile.

Il vit bien que ni l'autorité des Papes, ni l'éloquence de ses Frères, Bernardin de Sienne et Jean de Capistran, ni sa propre parole n'avaient frappé mortellement l'ennemi. Les conseils étaient vite oubliés ; le contact constant avec l'adversaire faisait abandonner dans les engagements partiels le plan général de la guerre : chacun, après quelques heures de vaillance disciplinée, retournait à ses habitudes de lâcheté ou de violence. La prise de la place exigeait un siège méthodique, un investissement par des lignes infranchissables. *Isoler*

les Juifs était, avons-nous dit, la tactique recommandée : alors il fallait couper les ponts qui donnaient accès des ghettos en pays chrétien.

Or le prêt, les relations d'argent étaient la voie facile que les Baptisés ouvraient à la conquête juive. Tant qu'il disposait seul du crédit, le Juif pouvait étendre au loin ses incursions et ses razzias, sans crainte sérieuse des escarmouches que venait arrêter le commandement fatal de la nécessité de l'emprunt. Les esclaves s'offraient eux-mêmes sur le marché financier. L'usure était l'instrument du règne judaïque. Pour le briser, un seul moyen : détourner du prêteur juif la clientèle chrétienne.

On la souhaitait donc, on la cherchait anxieusement cette institution nécessaire qui se substituerait à la banque israélite, cette organisation économique qui supprimerait tout recours aux usuriers. Le Mont-de-Piété, création de l'intelligence et du cœur de Bernardin, fut cette institution. Basée sur la charité chrétienne, adaptée aux besoins du temps, elle produisit, avec le soulagement individuel, un commencement de rénovation sociale.

Jusqu'alors, les Juifs, principaux détenteurs de la fortune mobilière, dispensateurs du Crédit populaire, avaient courbé toutes les résistances

sous le joug de l'emprunt. Mais voici que les chrétiens consentent entre eux des prêts gratuits ou à des taux modérés : la puissance de l'usurier est abattue. Bernardin a vu et frappé juste : le Juif atteint à la bourse, privé de sa proie, est encore l'ennemi, mais non plus l'ennemi triomphant. A l'éloquence vengeresse du saint survivra l'œuvre durable. Et cette œuvre eût pu devenir celle de l'affranchissement définitif, si la corruption des mœurs sociales et la faiblesse du législateur n'avaient, au cours des siècles, laissé l'exaction juive se manifester plus terrible, plus ruineuse encore, sous la forme moderne des monopoles et de la Banque internationale. Hélas ! la cité chrétienne, retombée sous une odieuse tutelle, appelle encore des Bernardin de Feltre !

CHAPITRE VII

LES MONTS-DE-PIÉTÉ

En Italie, plus qu'en aucun autre pays, s'imposaient la nécessité de la répression de l'usure, la création d'institutions charitables de prêt. L'Italie a été, en effet, la patrie de la banque et aussi de l'usure : de là le nom de « Lombards » donné aux prêteurs sur gage qui s'établirent en France, le nom même de « Caoursins » qu'ils portaient quelquefois et qu'ils tiraient non pas de Cahors, mais de Caours, ville du Piémont, voisine de Pignerol (1). Une ordonnance de Charles le Bel (1327) qualifie *d'Oultra-montains* les prêteurs et casseniers. Les banquiers de Florence et de Lucques, de Gênes et de Venise

(1) *Sic,* Ducange : *Glossaire.* — Ducange définit les Caorcini, Caturcini, Coursini, Cawarsini ou Corsini : « Mercatores *italici*, propter fœnerationem usurariam famosi, maxime in Gallia. »

avaient fondé des comptoirs dans tout l'Occident, et, pendant plusieurs siècles, dirigèrent le mouvement des capitaux européens : les Médicis possédaient seize comptoirs financiers.

L'Italien n'a pas été le spéculateur aux ambitions démesurées, mais l'habile inventeur de la *combinazione* financière. Prudent et avisé, il a préféré, dans le commerce de l'argent comme en politique, le calcul des résultats immédiats aux vastes entreprises. Son aptitude à développer la productivité du capital est bien dépassée par les audaces de la haute banque contemporaine ; mais elle se révèle encore dans l'organisation du Crédit populaire, dans ces banques rurales, héritières des *monti frumentarii*, qui sont aujourd'hui au nombre de plus de deux mille, dans les créations économiques et sociales de la Banque de Naples.

Nous parlons de la Banque : il ne faut pas la confondre avec l'Usure. Entre elles, un seul point commun : le maniement de l'argent ; des différences profondes — d'origine : la Banque, italienne, l'Usure, juive ; — de procédé : la Banque était un commerce, l'Usure un vol ; — de résultats : la Banque enrichissait la nation, l'Usure la ruinait. Il faut, en effet, toujours revenir à la distinction nécessaire entre la circulation de l'argent, entre le prêt licite et utile, et l'exploitation

du pauvre. Trop souvent on confondait au Moyen Age, et on confond encore aujourd'hui, dans une commune réprobation l'usage et l'abus du commerce de l'argent : l'usage, c'est-à-dire les opérations de banque nécessaires au développement de l'industrie et du négoce; l'abus, c'est-à-dire la tyrannie du capital prêté sous certaines conditions. L'Église ne manquait pas de faire cette distinction essentielle quand elle autorisait l'établissement de banques à Rome même, ou quand elle défendait les banquiers contre des colères injustifiées, tandis qu'elle fulminait contre les usuriers.

Les banques d'État ne datent en Italie que de la fin du seizième siècle; les premières furent fondées à Venise et à Milan vers 1586. Mais dès longtemps les Principautés et les Républiques contractaient des emprunts. Nous citerons la page où Claudio Jannet expose avec une grande précision le régime financier de l'époque. « L'esprit financier dans les villes italiennes était très développé par l'importance des emprunts d'État et par l'importance des transactions auxquelles ils donnaient lieu. Dans l'Europe féodale, quand un prince, un monastère, une ville avaient épuisé les ressources de l'emprunt à court terme, ils se procuraient de l'argent en constituant des

rentes viagères. La charge de ces rentes calculée sans tenir compte de l'âge des rentiers et à des taux très élevés, était fort lourde pour la génération, mais elle s'allégeait rapidement et disparaissait nécessairement au bout d'un certain nombre d'années, contrairement aux emprunts en rentes perpétuelles, avec majoration du capital, auxquels se livrent la plupart des États modernes... Et cependant, c'est dans les villes italiennes, si éclairées, si avancées, que le système moderne a pris naissance. La raison en est dans leur état économique. L'argent y était vraiment un capital et chacun pouvait si facilement, en le confiant à un banquier, en tirer profit, tout en le reconstituant perpétuellement, qu'aucun père de famille n'aurait consenti à le donner à l'État à fonds perdus, même par l'appât d'un gros intérêt viager... Les emprunts d'État étaient partagés en coupures uniformes... Insaisissables pour dettes, ces coupures étaient transmissibles par simple transfert sur les livres de la Dette publique. Or, elles se négociaient à des cours variables... La *Bourse* des effets publics fonctionnait dans les villes italiennes, au quinzième siècle, comme aujourd'hui à Paris ou à Londres, et elle y était non moins impressionnable à la bonne et à la mauvaise politique. La spéculation

s'en mêlait aussi. Florence et Gênes connaissaient les opérations à terme, dans des conditions qui ressemblent beaucoup aux reports usités de nos jours. Les hommes d'État florentins regardaient, avec raison, ces jeux de bourse comme fâcheux pour la prospérité publique, et, pour les arrêter, ils établirent, en 1371, un impôt de 2 % sur tous les transferts (1). »

Quant aux banques de commerce, très nombreuses et très florissantes, elles se consacraient presque exclusivement aux opérations du change « Les banquiers vénitiens et florentins étaient originairement des changeurs : le grand service que leur demandaient leurs clients, c'était de payer et de recevoir pour eux ; de compenser les engagements qu'ils avaient soit à Venise, soit dans toutes les parties du monde où leur commerce s'étendait, au moyen de cette *monnaie de banque* qui faisait prime sur les espèces métalliques. Pour pouvoir demander à leur banque ces services de caisse... les clients faisaient des dépôts. Le banquier disposait, à ses risques et périls, de ces fonds, et les engageait sous sa responsabilité dans des affaires diverses. Souvent à

(1) Claudio Jannet, *les Grandes Époques de l'histoire économique*, p. 277, 278.

Venise, le Sénat, voyant les caisses des banquiers bien remplies, exigeait qu'ils lui fissent des prêts à court terme... Le gouvernement vénitien, dans le cours du quinzième siècle, imposa des cautionnements aux banquiers, et leur interdit certaines opérations aléatoires...

« Les Banques de Venise et de Florence n'étaient pas des banques d'escompte : elles ne dispensaient pas à *bureau ouvert*, si l'on peut ainsi parler, le capital circulant aux entreprises industrielles et commerciales. C'est seulement au milieu du seizième siècle que la *Casa San Giorgio*, à Gênes, remplit cette fonction : probablement elle y fut amenée par l'exemple des Monts-de-Piété qui rendaient des services de ce genre au petit commerce depuis près de quatre-vingts ans (1). »

Tant que les banques ne consentirent pas de prêts proprement dits, les nobles, les bourgeois, les grands commerçants, — le *popolo grasso* — pour se procurer de l'argent, recouraient aux ventes à réméré, aux constitutions de rentes viagères ou perpétuelles; ce dernier mode d'emprunt prit une grande extension au quinzième

(1) Claudio Jannet, *les Grandes Époques de l'histoire économique*, p. 276.

siècle; la légitimité des divers contrats de rentes avait, d'ailleurs, été formellement reconnue par le pape Martin V.

Mais l'artisan, le petit commerçant, — le *popolo minuto,* — ne pouvaient user de ces procédés qui supposaient une fortune déjà établie; l'usure les guettait. Le bas peuple pillé, rançonné par les cités ennemies et par les factions victorieuses, ne trouvait qu'au comptoir de l'usurier les subsides nécessaires à la vie, le capital indispensable au petit commerce. La ruine accompagnait alors l'emprunt et bientôt ne laissait aucun espoir de relèvement. C'était une proie facile, tous ces blessés de la vie, pour le Juif, carnassier des champs de bataille.

Le mal n'était pas nouveau. Dès une haute antiquité, le prêt sur gage a existé; les Grecs, les Hébreux et les Chinois l'ont pratiqué. La Bible y fait souvent allusion. Sans doute, tant que la morale chrétienne n'imposa pas un frein à la cupidité, ces prêts durent être contractés à des taux très élevés. Les lois romaines, qui fixèrent un maximum, indiquent quels étaient les abus du louage de l'argent. L'Église, au quatrième siècle, commença à interdire le prêt à intérêt précisément pour combattre le danger croissant de l'usure. Les Croisades, en obligeant guerriers et

pèlerins à constituer des gages pour subvenir aux frais du lointain voyage, développèrent encore le fléau de l'usure dont les Juifs se firent les habiles propagateurs.

L'ordonnance de Philippe Auguste (1206) qui limitait le taux de l'intérêt à *deux deniers pour livre par semaine*, — d'où l'expression de prêt à la petite semaine, — prouve que le taux légal dépassait 40 *% par an!* Encore cette limitation fut-elle inefficace, car, comme l'a dit d'Houdetot, les lois contre l'usure n'ont d'autre effet que d'en élever le taux, — ou plutôt de la rendre plus habile et plus dissimulée dans ses procédés, et l'on cite, d'après les chroniques du temps, des exemples de prêts contractés à 65 et 70 pour cent. Au quinzième siècle, le taux normal variait de 20 à 40 pour cent. A Florence, les prêteurs sur gages, chrétiens, prêtaient à 25 pour cent. En 1430, les Juifs furent soumis, dans cette ville, à l'intérêt légal de 20 pour cent : on prétend cependant qu'en cinquante ans, ils réussirent à gagner plus de *cinquante millions de florins*. D'ailleurs, dans les contrats à réméré, dans l'achat des récoltes en vert, — et ces opérations étaient alors d'une pratique constante, — les usuriers demeuraient libres d'exagérer sans limite leurs bénéfices. Et toujours demeurait vraie cette

constatation que le quatrième concile de Latran produisait pour justifier son œuvre de défense contre les Juifs : « Ils épuisent en peu de temps toute la fortune des chrétiens. »

Au surplus, des historiens juifs contemporains, Rodocanachi, Théodore Reinach, ne nient pas l'influence exercée par leurs ancêtres sur les marchés financiers; à peine essaient-ils de plaider les circonstances atténuantes. Que le Juif ait été éloigné de l'agriculture, — pour laquelle il n'a d'ailleurs jamais témoigné aucun goût, par des lois qui lui interdisaient la propriété foncière; que la crainte de l'exil et de l'expropriation l'ait détourné de fonder des industries exigeant la fixité de l'établissement et la sécurité du séjour; que la dispersion des Israélites dans le monde entier ait favorisé entre leurs mains le commerce de l'argent qui tend fatalement à devenir cosmopolite, — tout cela peut être partiellement vrai. Cependant on ne saurait nier que le Juif, en propageant l'usure, n'ait obéi à un instinct de race et aux préceptes du Talmud, et cherché à satisfaire à la fois sa cupidité et sa haine des chrétiens.

Le génie italien avait été l'initiateur de la banque, il allait devenir le propagateur du remède contre l'usure. Mais ce remède n'était pas une simple institution financière : le principe de l'as-

sistance fraternelle devait primer l'habileté de la combinaison économique. Les Monts-de-Piété demandaient à la charité, au dévouement, la constitution et l'administration de leur capital : la pensée qui les inspira fut une pensée de généreuse fraternité.

Bernardin de Feltre comprit le rôle et la portée de l'institution nouvelle. Il la baptisa chrétienne et la vivifia d'un rayon de sa sainteté. Il la fit aussi très nettement sociale, économique, plus complète, plus favorable aux relèvements que la bienfaisance privée, et telle que la pauvreté pût enfin ne pas s'abaisser jusqu'à la mendicité.

Le Mont-de-Piété, *Monte di Pietà*, sera la banque de charité : le « *Mons* » ou réunion de capitaux, accumulation de valeurs en nature (1), — voilà sa forme économique, et de « piété » parce que la générosité fraternelle en fera presque tous les frais, — voilà son âme chrétienne.

Désormais les humbles objets que la famille ouvrière acquiert par un si dur labeur et entoure de tant de soins, ne seront plus abandonnés, sans espoir de retour, dans l'antre de l'usurier. Le pauvre les remettra à des mains honnêtes, en échange de leur prix intégral. Plus tard, il les

(1) *Monte* était le nom générique des banques.

rapportera au foyer, reconnaissant et fier d'avoir reçu un service et non pas une aumône.

Bernardin n'est pas l'inventeur des Monts-de-Piété, en ce sens que d'autres avant lui avaient conçu l'idée du prêt charitable, mais, le premier, il féconda cette idée et la présenta avec son complet et utile développement.

D'après l'écrivain allemand Reiffenstuel, il existait, dès 1198, à Frœsingen (Bavière), un établissement de prêt sur gages, dirigé par une association pieuse et approuvé par Innocent III. Cet établissement, s'il prospéra, fut certainement isolé et n'eut pas la force d'un exemple. En 1326, Durand de Saint-Pourçain, évêque de Mende, avait proposé de confier au magistrat dans chaque ville la mission de consentir des avances à ceux qui feraient preuve de légitime besoin : ce prêt eût été productif d'intérêt parce qu'il s'agissait de rendre un service en quelque sorte public. L'initiative des bourgeois de la petite ville de Salins réalisa cette pensée en 1350, — mais pour un temps assez court, croit-on : un fonds commun de 20,000 florins fut constitué, qui devait être consacré à favoriser les prêts à taux modéré. L'évêque de Londres, Michel de Nothburg, légua, vers 1360, au chapitre de sa cathédrale une somme de mille marcs d'argent pour la fondation

d'une banque de prêts gratuits sur nantissement; les gages devaient être vendus si les fonds n'étaient pas remboursés un an et quatorze jours après l'emprunt. Le montant du prêt ne pouvait dépasser 50 livres pour un évêque, 40 pour un noble ou un bourgeois, 10 pour un artisan; l'institution ne dura pas. Enfin signalons le *Songe du vieux pèlerin*, où Philippe de Maizières (1389) exposait le plan d'une Caisse de crédit populaire (1) : ce ne fut, en effet, qu'un

(1) « Il faudrait d'abord, dit Philippe de Maizières, que le roi attribue à cette œuvre de miséricorde une somme compétente sur le revenu de ses aides et domaines pour un commencement de prêter à la sainte usure du bon besant de l'Évangile... Cette monnaie doit être mise à la main d'un prud'homme séculier ou de deux élus dévots et d'une bonne vie et qui soit sans femme et sans enfants et sans aucune autre charge et qui sache écrire et compter et soit redoutant Dieu et d'un bon sens moral. L'office donc de ce prud'homme, autorisé de la royale majesté, sera de prêter ladite monnaie aux pauvres gens du diocèse ou de la châtellenie, qui seront en grande nécessité, et sur bon gage qui vaille plus que l'argent qu'ils recevront. En supposant que cette monnaie ne serait pas suffisante à remplacer les Juifs, encore serait-ce grand soulagement pour les gens de tout état, de trouver qui leur prêtât, et à la fin de l'année qu'ils auraient tenu la monnaie sans aucune usure, ils rachetassent leurs gages et de leur propre volonté.., par charité pour les pauvres gens qui pourraient se trouver dans le même cas.., offriraient sans contrainte la *disme* ou ce qui serait accordé pour être converti à l'aug-

songe, mais le siècle suivant devait l'interpréter et le réaliser.

L'honneur de la création du premier Mont-de-Piété revient à Barnabé de Terni, vicaire général de l'Observance. C'était un homme de grande science, docteur ès lettres, en philosophie et en médecine, très dévoué, comme tous les Frères Mineurs, aux intérêts populaires. Il eut pour premier auxiliaire un jurisconsulte distingué, Franciscain lui aussi, Fortunat de Capolis. L'œuvre fut fondée à la suite d'un discours que Barnabé prononça à Pérouse en 1462, — en 1440 selon quelques auteurs.

A ce moment, Bernardin allait débuter dans la vie publique. Aussitôt, il fait sienne la pensée de son Frère à peine réalisée. Il la précise, la complète, la vulgarise, lui donne une forme définitive. Il répète en toute ville l'appel à la charité, montre le peuple chrétien agonisant sous l'étreinte de l'usurier. Sa parole a l'éloquence du cri des opprimés : elle convainc, elle émeut. L'élan est général. Les riches s'inscrivent comme fondateurs,

mentation de la somme primitive donnée par le roi... Ainsi la somme croîtrait et on n'aurait plus besoin en Gaule de Juifs ou de chrétiens usuriers. » *Philippe de Maizières et son projet de banque populaire*, par V. Brants. — Louvain, 1880.

les femmes apportent leurs parures. Jusqu'à sa mort, Bernardin prêchera avec succès le rachat des victimes de l'usure. Vraiment, il est bien le fondateur des Monts-de-Piété : comme l'ingénieur qui, le premier, construit une machine d'après un principe théorique récemment découvert, il a donné un corps viable à la pensée de Barnabé. Son esprit organisateur et précis, son zèle infatigable ont vivifié l'œuvre, lui ont assuré l'existence, l'expansion, la durée.

Vingt-deux Monts-de-Piété furent créés ou rétablis par ses soins de 1484 à 1492, à Mantoue, Gubbio, Trevi, Foligno, Assise, Parme, Florence, Orvieto, Aquila, Chieti, Rieti, Narni, Lucques, Padoue, Pieve di Sacco, Ravenne, Plaisance, Vicence, Campo san Pietro, Bassano, Crema et Pavie. Plusieurs succombèrent sous les attaques furieuses des Juifs : Bernardin réussit à les relever, mais la lutte continuait sans merci, et le maintien de l'Œuvre exigeait plus d'efforts que sa fondation.

L'administration, quelquefois même l'organisme de ces institutions, variait suivant les lieux. Cependant il était de principe de confier la direction à des comités mixtes. A Mantoue, le Mont-de-Piété était dirigé par un comité de douze membres : quatre religieux, deux nobles, deux

jurisconsultes ou médecins, deux marchands et deux bourgeois. Les moines, initiateurs providentiels, demeuraient membres à vie du comité; les laïques étaient remplacés tous les deux ans. Toutes les classes se trouvaient donc représentées dans cette œuvre commune et lui donnaient un caractère démocratique exclusif de toute tutelle prédominante de personnes ou de castes (1). Le peuple ne profitait pas seulement de l'institution, il collaborait à la direction; il pouvait en apprécier les conditions et le fonctionnement, en suivre les résultats : ainsi l'œuvre lui devenait plus personnelle et par là même plus chère; ainsi étaient écartées les défiances que suscitent certaines institutions quand leur administration échappe à tout contrôle des intéressés.

(1) Dans quelques villes, la charge d'administrateur du Mont-de-Piété était héréditaire. Ce mode de transmission du pouvoir directorial donnait une grande force, une grande régularité de fonctionnement à l'institution. Au surplus, le dévouement seul pouvait faire accepter ces fonctions souvent très absorbantes : en plusieurs villes, les administrateurs, même appartenant à l'aristocratie, consentaient à habiter pendant un an, à tour de rôle, le local occupé par le Mont-de-Piété ou par ses succursales, et à se constituer les modestes gardiens des dépôts, par exemple à Padoue où le Mont-de-Piété tenait sept bureaux de prêts ouverts dans différents quartiers de la ville. (Bernardinus Scardeonius, *Historia Patavina.*)

Notre siècle, si fier de ses formules économiques et qui prétend marcher à la tête de l'évolution sociale, devrait reporter ses regards vers les conceptions de Bernardin : il y retrouverait très complets les éléments de la gestion d'un patrimoine commun, le respect des droits de chacun, la cohésion de tous dans l'action utile (1). Ce plan si large est un exemple et une leçon pour bien des institutions actuelles où les influences rivales semblent s'exclure réciproquement.

Ces comités de direction des Monts-de-Piété, quelquefois constitués en véritables confréries, réunissaient les partisans des factions ennemies, et ce n'était pas l'un de leurs moindres avantages, de contribuer à l'apaisement des passions politiques. Comme le Tiers-Ordre, ils devenaient des centres de fraternité, fondés sur le roc de la religion au milieu des tempêtes civiques.

Les papes se montrèrent dès la première heure, et constamment dans la suite, les protecteurs

(1) Une revue anglaise, *the New Review* (décembre 1894) ose pourtant écrire : « Le mécanisme moyen-âgeux du Mont-de-Piété a été remplacé depuis longtemps par une organisation plus en rapport avec la *civilisation* moderne. » — Nous constaterons simplement que la *civilisation* n'a pas favorisé les pauvres, puisqu'elle a porté le taux de l'intérêt des Monts-de-Piété à 10 % à Paris, 11 % à Genève, 12 % à Berlin et à Munich !

dévoués des Monts-de-Piété. Sixte IV en établit un à Savone (1484). Innocent VIII confirma celui de Mantoue (1486). Plus tard, Jules II créa celui de Bologne « afin, dit la Bulle, de prévenir les maux qui provenaient des usures dont les Juifs accablaient les Bolonais ». Le Chapitre général de l'Ordre franciscain s'intéressa activement à cet apostolat spécial : il étudia la réglementation et le fonctionnement de l'institution et, à l'instigation de Bernardin, proposa ce but social au dévouement de tous les Frères. En 1497, Fra Bernardino de Busti, franciscain, ami du Bienheureux, publia un important document de propagande : « *Defensorium Montis Pietatis longe validissimum.* »

Savonarole se fit, à Florence, le promoteur de l'idée nouvelle. L'ardent démocrate ne pouvait négliger ce moyen de venir en aide au petit peuple. L'homme d'État devait chercher une formule légale qu'il jugeait plus puissante que l'initiative privée, plus conforme au plan de réforme générale qu'il rêvait : il sollicita l'intervention du Pouvoir. Au mois de décembre 1495, une loi fut promulguée qui créa le premier Mont-de-Piété florentin ; elle débutait par ces belles paroles : « Béni soit celui qui prend soin des pauvres et des nécessiteux! Dans les jours de

l'adversité, le Seigneur le délivrera. » Savonarole voulait que la Commune prît à sa charge les frais d'administration, de telle sorte que le prêt fût absolument gratuit. L'enseigne officielle de ce Mont-de-Piété fut trois boules d'or, empruntées, dit-on, aux armes de la Lombardie ou au blason des Médicis : la corporation des prêteurs sur gages, en Angleterre, a conservé cette enseigne des trois boules d'or. « C'est, dit un journal anglais (1), la seule chose, dans la question du prêt sur gages, que nous ayons imitée de Savonarole. »

Les événements politiques qui marquèrent le milieu du seizième siècle, les guerres, les progrès de la Réforme détournèrent des Monts-de-Piété l'attention publique. La période de l'apostolat de Bernardin fut l'ère des grands succès de l'institution. Cependant les fondations se développèrent, elles essaimèrent lentement dans presque toute l'Europe.

Saint Charles Borromée fonda, à la fin du seizième siècle, un Mont-de-Piété à Rome, le recueillit dans son palais et en rédigea lui-même les statuts. Sixte V réunit la Caisse des Dépôts et

(1) Article du *London* (31 mai 1894). Le même journal, dans son admiration pour l'initiative de Savonarole, considère à tort l'illustre dominicain comme le premier fondateur des Monts-de-Piété en Italie.

Consignations à cet établissement qui prêtait des sommes considérables, et dont le crédit fut, plus d'une fois, sollicité par le gouvernement pontifical et par les princes étrangers. Mais s'il ne craignait pas d'aborder les grandes opérations financières, le Mont-de-Piété romain demeurait surtout secourable aux pauvres : il prêtait *gratuitement* jusqu'à concurrence de 30 écus, c'est-à-dire de 160 francs, pour une durée de 18 mois. A Naples, *sept* Monts-de-Piété furent fondés successivement : le premier (*il sacromonte*), en 1539, par le Père jésuite Salmeron. Cet établissement prêtait pour *trois ans* et *gratuitement*, quand l'emprunt ne dépassait pas 10 ducats; en 1563, ses prêts annuels montaient à 200 000 ducats, soit 850 000 francs. Un autre Mont-de-Piété napolitain (*monti dei poveri* — 1585) prêtait gratuitement sur gages pour la délivrance des prisonniers. Les prêts *gratuits*, consentis par ces deux Monts-de-Piété napolitains, s'élevaient en 1788 à 678 760 ducats (3 020 480 francs), somme très supérieure à celle des prêts portant intérêt. Nous citerons encore le second Mont-de-Piété de Bologne (1593), qui prêtait aux petits fabricants et commerçants : le premier Mont, créé par Jules II, n'était accessible qu'aux pauvres.

La France adopta les Monts-de-Piété à la fin

du seizième siècle et surtout au dix-septième, — tout d'abord dans les provinces du Midi qui, par suite de leurs fréquentes relations de voisinage avec l'Italie, subissaient plus facilement l'influence de ce pays. L'édit de 1626, retiré l'année suivante, et celui de 1643 qui prescrivait la création de cinquante-huit Monts-de-Piété, donnèrent quelque impulsion à cette idée. Le Mont-de-Piété de Paris fut fondé en 1777 seulement par autorité royale. Il est piquant de rappeler que la première demande officielle de l'établissement de cette institution, en France, fut présentée par *la noblesse*, pour son *utilité personnelle*. Florimond Rapin donne, dans le *Recueil des actes des États Généraux de* 1614, le curieux récit de la démarche faite par quelques gentilshommes : à la suite de cette démarche, on proposa aux États Généraux le plan d'un Mont-de-Piété « où il y aurait des deniers pour prêter à l'intérêt du denier seize sur des gages que donneraient ceux qui auraient affaire d'argent. » Mais le tiers état rejeta cette innovation qu'il regarda comme un moyen d'introduire de nouveaux usuriers en France (1).

L'Angleterre et les États-Unis sont les seuls pays civilisés où il n'existe pas de Monts-de-Piété.

(1) Bazin, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 305.

Le motif de cette abstention est-il la haine de l'origine catholique de l'institution ou le respect exagéré de la liberté individuelle?

Les Monts-de-Piété ne rendirent pas seulement des services individuels, ils eurent une influence considérable sur tout le marché financier et produisirent la baisse générale du taux de l'intérêt qui tomba en Italie à 6 et même à 4 %. Sans doute, l'abondance des métaux précieux apportés d'Amérique contribua à ce résultat; mais si les Juifs ou même les banquiers étaient demeurés seuls dispensateurs du prêt, nul doute qu'ils eussent sinon empêché, du moins retardé cet abaissement de l'intérêt; l'habitude qu'ils avaient des affaires cosmopolites leur eût rendu facile une entente. Cela est si vrai que les villes pourvues de Monts-de-Piété ont été les premières délivrées des usuriers. Naples, dès que ses deux premiers Monts-de-Piété eurent pris de l'extension, put expulser les prêteurs juifs et réprimer les agissements des banques tenues par des Florentins. Les papes, Sixte V en particulier, forts du secours que donnaient les créations de Bernardin, soumirent les banques de leur État à une plus étroite réglementation. Plus récemment on a pu constater l'effroyable développement de l'usure que causerait la disparition des Monts-de-

Piété : en l'an IV, la Révolution française supprima le Mont-de-Piété de Paris, sous prétexte qu'il prêtait à un taux usuraire (et, en effet, grâce au régime des assignats, le taux était monté à 36 %) : aussitôt les prêteurs sur gages se multiplièrent et exigèrent un intérêt de 5 % *par mois.* L'exemple de l'Angleterre est aussi bien probant. Dans ce pays où il n'existe pas de Monts-de-Piété, la corporation privilégiée des prêteurs sur gages se livre à des exactions qui dépassent toute supposition : « Le moindre intérêt qu'ils prélèvent sur les petits prêts, est de 50 % quand les conditions sont les plus favorables aux emprunteurs ; mais comme en réalité, dans les classes laborieuses et dans les quartiers pauvres, l'emprunt n'est presque toujours fait que pour de courtes périodes, l'intérêt annuel n'est pas de 50 %, ni de 100 %, mais de 400, de 600 %, et même, dans quelques cas, il atteint 1000 % (1) ! »

Ainsi, en dépit de l'abondance du numéraire et des facilités données à tous les modes d'emprunt, l'usure apparaît, encore de nos jours, plus cruelle qu'au Moyen Age, dès qu'elle n'a pas à redouter la concurrence des Monts-de-Piété. On peut donc dire que l'institution bien-

(1) Article du *London* (31 mai 1894).

faisante due à l'initiative de Bernardin fut, à partir du seizième siècle, la cause principale de la baisse du taux de l'intérêt.

Le développement même que prirent certains Monts-de-Piété, l'extension qu'ils donnèrent à leurs opérations, leur conquit une influence prépondérante — et heureuse — sur le marché financier. Lorsqu'ils se transformèrent en maisons de crédit ouvertes à tous, consentirent des prêts de grande importance, acceptèrent des dépôts considérables en nature, faisant ainsi fonction de magasins généraux, et vulgarisèrent l'usage des chèques, ils devinrent vraiment les régulateurs de la Banque. Sans doute le but charitable primitif fut perdu de vue par quelques-uns; néanmoins, par la loyauté de leurs opérations et la modicité de leurs exigences, ils imprimèrent une utile direction au commerce de l'argent. Leur sphère d'action, pour différente qu'elle fût de celle qu'avaient prévue les fondateurs, n'en demeura pas moins toujours féconde et chrétienne.

D'ailleurs beaucoup de Monts-de-Piété continuèrent à n'être que la « Banque des pauvres », et ceux mêmes qui se lancèrent dans les grandes opérations financières, ne manquaient pas de réserver une partie de leur budget aux petits

prêts sur gages : leur richesse permettait de consentir *gratuitement* ces prêts modiques. Ainsi, et de toutes façons, ils demeurèrent plus secourables que nos Monts-de-Piété actuels qui, tout en n'étant qu'une institution de bienfaisance, doivent exiger un intérêt variant de 7 à 12 %! Nous n'adresserons aucun reproche à l'administration de nos établissements français : elle est sage et dévouée. Mais la générosité publique s'est détournée de l'institution ; les capitaux que fournissait jadis la piété des catholiques, doivent être aujourd'hui demandées à l'emprunt, d'où des charges très lourdes auxquelles ne peut échapper le système actuel. Bernardin et ses émules obtinrent de plus complets résultats, parce qu'au nom de Dieu ils faisaient appel à la charité et au zèle des chrétiens.

La société contemporaine a recueilli intact l'héritage de Bernardin, mais elle semble méconnaître le devoir de la reconnaissance. Que les catholiques, du moins, ne soient pas oublieux de leurs gloires. Alors qu'on agite les problèmes de l'assistance, de la liberté de l'argent, des droits du travail, il est juste et utile d'évoquer le souvenir de ces moines, pauvres volontaires mais protecteurs de la fortune d'autrui, qui trouvaient, dans l'amour de Dieu et des humbles,

les solutions de paix et de justice, qui faisaient de la chaire la tribune des légitimes revendications et ne craignaient pas d'infliger les censures nécessaires (1). Bernardin de Feltre a été l'insigne bienfaiteur de son siècle et de l'humanité. Vers lui, le peuple libéré de l'usure, les économistes qui ne rougissent pas de si illustre ascendance, doivent reporter l'hommage de la reconnaissance.

Les contemporains ont représenté Bernardin tenant dans sa main l'édicule d'un Mont-de-Piété autour duquel s'enroule la devise : « *Curam illius habe* (2). » Cette devise, Dieu l'a bénie : elle

(1) Drumont a accompli cet acte de justice : « Les disciples, dit-il, de saint François d'Assise, le sublime mendiant qui aima tant les pauvres qu'il voulut être encore plus pauvre qu'eux, eurent, avec le sûr instinct que donne l'amour, la compréhension très nette de ces problèmes. » *La France Juive*, t. I, Introduction, p. 14. « En 1885, lors d'une discussion parlementaire,..... aucun catholique n'a rappelé la campagne courageuse, entreprise jadis contre les banquiers juifs par les Franciscains, par le Bienheureux Bernardin de Feltre, Fra Barnaba de Terni, Fra Giovanni Calze. » *La France Juive*, t. I, livre I, p. 115.

(2) Le fragment d'une prédelle attribuée à Raphaël adolescent (collection du c[te] Guido de Bisenzo) montre aussi Bernardin présentant l'emblème des Monts-de-Piété. — Reproduit dans la *Vie de saint François d'Assise*. — R. P. Arsène du Châtel.

a été acceptée ou du moins honorée par toutes les nations chrétiennes.

Toute œuvre est grande par la pensée qui l'inspire, par le but poursuivi, par le succès obtenu et aussi par l'effort que suscite la contradiction. L'œuvre de Bernardin a connu ces grandeurs, — la dernière en particulier. François de Saint-Étienne, ami de Bernardin, eut lors, de la fondation du Mont-de-Piété de Lucques, une prophétique révélation : le Christ lui apparut bénissant la ville; des religieux conféraient, discutant certains points du programme de Bernardin, le peuple demeurait indifférent; puis l'apaisement se faisait, le zèle s'éveillait, et le commun effort des clercs et des citoyens assurait le succès de la fondation nouvelle. Tel a été vraiment le destin de l'Œuvre. Elle n'a pas rencontré seulement la résistance furieuse des Juifs, elle s'est heurtée encore à une question de doctrine qui troubla profondément le monde religieux. Placée sur les sommets théologiques, la controverse dominait les intérêts matériels, elle invoquait des principes directeurs de la conscience chrétienne. Cette question, nous l'avons isolée du tableau d'ensemble de l'origine et des progrès des Monts-de-Piété, parce qu'elle est d'un ordre tout spécial. Mais si elle ne présente plus d'application

actuelle sur certains points discutés jadis, elle offre un vif intérêt historique et rappelle aussi des enseignements théologiques méconnus par les mœurs financières de notre époque. — Elle se formule ainsi : *La perception d'intérêts par les caisses de prêts est-elle autorisée par la loi religieuse?*

Dans cette lutte doctrinale très ardente, Bernardin triompha. La Papauté proclama qu'il avait sagement interprété les lois de l'Église et dégagé de regrettables exagérations les principes qui condamnent l'excès, l'abus, mais qui respectent les nécessités économiques et sociales.

CHAPITRE VIII

LA LÉGITIMITÉ DU PRÊT A INTÉRÊT CONSENTI PAR LES MONTS-DE-PIÉTÉ

La fondation d'un Mont-de-Piété n'exigeait pas seulement la constitution d'un premier capital, elle entraînait aussi des dépenses annuelles. Comment faire face à ces dépenses? Par les subsides renouvelés des bienfaiteurs ou par la productivité du prêt? La pensée initiale de Bernardin de Feltre avait été de maintenir le principe de la gratuité pour les opérations des Monts-de-Piété. C'était la perfection de l'institution, l'idéal de la charité. Mais bientôt Bernardin comprit que pour garantir les frais de gestion et les risques de pertes, il convenait de trouver dans le fonctionnement même de l'œuvre des ressources régulières, certaines, plutôt que de compter sur le concours, sans cesse sollicité, de la libéralité publique. La générosité a de beaux élans, mais

elle n'est pas constante. L'enthousiasme accueille les œuvres nouvelles; il ne survit guère à leur création. Or, les Monts-de-Piété ne pouvaient dépendre, au cours d'une longue et difficile administration, des seuls succès de la prédication ou de l'influence personnelle de quelques hommes. Une institution appelée à se prolonger dans le temps, à multiplier les refuges de la misère, devait trouver dans sa force intime toute garantie de stabilité; elle n'inspirerait confiance qu'en vivant de ses propres ressources, ou du moins en ne faisant que de rares appels à la charité.

Quelques rares Monts-de-Piété favorisés de grosses dotations purent prêter sans intérêt. D'aucuns recevaient de l'emprunteur une offrande volontaire. Mais cette rétribution libre, en apparence si respectueuse de l'infortune, devint, en réalité, abusive. Les emprunteurs, par crainte ou par amour-propre, arrivaient à donner à titre gracieux plus que l'intérêt exigé par d'autres fondations : la liberté disparaissait devant l'obligation née de l'usage, et l'usage ne connaissait même pas la fixation d'un maximum. Le danger se manifesta : Bernardin dut réformer le Mont-de-Piété de Vicence qui avait adopté ce mode d'indemnité.

La plupart des fondations du saint stipulèrent

dans le contrat de prêt le paiement d'un intérêt qui variait, selon les villes, de un à cinq pour cent, et qui se maintenait généralement à deux pour cent, — taux bien minime si on le compare à celui qu'imposait l'usure ou même la banque honnête. Ce n'était pas la bienfaisance pure, supérieure à tout calcul humain, mais c'étaient la sécurité de l'avenir, la force économique, conditions nécessaires pour contraindre, par la concurrence, la loi du marché de l'argent à fléchir sa rigueur. Parce qu'on ne pouvait, le plus souvent, pratiquer le prêt gratuit, fallait-il renoncer à l'œuvre excellente, urgente sinon parfaite? Sacrifier le bien certain, durable, à un désir du mieux dont la réalisation dépendait de rares et variables circonstances? Bernardin, avec son sens très pratique, alla droit au but immédiatement accessible.

Cependant des casuistes sévères accusaient Bernardin de manquer à la charité évangélique en donnant à une œuvre d'assistance le caractère d'une opération financière. Le saint leur opposait l'argument de la nécessité, l'obligation de se contenter du possible.

Mais on alla plus loin. On invoqua les défenses de l'Église à l'endroit du prêt à intérêt. Les Dominicains prirent vivement parti contre

l'opinion soutenue par les Franciscains. Ce n'était pas la première controverse qui eût divisé ces deux Ordres : peut-être quelques rivalités monastiques ajoutaient-elles à l'ardeur de sincères convictions. Le cardinal de Soto et Cajetan, moine éminent par la science et par la piété que Léon X devait élever au cardinalat, furent, pendant les années qui précédèrent le Concile de Latran, les champions les plus autorisés de l'école Dominicaine. La controverse suscitée à l'occasion de l'initiative de Bernardin, se prolongea après la mort du fondateur des Monts-de-Piété. Franchissant le seuil des monastères, elle passionna les esprits jusqu'à ce que la Papauté et les Pères du Concile de Latran rendissent hommage à la pureté de la doctrine de Bernardin.

Il convient cependant de remarquer que les théologiens dominicains n'attaquaient pas les Monts-de-Piété dans leur essence; ils en approuvaient le but et critiquaient seulement la prétention de tirer un intérêt du prêt. C'est entre amis des Monts-de-Piété que l'on discutait — même quand, dans l'emportement de la dispute, on les qualifiait ironiquement de Monts *d'impiété !* Les tenants des deux opinions adverses se disaient, avec une égale bonne foi, les défenseurs

de la cause du pauvre, les uns en attaquant, les autres en légitimant le prêt non gratuit (1).

Certains économistes ne sauraient admettre que l'on conteste au prêteur le droit d'exiger, dans tous les cas et pour toutes espèces de prêts, l'intérêt de l'argent. Plusieurs, parce qu'ils la connaissent insuffisamment, qualifient la doctrine de l'Église sur ce point d'exagérée, d'inconciliable avec les besoins de l'industrie et du commerce, de funeste dans ses résultats. Rien n'est plus faux. L'Église a toujours redouté — et non sans raison — les excès du capitalisme; selon les nécessités de chaque époque, elle a témoigné d'une sévérité plus ou moins grande; mais elle est demeurée constamment gardienne de ce double principe : *interdiction de la spéculation, légitimité du louage de l'argent pour des opérations utiles*. Ces vérités essentielles sont trop méconnues de nos jours, même par les catholiques. Elles ne cessent pas d'être actuelles. Nous

(1) Audin, *Vie de Léon X*, tome II. — Des historiens prétendent que les Juifs, alarmés du développement de l'œuvre naissante, furent les habiles et secrets instigateurs de cette controverse : ils auraient réussi, en dissimulant leur influence perfide, à mettre aux prises ces religieux qui, très sincèrement, ne voulaient que le plus grand bien, et pratiqué une fois de plus la maxime : diviser pour régner.

devons donc les préciser et les dégager des exagérations dans un sens ou dans un autre que commettent des interprètes passionnés ou de mauvaise foi.

Pendant longtemps, la loi ecclésiastique et même certaines lois civiles ont défendu le prêt à intérêt (1). Il faut voir dans cette prohibition plus qu'une mesure dictée par les circonstances : elle s'appuyait sur une analyse très nette du rôle et de la nature de l'argent.

Tous les arguments invoqués par les canonistes et les juristes, ne sont pas, nous l'avouons, d'égale valeur : ils demandent des distinctions. Ainsi lorsqu'on cite ces paroles de Notre-Sei-

(1) Cf. dans ce sens : les conciles de Nicée et de Carthage, les conciles tenus en pays franc du cinquième au neuvième siècle, le second concile de Latran tenu au douzième siècle, la décrétale du pape saint Léon qui ordonne « de réprimer avec sévérité les prêts à intérêt » et « de couper dans sa racine cette occasion de péché », enfin l'Encyclique *Vix pervenit* de Benoît XIV (1745). L'opinion des Pères de l'Église est unanime. Dans notre vieux droit français, Pothier, Domat, le président Favre ont soutenu la même thèse. Les édits des rois de France étaient inspirés par la législation canonique : ainsi la Déclaration de Philippe le Bel (1312) et l'Ordonnance de saint Louis qui refusa d'autoriser les établissements de prêt. Mais, par une distinction parfaitement légitime comme nous le verrons, les contrats de change, d'assurance, surtout les constitutions de rentes permirent de faire valoir les capitaux.

gneur : « *Si mutuum dederitis his a quibus speratis recipere, quæ est vobis gratia?... benefacite et mutuum date nihil inde sperantes* (1) », il est facile de répondre que le Maître donne ici un *conseil* de charité illimitée, s'appliquant aussi bien à la restitution même du capital prêté qu'aux fruits de ce capital.

Mais voici le corps même de la doctrine : 1° L'argent n'est pas frugifère de sa nature, — c'est l'argument renouvelé d'Aristote par saint Jean Chrysostome et saint Thomas d'Aquin : il y a donc injustice à tirer, sans peine, sans travail, profit d'une chose qui, d'elle-même, ne peut en donner. C'est ainsi que le cinquième concile de Latran déclare « qu'il y a usure quand on s'applique à percevoir un gain, un bénéfice, *sans risque, sans travail, sans dépense*, d'une chose qui est improductive de sa nature ».

2° Mais si le prêteur supporte un *dommage* en se privant temporairement de la disposition de son argent? — Alors les théologiens les plus rigides admettent sans conteste que les titres extrinsèques (*damnum emergens, lucrum cessans, periculum sortis*) légitiment la perception d'un intérêt.

(1) Évangile selon saint Luc, chap. VI, versets 34 et 35.

Telle était l'ancienne doctrine. Elle reposait sur l'idée que l'on se faisait, et sur la réalité alors, du rôle de l'argent, à savoir que l'argent ne comportait pas, à proprement parler, d'*usage*, et que toute son utilité consistait à être consommé. Dès lors, si le prêteur recouvrait la propriété de ses deniers, il n'avait rien à réclamer de plus. En tenant compte de l'opinion du temps, de *l'estimation commune*, la solution canonique était parfaitement logique.

Mais aujourd'hui, — et il commençait à en être ainsi dès le quinzième siècle, — les conditions de la productivité se sont transformées ; le rôle de l'argent s'est profondément modifié. L'argent n'est plus cette marchandise dont l'utilité se bornait à être consommée *primo usu :* c'est un capital véritable. Comme tout capital, il intervient dans la production. Par sa collaboration nécessaire, indispensable avec le travail, il devient lui-même productif. Après avoir disparu, il se reconstitue avec un excédent. La justice veut donc qu'il ait part dans la répartition des bénéfices obtenus.

Ce que les anciens appelaient le titre extrinsèque, est devenu le constituant même du prêt.

« Aujourd'hui, dit Lehmkuhl (1), le prêteur,

(1) Tome I, n° 1102.

en cédant l'usage de l'argent, cède une chose appréciable en argent d'après l'estimation commune, et il peut y avoir lieu actuellement à un vrai louage de l'argent. »

En d'autres termes, l'Église interdit le prêt à intérêt tant qu'aucun marché ne fut ouvert au capital : le riche qui disposait d'une somme d'argent *sans emploi*, devait prêter gratuitement au parent, à l'ami victime de la misère; son capital étant destiné à demeurer improductif, il n'éprouvait du fait du prêt aucun dommage. C'est dans ce sens que saint Ambroise disait : « *Prosit alii pecunia quæ tibi* OTIOSA *est* », et Lactance, — le premier auteur qui ait condamné la perception de l'intérêt : « *Plus autem percipere quam dederit, injustum est. Quod qui facit insidiatur quodam modo ut ex alterius* NECESSITATE *prædatur.* » Donc l'argent improductif prétendant bénéficier de la pauvreté, voilà l'hypothèse prévue par la loi canonique. Mais quand le capital fut sollicité par des entreprises multiples, entreprises utiles, honnêtes, productives d'une valeur nouvelle, alors l'Église permit qu'en vertu du *trinus contractus* le capital prêté fût rémunéré.

Les canonistes italiens et espagnols, mieux placés que les Français pour apprécier le mouvement économique qui prit naissance dans leurs

pays, furent les premiers à soutenir cette thèse.

La Papauté s'est d'ailleurs prononcée. En 1830, Pie VIII a approuvé un décret de la Congrégation de la Pénitencerie, déclarant que « ceux qui prêtent à intérêt ne doivent pas être inquiétés ».

Mais, au fond, la doctrine de l'Église n'a pas varié : l'usure peut toujours se définir comme le faisait le concile de Latran (1). Personne ne doute plus de la légitimité du prêt à intérêt, mais aussi on devrait voir un gain illicite dans ces jeux de Bourse, ces spéculations qui, sans travail, sans création d'une valeur nouvelle, font *sortir l'argent de l'argent*. Voilà « l'usure dévorante » dont parle Léon XIII (2).

Quant aux résultats sociaux produits par la législation canonique, on peut, avec Claudio Jannet, les apprécier ainsi : « Une étude attentive de l'histoire économique montre que l'industrie et le commerce ont, en dernière analyse, gagné à l'interdiction dont le prêt à intérêt a été l'objet pendant dix siècles (3). » Et, en

(1) *Ea est propria usurarum interpretatio, quando videlicet ex usu rei quæ* NON GERMINAT, NULLO LABORE, NULLO SUMPTU, NULLOVE PERICULO, *lucrum fœtusque conquiri studetur.* »

(2) Encyclique *Rerum novarum.*

(3) *Le Capital au dix-neuvième siècle*, p. 299.

effet, la pression tyrannique que la spéculation exerce, de nos jours, sur toutes les branches de l'activité nationale, n'est-elle pas la plus dure critique de la licence financière? « L'application rigoureuse de la loi canonique au Moyen Age a été une mesure de salut public indispensable. Les populations étaient exposées périodiquement par les famines, les guerres, les interruptions de la production, à des privations dont nous n'avons pas l'idée aujourd'hui. D'autre part, la rareté du numéraire et généralement des accumulations disponibles élevait considérablement le taux de l'intérêt. Dix pour cent était un minimum, au treizième siècle, pour les affaires commerciales, et les Lombards, les Cahoursins, les Juifs, qui formaient des groupes étroitement coalisés, ne craignaient pas de le porter à 50 ou 60 % par an. Si une discipline très nette n'avait pas empêché l'usure de se développer dans l'intérieur de la société chrétienne et l'avait laissée pénétrer dans les rapports ruraux, par exemple, tous les fruits de l'émancipation des serfs eussent été perdus, les grands propriétaires auraient détruit toute indépendance chez les populations vivant autour d'eux, comme à Rome et dans la Grèce ancienne. Au lieu de cela, le fléau de l'usure était, pour ainsi dire, cantonné à l'extérieur de la société,

puisque des étrangers seuls l'exerçaient d'une manière habituelle (1). »

De la thèse générale que nous venons d'exposer, ressort nettement l'application des principes théologiques aux prêts consentis par les Monts-de-Piété. Pour ces prêts, on pouvait justement invoquer le titre extrinsèque : l'absence de gain proprement dit, puisqu'il s'agissait d'assurer le fonctionnement de l'Œuvre, l'utilité de l'opération financière, le risque de mévente du gage. Les bénéfices, si l'Institution en réalisait, étaient employés au développement du prêt gratuit ou à de charitables largesses : le Mont-de-Piété de Padoue, par exemple, dotait des jeunes filles pauvres et élevait des orphelins. Dès lors, d'après la plus stricte théologie, Bernardin avait le droit de réclamer un intérêt pour les prêts consentis par l'institution nouvelle.

Bernardin défendit doctrinalement cette opinion dans une réunion du Chapitre de son Ordre, tenue à Florence en 1493; il invoqua l'autorité de Jacques de la Marche, de Marc de Bologne, de Chérubin de Spolète, de Michel de Milan, d'Antoine de Verceil, de Fortunat de Pérouse, de Marc de Mont Sainte-Marie en France,

(1) Claudio Jannet, *ibid.*, p. 80.

tous théologiens respectés. Le Chapitre, après discussion déclara qu'il convenait de suivre le sentiment de Bernardin, mais de ne pas modifier les statuts différents qui auraient été adoptés en quelques villes.

Déjà Nicolas, évêque de Lucques, dans une lettre à ses diocésains, avait écrit en 1489 : « L'intérêt qui est exigé pour le salaire des gérants du Mont-de-Piété de notre ville n'est pas usuraire : il ne doit soulever aucun scrupule. Le vénérable Frère Bernardin de Feltre l'a démontré saintement et savamment (*sancte et docte*) par beaucoup de documents, en des discussions publiques... Si cette rémunération de la gérance pouvait être obtenue de la générosité publique, ce serait plus expédient, mais *non plus parfait moralement* (*non sanctius*). C'est pourquoi nous exhortons les fidèles à dépouiller tout scrupule et à venir joyeusement (*hilari animo*) en aide au très saint Mont-de-Piété (1). »

C'est ainsi que jugea la Papauté. Déjà, comme nous l'avons vu, elle avait témoigné de sa faveur pour les Monts-de-Piété, et par conséquent de son approbation indirecte pour leurs règlements. Mais la passion de quelques controversistes

(1) Wadding, *Ann. Min.*

menaçait de compromettre la paix fraternelle. La discussion avait assez duré pour produire la lumière : les esprits devaient être calmés. Léon X saisit donc de la question le cinquième concile de Latran (1515). L'examen des thèses et des écrits fut approfondi, la discussion très ample.

Léon X expose qu'un vif amour de la justice, un zèle éclairé pour la vérité, une charité ardente pour les pauvres ont animé ceux qui combattaient ou défendaient certaines pratiques des Monts-de-Piété. Mais il est temps, dans l'intérêt de la religion, de clore des débats devenus irritants. Le Pape déclare donc, « avec l'approbation du Sacré-Concile, que les Monts-de-Piété institués dans les cités, approuvés jusqu'ici et confirmés par l'autorité du siège apostolique, qui perçoivent un intérêt modéré pour couvrir leurs dépenses et frais d'administration, ne présentent rien de blâmable, d'illicite, ni d'usuraire, *qu'au contraire un tel prêt est louable et méritoire*. Quant à ceux qui oseraient s'élever contre cette définition ou la critiquer par leurs paroles ou leurs écrits, qu'ils encourent la peine de l'excommunication sans qu'aucun privilège y fasse obstacle. Cependant, il serait plus parfait et plus saint d'établir le prêt tout à fait gratuit, ce à quoi il invite les fidèles

par l'offre d'indulgences plus considérables (1). »

Après la lecture de ce décret, le Pape demanda aux Pères du Concile s'ils approuvaient « ce qui était contenu dans la cédule. » Un seul des Pères, Jérémie, archevêque de Trani, refusa son approbation, alléguant « qu'il savait par expérience que les Monts-de-Piété étaient plus nuisibles qu'utiles. »

La cause était jugée. Les plus ardents antagonistes se turent. Cependant la Papauté, toujours respectueuse des idées émises avec droiture, laissa en circulation les livres de controverse parus avant le décret.

Le concile de Trente se prononça de nouveau sur la question en invitant les évêques à accorder leur patronage aux Monts-de-Piété, à les visiter et à les propager. Les papes Jules III, Paul III et Pie IV permirent même à ces institutions de servir un intérêt aux capitaux qu'elles empruntaient pour étendre leurs opérations, aux dépôts qu'elles recevaient. Les prêteurs et les déposants pouvaient légitimement invoquer le *lucrum cessans*, et l'emploi de leurs capitaux par les Monts-de-Piété produisait un résultat utile, une valeur nouvelle. Ainsi l'intérêt que les Monts-de-Piété

(1) Session X.

payaient à leurs prêteurs, comme celui qu'ils exigeaient de leurs emprunteurs, se trouvait conforme à l'esprit de la loi canonique.

Ce grave débat prévint certains dangers. Les craintes et les fâcheuses prédictions de Cajetan n'étaient pas entièrement vaines : une fois admis le principe du prêt charitable productif d'intérêt, on pouvait redouter que le taux de l'intérêt ne s'élevât progressivement et ne devînt excessif. En effet, Grégoire XIII dut, par un Bref, — mais plus de quatre-vingts ans après la mort de Bernardin, en 1580, — condamner l'intérêt exorbitant prélevé par quelques Monts-de-Piété. Mais des erreurs partielles, la faute individuelle de quelques administrateurs, ont-elles jamais infirmé une cause juste?

Bernardin de Feltre fut par la doctrine et par l'action, dans le champ de l'institution nouvelle, l'explorateur de voies non encore frayées : l'Église le suivit. La contradiction, longue et âpre, ne fit que mettre en relief l'énergie et la sagacité du saint, qu'ajouter à sa vertu et à sa gloire.

CHAPITRE IX

LES DERNIERS JOURS

Bernardin arrive au terme de sa vie sans connaître la sénilité, l'impuissance dans l'action. Il est encore au travail lorsque luit l'aurore de l'Éternité.

Toujours il a évangélisé, toujours il a lutté. La prédication, la réforme des mœurs, la pacification des cités, la protection du peuple contre les Juifs, l'œuvre sociale des Monts-de-Piété, — voilà ses combats et ses victoires. L'heure est venue où le vaillant doit tomber sur le champ de bataille pour se relever dans la gloire. Le corps était usé par une activité presque surhumaine, mais, traité rudement, il a refusé les haltes que la maladie devait cependant lui imposer; il ne s'est affaissé qu'au moment où le Maître lui a permis l'éternel repos

Les derniers jours furent pour le saint le

11.

triomphe de l'énergie morale sur l'accablement physique. Dans un sermon donné à Florence, il fait avec émotion ses adieux aux fidèles et leur déclare qu'il ne les reverra plus. A Sienne, où il arrive épuisé, le bruit de sa mort court parmi le peuple, et Bernardin disait : « Je meurs bien souvent, si l'on en croit la rumeur publique ; un jour viendra pourtant, et bientôt, où la nouvelle sera vraie. » Cependant il accueille longuement le cardinal François Piccolomini, le futur pape Pie III, qui vient lui confier la direction de sa conscience.

Il se traîne jusqu'à Pavie (27 août 1494), moribond que ne soutient plus l'appui du bâton de route. Et tandis qu'on s'apitoie, qu'on pleure déjà le père courbé sous la main fatale, il monte encore en chaire. Il multiplie ses discours, leur donne plus d'ampleur, plus d'onction intime : ce sont ses dernières paroles, c'est la communion suprême de son âme qu'il offre aux disciples aimés. L'horizon de sa pensée s'élargit encore. Son patriotisme devient prophétique : « N'entends-tu pas, ô Pavie, les Français qui font ferrer leurs chevaux pour envahir l'Italie (1)? » Jusque dans

(1) Quelques mois après, en effet, l'armée de Charles VIII envahissait l'Italie.

sa cellule, étendu sur le lit d'agonie, il accueille, exhorte, console ; les grands et les humbles s'agenouillent sous sa bénédiction; ils entendent ce cri de l'amour des âmes qui, des lèvres des saints comme de celles du Christ, s'exhale avec la vie.

Oh ! les tendres accents du mourant qui veut que tous soient fidèles à la céleste réunion ! L'embrassement de l'adieu qui étreint les amis d'élection ! Les effusions brûlantes débordent du cœur qu'embrase le rayonnement tout proche de la Divinité. L'apôtre s'efforce de rassembler, de presser dans ses bras ces âmes, son héritage, pour les donner sans retour au Père commun. Lui, il va vers la lumière, mais ses regards cherchent les compagnons abandonnés, suivent les errants qui, dans l'ombre terrestre, vaguent incertains et anxieux.

Dieu vient à lui dans le saint Viatique. L'agonisant se met à genoux par un dernier élan d'humilité et de ferveur : pour adorer Jésus, il surmonte les suprêmes défaillances de la nature... Et la chair laisse l'âme enfin libre de s'abîmer dans l'amour divin entrevu, souhaité ici-bas, béatitude de l'Éternité.

Bernardin mourut le 28 septembre 1494, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait passé trente-huit années dans l'Ordre de l'Observance.

On dut exposer le corps derrière une grille pour le soustraire à la piété des fidèles qui voulaient se partager des reliques. Un paralytique fut guéri. Les obsèques eurent la grandeur d'un triomphe. La foule, les chefs de la cité, les corporations d'artisans escortèrent la dépouille de l'humble moine. On remarquait plus de deux mille enfants vêtus de blanc et portant des oriflammes, des banderolles où était inscrit le Nom de Jésus ou bien figuré l'édicule du Mont-de-Piété. Ils rappelaient, par leur présence, que Bernardin avait aimé à associer la pureté de l'enfance à son apostolat. Le Bienheureux, qui demandait à l'innocence le concours de la prière et confiait les *étendards de la paix* aux mains enfantines que n'avait pas souillées le sang des guerres civiles, dut bénir avec une paternelle tendresse ce cortège angélique des petits.

Bernardin avait toujours voyagé sur la terre : il ne s'était fixé dans aucune ville, dans aucun cloître. Sa dépouille même a subi cette loi de sa vie. Les chanoines de la cathédrale de Pavie, les Franciscains, les habitants de Feltre se disputèrent l'honneur de posséder le corps saint : enfin on décida de le déposer dans l'église Saint-Jacques de Pavie. En 1570 et en 1640, on le place dans des châsses que de hauts personnages, Jérôme Beccaria

da Monte, puis don Manuel de Moura, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, veulent toujours plus belles et plus dignes de la piété publique. Mais, au cours des troubles et des guerres de la Révolution française, la châsse d'argent est brisée et volée. En 1805, le corps, *demeuré exempt de corruption*, est transporté dans l'église Sainte-Croix; en 1811, dans l'église de Notre-Dame du Mont-Carmel, où il repose actuellement sous l'autel de saint Antoine de Padoue. La ville de Feltre obtint, en 1837 seulement, la relique du bras gauche. Les Feltriens ont, il y a quelques années, érigé sur l'une des places de leur ville, une statue monumentale en l'honneur de leur illustre concitoyen.

La foule qui invoquait le saint, suivit, confiante et fidèle, les restes vénérés dans les sanctuaires qui les abritèrent successivement. Les grâces se multiplièrent, les miracles se produisirent nombreux, éclatants. Le saint qui, dès sa vie mortelle, s'était révélé thaumaturge, prodigua les faveurs spirituelles et temporelles.

Une prière composée par Bernardin est devenue populaire; de nos jours, on la répète encore. Pie IX, par un décret de 1854, a même attaché des indulgences à la récitation de cette belle oraison. Quelques-uns l'appellent prière de

saint Ignace parce que ce saint aimait à la redire constamment et la recommandait à la dévotion des fidèles, mais très certainement Bernardin en est l'auteur; il invitait ses Frères à la réciter après la célébration de la messe. C'est un élan de foi et d'amour où revit l'âme ardente du Bienheureux : « *Anima Christi, sanctifica me. Corpus Christi, salva me. Sanguis Christi, inebria me. Aqua lateris Christi, lava me. Passio Christi, conforta me. O bone Jesu, exaudi me. Intra vulnera tua absconde me. Ne permittas me separari a te. Ab hoste maligno defende me. In hora mortis meæ voca me. Et jube me venire ad te ut cum sanctis tuis laudem te in sæcula sæculorum.* »

L'Église a canonisé Bernardin. Divers événements retardèrent la béatification : le procès fut commencé de 1626 à 1630 sous Urbain VIII, puis repris, en 1662, par Innocent X, sur d'instantes sollicitations venues d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne. Il ne se termina qu'en 1728, sous le pontificat de Benoît XIII. L'Ordre de Saint-François poursuit actuellement la canonisation du Bienheureux. La Congrégation des Rites a rendu, le 30 janvier 1872, un décret relatif à cette cause : Pie IX confirma le décret le 1er février 1872.

Dans notre dix-neuvième siècle finissant, comme

au quinzième siècle italien, les mœurs privées et sociales ont appris dans l'excès des préoccupations matérielles l'égoïsme et la méconnaissance des droits de Dieu. La discorde, sinon sanglante du moins multiple en ses attaques, affaiblit le peuple chrétien. Les Juifs tiennent en main le sceptre d'or. Les humbles souffrent et se tournent vers ceux qui ne sauraient leur apporter le secours. Bernardin fait encore entendre l'appel à la charité et à la justice : zélé, viril, compatissant, il est toujours un exemple. Comme ces saintes apparitions qui, jadis, exaltaient le courage des défenseurs des cités chrétiennes assiégées par les barbares, il peut susciter des énergies nouvelles. Le nimbe de sa gloire dissipe l'ombre où s'égarent les volontés. Chef vénéré, il inspire cette héroïque famille franciscaine qui se prépare à exercer de nouveau l'action sociale inaugurée par François d'Assise et Antoine de Padoue.

Fra Bernardino de Chiasteggio rapporte que, le couvent du Saint-Esprit de Feltre étant privé d'eau, Bernardin fit miraculeusement jaillir une source : les malades qui buvaient à cette source étaient guéris; les Frères s'y désaltéraient. Pèlerin lointain, nous avons bu de cette eau et nous l'avons trouvée vivifiante. Nous voudrions en

offrir quelques gouttes aux lutteurs fatigués, et, s'ils en sont rafraîchis, les conduire reconnaissants et confiants aux pieds du grand apôtre social.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

12




Nov. 28


C 624.6.80
Le Bienheureux Bernardin de Feltre.
Widener Library 002983384
3 2044 081 735 326